AECL
EACL

Énergie atomique du Canada limitée
Rapport financier annuel 2013

APPLICATION de la science et de la technologie nucléaires à L'AVANTAGE du CANADA

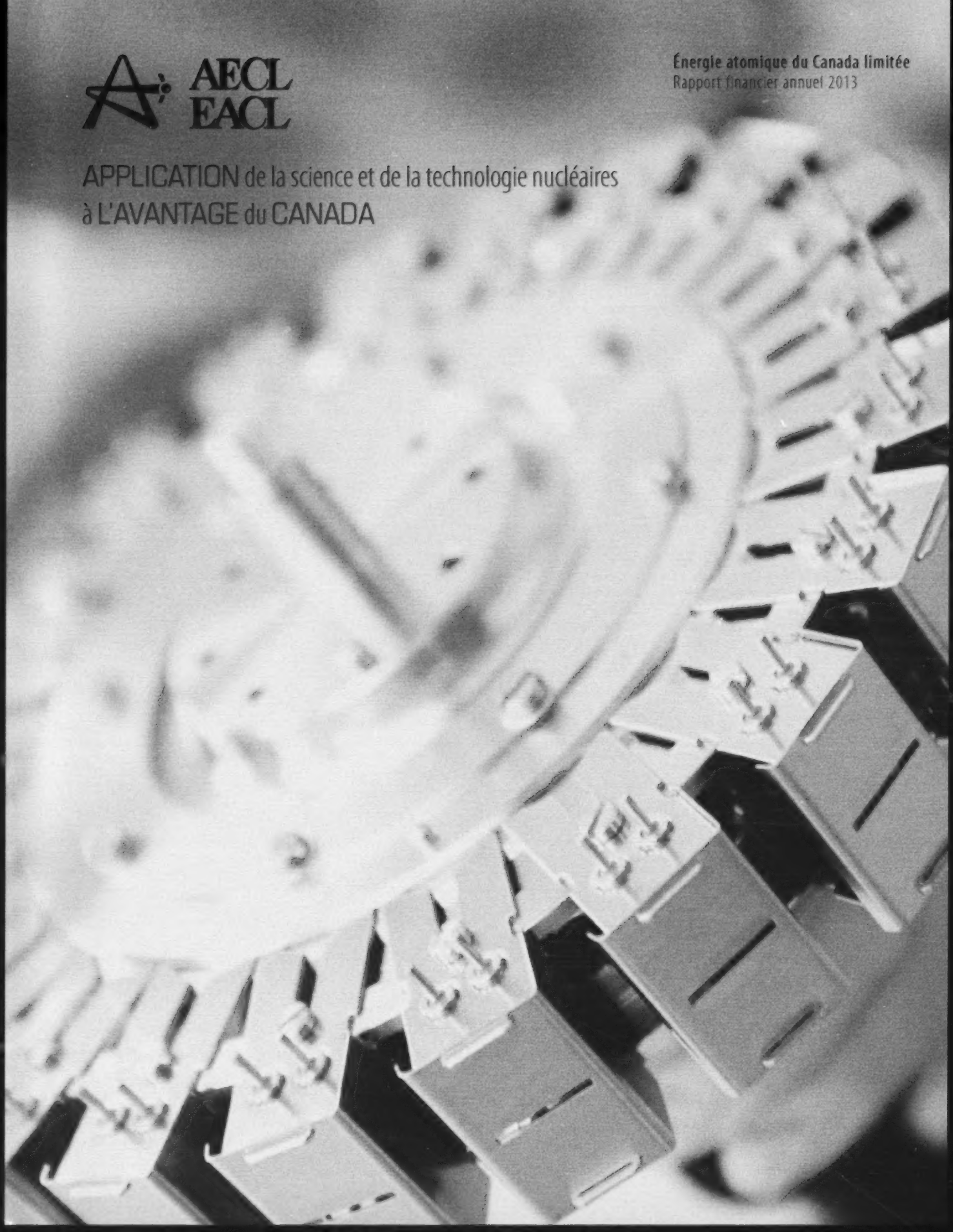

SAINE
PROPRE
INNOVATRICE
SÉCURITAIRE
PROSPÈRE
COMPÉTENTE

Notre mission est de faire en sorte que

les Canadiens & le monde entier

BÉNÉFICIENT des RETOMBÉES

positives de la science et de la technologie nucléaires sur le plan de l'énergie, de la santé, de l'environnement et de l'économie, tout en ayant la certitude que la sûreté et la sécurité nucléaires demeurent garanties.

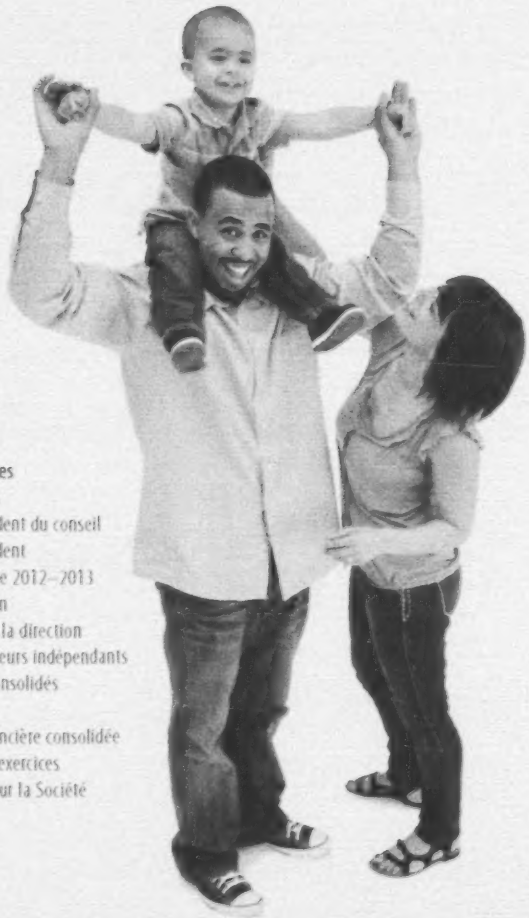

Table des matières

2 Qui sommes-nous
4 Message du président du conseil
6 Message du président
9 Survol de l'exercice 2012–2013
21 Rapport de gestion
38 Responsabilité de la direction
39 Rapport des auditeurs indépendants
40 États financiers consolidés
76 Gouvernance
78 Rétrospective financière consolidée des cinq derniers exercices
IDC Renseignements sur la Société

Énergie atomique du Canada limitée s'engage à ce qui suit :

Un Canada innovateur
En synergie avec ses partenaires du secteur privé, du secteur public et du milieu universitaire, EACL pilote le développement des technologies nucléaires canadiennes de prochaine génération.

Un Canada sécuritaire
Les technologies novatrices d'EACL sont mises à profit afin de réduire la menace liée à la prolifération nucléaire et de lutter contre le terrorisme.

Un Canada propre
EACL dirige des travaux de remise en état dans plusieurs localités canadiennes et sur des sites nucléaires aux quatre coins du pays.

Un Canada en santé
Chaque année, les isotopes produits par EACL servent à réaliser des millions de traitements et de diagnostics médicaux au Canada et ailleurs dans le monde.

Un Canada qualifié
Les programmes de pointe instaurés par EACL aident le Canada à former la main-d'œuvre compétente de renommée mondiale dont dépend l'industrie de demain.

Un Canada prospère
EACL œuvre en partenariat avec des sociétés canadiennes afin d'assurer le transfert de ses technologies et de ses capacités uniques au sein du secteur privé canadien.

Qui sommes-nous

Depuis plus de 60 ans, EACL sert les intérêts du pays en tant que principal organisme canadien de science et de technologie nucléaires. Berceau de l'industrie nucléaire canadienne, EACL a ouvert la voie à plusieurs avancées technologiques qui ont amélioré la qualité de vie des citoyens d'ici. De la médecine nucléaire en matière de lutte contre le cancer aux centrales nucléaires qui alimentent nos foyers en énergie, la technologie d'EACL fait désormais partie intégrante de nos vies.

Aujourd'hui, EACL est le chef de file en matière de connaissances dans l'industrie nucléaire canadienne, important carrefour de ressources fédérales formé de scientifiques, d'ingénieurs, de technologues et de travailleurs opérationnels de réputation mondiale œuvrant dans des installations uniques de recherche et de développement. Puissance nucléaire de premier plan, le Canada est présent dans presque toutes les sphères de l'industrie nucléaire. EACL contribue à lui procurer l'avantage du savoir en se plaçant à l'avant-garde de la recherche scientifique et technologique et des services techniques dans le domaine nucléaire.

Par l'intermédiaire de sa proposition de valeur, le gouvernement compte sur EACL pour lui fournir des renseignements objectifs et crédibles en matière de science et de technologie nucléaires. EACL sert également les intérêts du pays dans d'importants dossiers de politiques publiques, notamment en ce qui concerne la production d'isotopes médicaux, la gestion et l'élimination des déchets hérités et historiques ainsi que le soutien à l'élaboration de politiques et de capacités nationales nécessaires à la sûreté et à la sécurité nucléaires.

En tant que catalyseur de l'innovation des entreprises et du transfert de technologies, EACL a démontré dans le passé sa capacité à positionner l'industrie nucléaire canadienne sur la voie du succès commercial. Des générations entières d'organisations canadiennes participant ou non à l'industrie nucléaire ont profité de leur accès aux installations, aux compétences spécialisées et aux ressources technologiques d'EACL. EACL continue d'attirer les plus brillants esprits au Canada afin de stimuler l'innovation, ferment d'un avenir sûr, prometteur et prospère pour l'industrie.

Capacité de l'industrie nucléaire
Veiller à ce que l'industrie nucléaire canadienne demeure sûre et productive en garantissant l'accès aux ressources scientifiques et technologiques permettant de relever les nouveaux défis en matière de technologie, et veiller à ce que l'industrie nucléaire canadienne demeure forte.

Sûreté et sécurité nucléaires
Veiller à ce que les activités, la réglementation et les politiques fédérales portant sur les enjeux nucléaires ou radiologiques reposent sur les compétences et les installations nécessaires.

Énergie propre et sûre
Garantir la mise au point de technologies énergétiques qui ont des retombées positives sur l'utilisation de l'énergie propre au Canada.

Santé, isotopes et rayonnement
Veiller à ce que la science et la technologie nucléaires profitent à la santé des Canadiens.

D'INNOVATION

Les Laboratoires de Chalk River d'EACL constituent les plus importants laboratoires de l'infrastructure scientifique et technologique canadienne. Le site comprend plusieurs installations nucléaires autorisées, dont le réacteur national de recherche universel (« NRU ») et de nombreux autres laboratoires et installations uniques en leur genre.

Comptant plus de 3 250 salariés à temps plein hautement qualifiés qui dispensent un large éventail de services nucléaires essentiels – de la recherche et développement au démantèlement et à la gestion des déchets, EACL orchestre tous ses efforts autour d'un même résultat stratégique : faire en sorte que les Canadiens et le monde entier bénéficient des retombées positives des sciences et des technologies nucléaires sur le plan de l'énergie, de la santé, de l'environnement et de l'économie, tout en ayant la certitude que la sûreté et la sécurité nucléaires demeurent garanties.

EACL mène une série d'activités de programme décrites plus loin qui visent à lui permettre d'atteindre son résultat stratégique. Ces programmes sont en phase avec les priorités scientifiques et technologiques du gouvernement du Canada, soit un environnement propre et sain, des Canadiens en santé, un pays sûr et sécuritaire et une économie axée sur l'innovation et le savoir.

Les ACTIVITÉS d'EACL sont minutieusement STRUCTURÉES de manière à soutenir LES PRIORITÉS du gouvernement du Canada, soit un environnement propre et sain, des Canadiens en santé, un pays sûr et sécuritaire et une économie axée sur l'innovation et le savoir.

Gérance environnementale du nucléaire
Concrétiser l'engagement du gouvernement canadien à s'assurer que les sites nucléaires fédéraux constituent des environnements propres et sains et à effectuer la gestion sécuritaire des risques environnementaux.

Réseaux d'innovation du nucléaire
Veiller à ce que les milieux scientifiques et technologiques du Canada puissent faire progresser leurs programmes d'innovation en leur permettant de bénéficier de l'infrastructure et des compétences spécialisées du gouvernement fédéral en matière d'innovation nucléaire.

Infrastructure adéquate en matière de science et technologie nucléaires
Garantir aux scientifiques et aux ingénieurs d'EACL et de ses organismes partenaires l'accès à des installations et à des services autorisés favorisant l'innovation et la production nucléaires dans un milieu sûr et conforme à toute réglementation liée à l'exécution d'activités associées à la technologie nucléaire.

Services internes
Veiller à ce que les fonctions et les infrastructures de soutien commercial administratif nécessaires à la prestation efficace des programmes d'EACL soient en place.

Message du président du conseil

Pendant soixante ans, EACL a exercé un mandat de premier ordre au nom des Canadiens : servir les intérêts du pays en tant que principal organisme de science et de technologie nucléaires au pays. Je suis fier d'affirmer que cette tradition d'excellence est restée bien vivante en 2012–2013, premier exercice complet d'EACL à titre d'organisme scientifique et technologique fédéral autonome.

La vente des Opérations commerciales de la Société étant désormais chose du passé, l'exercice 2012–2013 a été jalonné d'importants progrès pour EACL. Le virage à prendre est clair grâce à notre vision d'entreprise, à un résultat stratégique et à une proposition de valeur en harmonie avec les priorités du gouvernement fédéral. Nos activités de programme ont été positionnées avec soin afin de rehausser l'efficience et l'efficacité opérationnelles ainsi que de favoriser l'essor économique et l'innovation commerciale, la sûreté et la sécurité publiques ainsi que la réalisation d'initiatives à valeur ajoutée en recherche et développement.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil a travaillé en étroite collaboration avec l'équipe de direction d'EACL afin d'affermir les priorités de l'organisme en matière d'amélioration, de remanier ses systèmes de gestion et de perfectionner ses processus et pratiques opérationnels. Ce faisant, EACL a accompli des avancées considérables au chapitre de la reddition de comptes, de la transparence, de l'efficience et de la sécurité. Fait peut-être plus important encore, nous sommes maintenant prêts à nous engager dans l'avenir qui s'ouvre à nous en tant qu'entreprise restructurée.

Le gouvernement du Canada a officiellement tourné son attention vers la restructuration des Laboratoires nucléaires au cours de l'exercice, au moment où il a annoncé son intention de lancer un appel d'offres afin de redéfinir le mode de gestion et d'exploitation d'EACL. Il s'attachera à mettre en place un nouveau modèle Entreprise publique, Exploitation privée (EpEp) qui, une fois implanté, devrait insuffler la rigueur et l'efficience du secteur privé à l'exploitation des programmes clients, des installations de recherche et des services technologiques d'EACL.

En opérant ce changement de garde, le gouvernement du Canada entend réorienter les efforts d'EACL vers trois objectifs clés : gérer les responsabilités héritées au cours des 60 années de recherche et développement nucléaires aux sites d'EACL; s'assurer que l'expertise et le savoir nucléaires d'EACL continuent de soutenir les efforts du gouvernement en faveur de l'accomplissement de ses fonctions et de ses responsabilités fondamentales; et offrir un accès commercial aux installations et aux ressources d'EACL afin de répondre aux besoins de l'industrie à l'égard d'une expertise scientifique approfondie dans le domaine nucléaire.

Cette transition signifie qu'EACL continuera de servir les intérêts des Canadiens au cours des années à venir. À cette fin, une attention prioritaire sera accordée à notre mandat d'intérêt public et à nos activités de recherche et développement stratégiques. En consolidant les assises d'EACL et en lui conférant la discipline propre au secteur privé, cette transition fera en sorte que les scientifiques de réputation mondiale et les installations uniques d'EACL continueront de subvenir aux besoins du Canada.

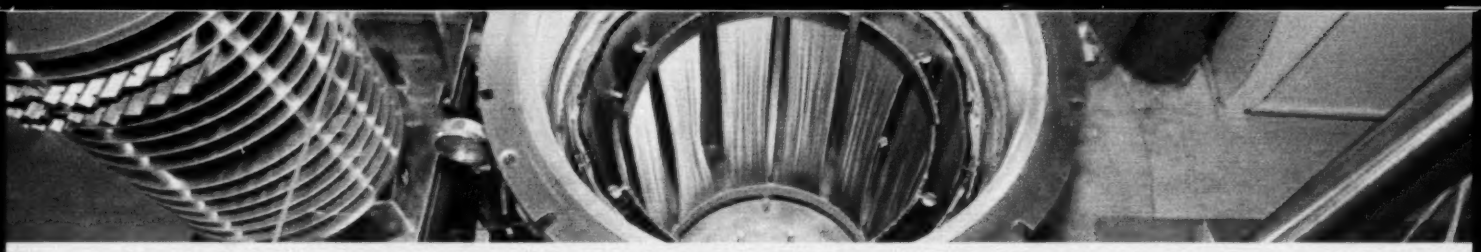

Tout au long du processus, le conseil d'administration d'EACL continuera d'offrir ses recommandations au gouvernement du Canada. En prodiguant notre soutien, nous appuierons les efforts investis par le gouvernement afin de s'assurer qu'EACL continue de générer des bénéfices stratégiques pour ses parties prenantes et de réunir les conditions gagnantes en vue d'une transition harmonieuse vers le modèle EpEp.

C'est en réfléchissant à cet avenir que le Conseil a continué de fournir à EACL l'orientation stratégique et l'encadrement nécessaires pour maximiser son rendement pendant l'exercice. Le Conseil a secondé la direction d'EACL afin de favoriser l'excellence des activités de programme, n'a cessé de lui offrir son encadrement et ses conseils en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre du nouveau système de gestion, et a entrepris la planification stratégique nécessaire à la mise sur pied des activités d'EACL. Par ce travail, nous veillons à la saine gouvernance d'EACL et à sa supervision adéquate de manière à en garantir la reddition de comptes organisationnelle.

J'ai eu l'immense plaisir d'accueillir deux nouveaux membres au sein du conseil d'administration pendant l'exercice. Gregory Josey et Serge Dupont gratifient EACL de leur solide leadership et de leur longue expérience en cette importante période de transition pour l'organisme. Je suis également heureux d'annoncer que Robert Walker a accepté de renouveler son mandat à titre de président et chef de la direction d'EACL pour deux autres années. Au cours de l'exercice, deux de nos plus anciens administrateurs, Stella Thompson et Richard Boudreault, sont parvenus à la fin de leur mandat au sein du conseil d'administration. Tous deux ont beaucoup contribué au développement et à la gouvernance d'EACL, et leur leadership et engagement infatigables nous manqueront grandement.

En ce qui concerne l'avenir, le conseil d'administration a approuvé le plan d'entreprise d'EACL pour 2013–2014, qui définit l'orientation stratégique de la Société pour le prochain exercice et les autres exercices à venir. Pendant la réalisation de ce plan, le Conseil continuera à aider les gestionnaires et les hauts dirigeants à assurer la prestation des activités de programme. Nous entendons poursuivre nos efforts sans relâche afin de placer EACL sur la voie du succès. Nous veillerons en outre à exercer la supervision requise afin de nous assurer que l'argent des contribuables canadiens est judicieusement investi dans les Laboratoires nucléaires.

J'aimerais conclure en transmettant mes sincères remerciements et toute ma reconnaissance à mes collègues au sein du conseil d'administration ainsi qu'à la direction et au personnel d'EACL pour leur dur labeur au cours de l'exercice passé. Votre dévouement indéfectible à l'endroit du développement de la science et de la technologie nucléaires au profit du Canada est une chose dont tous les Canadiens doivent être fiers.

Le président du Conseil,

Peter Currie

Message du président

Chef de file du savoir nucléaire canadien. Importante ressource nationale formée de scientifiques, d'ingénieurs, de technologues et de travailleurs de renommée mondiale œuvrant dans des installations uniques et puissantes. Agent et conseiller de confiance du gouvernement. Catalyseur d'innovation et levier économique du Canada. Pépinière de main-d'œuvre dans le domaine nucléaire.

Bienvenue à la nouvelle EACL.

Pendant 60 ans, EACL a exercé ses activités en tant que principal organisme canadien de science et de technologie nucléaires et a ouvert la voie à des applications qui ont permis d'améliorer la vie de millions de Canadiens. Le présent exercice n'a pas fait exception. Une fois de plus, nos gens ont mené à bien des projets de science et de technologie nucléaires ambitieux et novateurs, de l'ordre de ceux qui ont fait d'EACL une précieuse ressource d'envergure nationale.

Les exercices passés ont apporté leur lot de changements à EACL. Toutefois, depuis la vente de nos Opérations commerciales, nous avons stabilisé avec succès les activités des Laboratoires nucléaires. Aujourd'hui, EACL est une société d'État entièrement autonome qui s'est engagée à atteindre un résultat stratégique clair : faire en sorte que les Canadiens et le monde entier bénéficient des retombées positives de la science et de la technologie nucléaires sur le plan de l'énergie, de la santé, de l'environnement et de l'économie, tout en ayant la certitude que la sûreté et la sécurité nucléaires demeurent garanties.

En collaboration avec le conseil d'administration d'EACL, notre équipe de direction a fait en sorte qu'EACL conserve l'élan qu'elle avait acquis en 2011–2012. Le début de l'exercice a été marqué par l'approbation du plan d'entreprise 2012–2013 par le Conseil du Trésor du Canada. Avec le concours du gouvernement canadien, EACL a mis en place une architecture de planification d'entreprise fondée sur sa vision de l'avenir à long terme des Laboratoires nucléaires. La version approuvée du plan énonçait feuille de route d'EACL pour l'exercice de façon à correctement coordonner nos ressources.

En 2012–2013, nous avons réussi à respecter ce plan selon le budget et le calendrier prévus, tout en répondant aux attentes de nos clients et de nos parties prenantes.

Pendant les travaux, EACL a adopté un outil afin d'optimiser l'efficacité de sa gouvernance. Le nouveau système de gestion d'EACL procure à nos gestionnaires une vision claire des mesures à prendre pour réaliser les engagements de la Société et nous fournit un cadre favorable à l'établissement d'une forte culture de reddition de comptes et de transparence. Ce nouveau système porte déjà ses fruits et récompense notre quête d'excellence.

Les importants progrès réalisés touchent également notre proposition de valeur. Dans la foulée de notre travail de réduction de la menace liée à la prolifération nucléaire, nous avons mené à bien la construction d'un prototype de système d'inspection du fret pour améliorer la sécurité nationale aux frontières. Cette technologie novatrice a été développée en collaboration avec plusieurs partenaires des secteurs public et privé, et elle utilise le phénomène de radiation naturelle pour détecter les matières nucléaires illégales aux frontières du Canada.

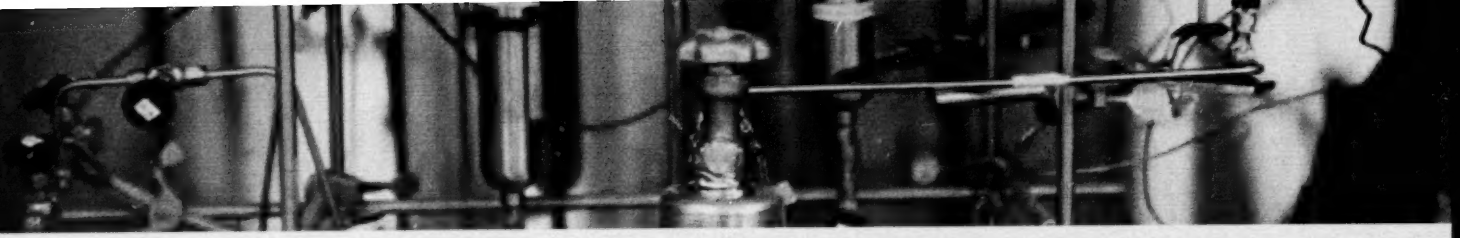

Dans le cadre de nos efforts continus en matière de sûreté publique, nous avons collaboré étroitement avec nos contreparties des services d'urgence d'organismes locaux, provinciaux et nationaux pour nous assurer qu'ensemble, nous étions en mesure d'assurer une intervention efficace et coordonnée en cas de situation d'urgence. Notamment, le personnel d'EACL a participé à un projet mené par le Centre des sciences pour la sécurité qui aidera les chercheurs à mieux comprendre les bombes radiologiques et à mieux y faire face.

Pépinière de personnel hautement qualifié, EACL a continué de donner accès à ses installations à des chercheurs universitaires et à des intervenants du secteur privé canadien, ainsi qu'à des représentants de laboratoires nationaux américains, afin qu'ils mènent des recherches d'envergure sur les matières nucléaires. En outre, à des fins de partage de ses précieuses connaissances, la Société a procédé au lancement de la *Revue scientifique nucléaire d'EACL*, qui contient des articles examinés par des pairs et présente des résultats importants et novateurs en matière de science et de technologie nucléaires obtenus par le personnel d'EACL et par ses collaborateurs.

En ce qui concerne les responsabilités fédérales, une étape importante a été franchie relativement au projet d'emballage et de stockage du combustible d'EACL, grâce au transfert d'un ensemble de matériel automatisé de manutention, de transport et d'entreposage, d'une valeur de plusieurs millions de dollars, qui a été fabriqué en Ontario. EACL a réalisé d'importants progrès au chapitre de l'Initiative de la région de Port Hope et a conclu une entente avec la Société d'expansion du Cap-Breton visant le démantèlement et la remise en état des installations d'entreposage et des terrains liés à l'ancienne usine d'eau lourde d'EACL située à Glace Bay, en Nouvelle-Écosse.

Ce ne sont là que quelques exemples du travail important qui a été réalisé tout au long de l'exercice. Mis à part ces événements marquants, nous avons continué d'épauler le gouvernement dans ses efforts visant à placer EACL sur la voie du succès. Comme le souligne Peter Currie, la deuxième phase du plan de restructuration est déjà bien amorcée et, fermement engagés dans le processus décisionnel, nous faisons valoir le poids de notre opinion à l'égard de notre avenir et connaissons les obligations qui nous incombent d'ici là.

Je tiens à remercier le conseil d'administration, la direction et les employés d'EACL, dont le travail acharné et le dévouement méritent d'être soulignés. Les efforts qu'ils ont déployés pendant l'exercice ont contribué à générer d'importants bénéfices pour notre pays. J'aimerais également souligner l'appui du gouvernement fédéral, qui nous a toujours accordé le financement nécessaire au respect de nos engagements.

Bien qu'EACL compte 60 ans d'histoire en science et de technologie nucléaires, l'exercice 2012–2013 a marqué une période charnière dans son évolution. Nous nous sommes adaptés au monde qui nous entoure tout en continuant de bâtir sur les fondements de notre riche passé. J'ai bon espoir que l'avenir s'annonce lumineux pour EACL au moment où nous poursuivons notre mandat de première importance auprès des Canadiens en tant que principal organisme national de science et de technologie nucléaires.

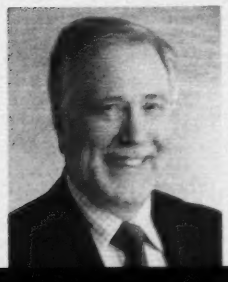

Le président et chef de la direction,

Robert Walker

2013
UNE NOUVELLE EACL
SANTÉ ET SÉCURITÉ
ACTIVITÉS
DE PROGRAMME

Survol de l'exercice 2012–2013

Restructuration d'EACL

En mai 2009, le gouvernement du Canada a conclu qu'il était souhaitable de restructurer la Société afin de lui conférer une position plus concurrentielle sur le marché mondial du nucléaire, de réduire l'exposition des contribuables au risque financier lié à ce secteur et de créer des conditions plus favorables à l'épanouissement de l'industrie nucléaire canadienne dans son ensemble.

Le gouvernement du Canada a subséquemment lancé un programme de restructuration d'EACL en deux phases. Au cours de la première phase, il a vendu la division des réacteurs CANDU à Candu Énergie inc., filiale entièrement détenue de SNC-Lavalin, en octobre 2011.

La deuxième phase du plan de restructuration d'EACL a été lancée au début de 2012, lorsque le gouvernement du Canada a présenté une demande officielle d'expression d'intérêt visant à sonder l'intérêt du secteur privé à l'égard de la gestion et de l'exploitation des Laboratoires nucléaires d'EACL. En février 2013, le gouvernement a annoncé son intention de lancer un processus d'appel d'offres afin de repenser la gestion et l'exploitation d'EACL selon le modèle EpEp en usage dans d'autres pays tels que les États-Unis et le Royaume-Uni.

Le nouveau modèle mettra la rigueur et l'efficience du secteur privé au service de la gestion d'EACL, ce qui devrait atténuer au fil du temps les coûts et les risques financiers assumés par les contribuables canadiens. L'objectif est d'axer le mandat des Laboratoires nucléaires sur le démantèlement et la gestion des déchets, les activités de science et de technologie en réponse aux responsabilités fondamentales du gouvernement fédéral et l'appui à l'industrie nucléaire canadienne en lui offrant l'accès aux installations et à l'expertise uniques d'EACL selon des modalités commerciales. Au moment d'annoncer sa décision, le gouvernement du Canada a également exprimé son intention d'évaluer le bien-fondé d'investir l'argent des contribuables dans un programme d'innovation nucléaire qui serait dirigé par l'industrie.

Grâce à la restructuration d'EACL, les Canadiens seront bien servis par un organisme de science et de technologie économique chargé de générer des résultats significatifs au profit du Canada.

Grâce à **LA RESTRUCTURATION** d'EACL, **LES CANADIENS** seront bien servis par un organisme de science et de technologie économique chargé de générer des résultats significatifs **AU PROFIT** du **CANADA**.

Santé, sécurité et environnement

La préservation de la sécurité des employés, du grand public et de l'environnement est essentielle à la réussite d'EACL. Au cours de l'exercice, EACL a continué d'améliorer sa performance en matière de santé, de sûreté, de sécurité et d'environnement (« SSSE ») et a progressé vers l'affermissement de ses programmes et politiques à cet égard.

Cette avancée a été communiquée à l'organisme de réglementation de l'industrie nucléaire canadienne, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (« CCSN »), lors d'une rencontre tenue en février 2013. Depuis le renouvellement du permis d'exploitation de Chalk River, EACL a respecté ses engagements en matière de réglementation et, dans une perspective d'amélioration continue, a assuré l'exploitation sécuritaire des installations de Chalk River.

Dans cet esprit, EACL a mis en place un nouveau cadre de surveillance en matière de SSSE pour atténuer davantage les risques de sécurité. Axée sur la conformité, la nouvelle division réitère la priorité accordée par EACL à ses programmes de SSSE : Sécurité d'EACL, Mesures de protection contre les incendies, Préparation aux situations d'urgence, Mesures de protection contre les rayonnements, Gestion des matières nucléaires, Rendement de la main-d'œuvre et Santé et sécurité au travail.

EACL a également mené à bien l'évaluation exhaustive de sa culture de sécurité. Cette initiative, à laquelle le personnel d'EACL a participé, comprenait des sondages détaillés, des entrevues et des rencontres de groupes de discussion. Ces précieux renseignements permettent à EACL de mieux comprendre sa culture de sécurité et confirment la présence d'occasions d'amélioration, ce qui aide la direction à déterminer les mesures à prendre.

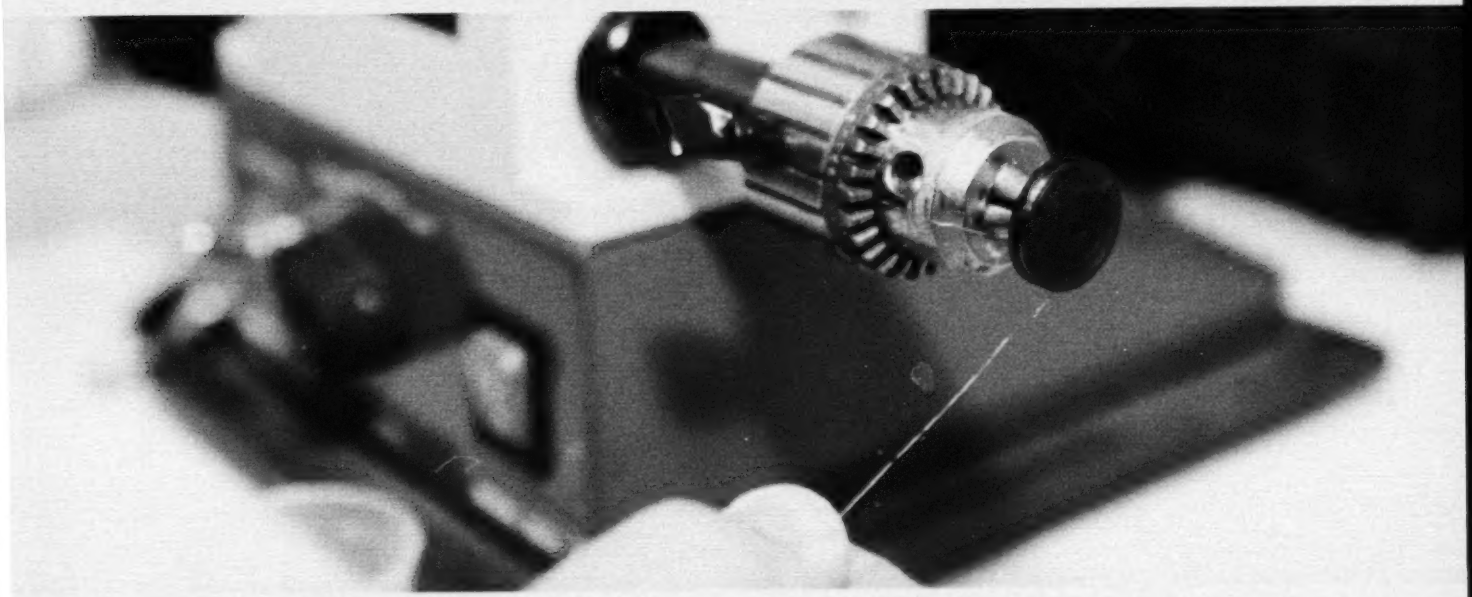

EACL poursuit la mise à niveau des installations de Chalk River en réponse aux événements qui se sont produits en 2011 à la centrale nucléaire de Fukushima, au Japon. EACL a perfectionné non seulement ses mesures d'urgence, mais aussi ses infrastructures physiques, en plus d'avoir fait l'achat de nouveaux équipements d'urgence d'importance.

Activités de programme

Capacité de l'industrie nucléaire

L'existence de laboratoires nucléaires fédéraux qui se préoccupent des questions de politiques publiques sur la sécurité et qui s'emploient à résoudre des problèmes complexes de l'industrie de la technologie contribue au maintien d'un secteur canadien de l'énergie nucléaire prolifique. Par l'entremise de son activité de programme *Capacité de l'industrie nucléaire*, EACL permet aux acteurs de l'industrie nucléaire d'accéder aux compétences spécialisées, aux installations et aux technologies dont ils ont besoin pour prospérer sur le marché et saisir les occasions qui s'offrent à eux à l'étranger.

Afin de favoriser l'innovation commerciale et le transfert de ses technologies au secteur privé, EACL a octroyé des licences d'exploitation à l'égard de deux de ses technologies à une société privée canadienne au cours de l'exercice. Ces technologies répondent aux besoins des membres du Groupe des propriétaires de centrales CANDU en ce qui concerne l'estimation des débits de dose de rayonnements auxquels le personnel pourrait être exposé dans l'éventualité d'une contamination. En autorisant l'utilisation de ces technologies, EACL veille à soutenir et à optimiser les capacités du secteur privé canadien, en plus d'augmenter les produits générés par la Société.

EACL a conclu une entente avec des partenaires du secteur en vue de fabriquer des sondes ADAM (à diamètre axial et de magnétite), outil qui permet d'inspecter l'état de la tuyauterie des générateurs de vapeur dans les réacteurs nucléaires. Dans le cadre de l'entente, EACL transférera les compétences techniques à une société qui fabriquera la technologie. Grâce à cette entente, l'industrie canadienne conservera la capacité de fabriquer ces sondes d'inspection directement pour des clients commerciaux à l'avenir, ce qui est conforme à une composante clé de la proposition de valeur d'EACL.

Grâce à ce transfert de technologies, EACL **SOUTIENDRA** la **CROISSANCE** du secteur privé canadien. Dorénavant, cette société canadienne fabriquera cette **TECHNOLOGIE** d'inspection **NOVATRICE** d'EACL directement pour ses clients.

Au nom de Candu Énergie inc., EACL a réalisé avec succès une inspection de base des canaux de combustible du réacteur sud-coréen remis à neuf Wolsong 1. Il s'agit de la première fois que ce travail porte sur un réacteur de CANDU ayant été remis en service à la suite de travaux de remise à neuf. EACL a également orienté la décision de l'Ontario Power Generation de poursuivre l'exploitation de la centrale nucléaire de Pickering en lui démontrant qu'il est possible de prolonger la durée de vie des canaux de combustibles des réacteurs.

Sûreté et sécurité nucléaires

En tant que centre du savoir-faire canadien en matière d'enjeux nucléaires et radiologiques, EACL veille à la sécurité de plusieurs sites nucléaires qui relèvent du fédéral, conçoit la technologie employée pour assurer la sûreté et la sécurité nucléaires du Canada et dispense des services d'urgence et des conseils à des organismes gouvernementaux et autorités internationales en matière nucléaire. Tout ce travail est effectué par l'entremise de l'activité *Sûreté et sécurité nucléaires*.

EACL poursuit son travail en partenariat avec diverses organisations canadiennes afin de renforcer la sécurité du pays. Au cours de l'exercice, le personnel d'EACL a participé à un projet de recherche mené par le Centre des sciences pour la sécurité de Recherche et développement pour la défense Canada (« RDDC »). Ce projet comprenait la détonation contrôlée d'une bombe factice connue sous le nom de « dispositif de dispersion radiologique » (« DDR ») dans le but de mieux comprendre les DDR, ce qui contribuera à accroître la sécurité nucléaire au Canada et dans le monde entier.

En collaboration avec d'autres organismes publics fédéraux, des universités et des partenaires du secteur privé, EACL a achevé la construction d'un prototype de système d'inspection du fret. Cette nouvelle technologie innovatrice utilise des rayons cosmiques naturels appelés muons pour détecter des matières nucléaires de contrebande dissimulées dans de grands conteneurs destinés au transport, ce qui permet de réduire la menace liée à la prolifération nucléaire en améliorant la sécurité aux frontières.

Sous la supervision d'EACL et en partenariat plusieurs autres organismes fédéraux, une simulation en salle de conférences a été réalisée auprès de l'ensemble des partenaires de RDDC sous l'égide du Programme national canadien d'expertise en analyse nucléo-légale (le « PNCEANL »). L'analyse nucléo-légale s'entend des méthodes d'analyse scientifique mises en œuvre dans le cadre d'une enquête plus exhaustive réalisée à la suite d'un incident nucléaire. L'exercice a été conçu de façon à accroître l'expertise du Canada en matière d'analyse nucléo-légale et à s'assurer que le projet est bien conçu pour atteindre ses objectifs de sécurité nationale.

EACL est ses collaborateurs ont FABRIQUÉ avec succès un PROTOTYPE de SYSTÈME D'INSPECTION du fret qui utilise la radiation naturelle pour inspecter les conteneurs destinés au transport aux frontières canadiennes, ce qui permet de RÉDUIRE la MENACE liée à la prolifération nucléaire.

SÉCURITAIRE

Énergie propre et sûre

L'activité *Énergie propre et sûre* fait fond sur les investissements en technologie nucléaire préalablement engagés afin de garantir la sécurité des systèmes d'énergie nucléaire. À cette fin, EACL conçoit des systèmes, des équipements et des infrastructures nécessaires à la conception de la prochaine génération de réacteurs nucléaires, met en pratique les technologies de l'hydrogène en vue de la production d'énergie et de leurs applications industrielles, et veille à ce que les Canadiens bénéficient des percées réalisées en matière d'énergie thermonucléaire et de technologies des petits réacteurs.

EACL a accompli des progrès considérables au chapitre de l'amélioration de la conception de son réacteur à eau supercritique (le « RESC »). EACL dirige la mise au point du RESC dans le cadre de la contribution canadienne au Forum international Génération IV, effort de coopération internationale organisé pour établir les capacités de faisabilité et de performance des systèmes d'énergie nucléaire de la prochaine génération. Dans le cadre de ce travail, EACL fait progresser la technologie nucléaire et les systèmes de sécurité pour les réacteurs canadiens de la prochaine génération.

En collaboration avec son partenaire industriel canadien EcoVu, EACL a contribué à démontrer que des contaminants radioactifs pouvaient être éliminés d'une solution d'eaux usées à l'aide de la technologie d'épuration brevetée d'EcoVu. Ce procédé ultra-efficace pour l'élimination de l'uranium et d'autres métaux lourds s'applique aisément à diverses opérations de nettoyage entreprises à des fins de gestion des déchets et de l'environnement. Grâce à l'appui d'EACL, cette société canadienne a pu démontrer l'applicabilité de son procédé et ainsi accéder à du financement public et privé.

À titre de REPRÉSENTANT du CANADA au Forum international Génération IV, EACL FAIT PROGRESSER la TECHNOLOGIE nucléaire et les SYSTÈMES de SÉCURITÉ pour les réacteurs canadiens de la prochaine génération.

Au chapitre de la sécurité, EACL a créé un modèle mathématique évolué qui permettra d'améliorer le processus de développement de catalyseurs futurs utilisés dans les recombineurs autocatalytiques passifs (« RAP »). Les RAP relèvent d'une technologie de sécurité novatrice conçue par EACL qui est employée pour réduire le risque d'explosion d'hydrogène dans les centrales nucléaires et autres installations où de l'hydrogène est utilisé.

Santé, isotopes et rayonnement

Les travaux réalisés sous l'égide de l'activité *Santé, isotopes et rayonnement* fournissent un approvisionnement fiable en isotopes médicaux au Canada et ailleurs dans le monde pour des applications liées aux diagnostics médicaux et au traitement du cancer. Ils visent également à accroître nos connaissances des effets du rayonnement sur les humains, ce qui comprend l'évolution des techniques et de l'expertise nécessaires à un environnement de travail sain pour les travailleurs des installations nucléaires.

EACL continue de prêter main-forte au milieu de la santé canadien et international. Les isotopes produits par le réacteur NRU d'EACL au cours de l'exercice ont permis de poser environ 2,5 millions de diagnostics médicaux et d'appliquer quelque 14 millions de traitements médicaux destinés à des patients au Canada et partout dans le monde. Ces isotopes contribuent à la santé et au bien-être des citoyens canadiens, ainsi qu'à la lutte contre le cancer et les maladies du cœur.

En partenariat avec l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa (ICUO), EACL a étudié comment se produisent les changements radio-induits liés aux maladies cardiovasculaires. En partenariat avec l'Université McMaster, EACL a également aidé, au cours de l'exercice, à optimiser une méthode utilisée pour déterminer la quantité d'aluminium présente dans l'organisme de patients atteints de la maladie d'Alzheimer. EACL et l'Université McMaster analysent actuellement la réalisation éventuelle d'un projet qui aurait pour but d'évaluer l'accumulation de ce métal chez les travailleurs de l'industrie de l'aluminium, notamment chez les soudeurs d'aluminium.

Les isotopes produits par EACL au cours de l'exercice ont PERMIS de POSER environ 2,5 MILLIONS de DIAGNOSTICS médicaux et d'appliquer quelque 14 MILLIONS de TRAITEMENTS médicaux destinés à des patients au Canada et partout dans le monde.

EACL a réalisé un certain nombre d'initiatives d'amélioration hautement prioritaires dans le cadre de son plan de mise en œuvre intégrée. Ce plan d'amélioration dont dépend le renouvellement du permis d'exploitation des Laboratoires de Chalk River vise à rehausser la sécurité et la fiabilité du réacteur NRU. Les activités mises en œuvre comprennent le sondage semestriel sur la culture de la sécurité d'EACL et le projet d'échange d'eau des travées de stockage des barres du NRU, qui a permis de retirer plus de un million de litres d'eau tritiée des travées de stockage des barres du NRU. L'achèvement de ces travaux a procuré à EACL d'importantes améliorations des installations et des processus et a permis d'accroître la sécurité des travailleurs et de l'environnement.

Gérance environnementale du nucléaire

Grâce à l'activité *Gérance environnementale du nucléaire*, EACL soutient le gouvernement du Canada en veillant à ce que les sites nucléaires fédéraux soient propres et sains, ainsi qu'en fournissant technologies, installations et expertise pour appuyer le stockage sécuritaire et la gestion à long terme des déchets radioactifs au Canada.

EACL a apporté une importante contribution à l'établissement des paramètres et des modèles en vue de la révision de deux normes du Groupe CSA (Canadian Standards Association) qui fournissent des lignes directrices essentielles aux fins de l'évaluation des rejets normaux et accidentels provenant des installations nucléaires. Les normes révisées servent à calculer les limites de rejets et les doses de radiation acceptables émis par les matières radioactives. La publication de ces nouvelles normes est prévue pour l'automne 2013.

UN CANADA PROPRE

EACL et Travaux publics et services gouvernementaux Canada (« TPSGC ») ont contribué à la progression des activités associées aux infrastructures nécessaires pour le nettoyage de déchets radioactifs historiques de faible activité dans le cadre de l'Initiative de la région de Port Hope (« IRPH »). Au cours de l'exercice, EACL a également conclu une entente avec la Société d'expansion du Cap-Breton (la « SECB ») visant le démantèlement et la remise en état des installations d'entreposage et des terrains liés à l'ancienne usine d'eau lourde d'EACL située à Glace Bay, en Nouvelle-Écosse. Ces deux projets découlent d'engagements fédéraux qui permettront d'assainir l'environnement de deux collectivités canadiennes.

EACL a également effectué un examen de sa stratégie de démantèlement à long terme et de l'estimation des coûts connexes. Cet examen – le plus détaillé à avoir été réalisé depuis 2005 – s'est traduit par l'établissement d'une approche bonifiée conforme aux pratiques exemplaires en vigueur dans le monde.

EACL **DIRIGE** ces **TRAVAUX** de **REMISE EN ÉTAT** au nom du gouvernement du Canada de manière à faire face aux obligations fédérales et à assainir **L'ENVIRONNEMENT** de **COLLECTIVITÉS** canadiennes.

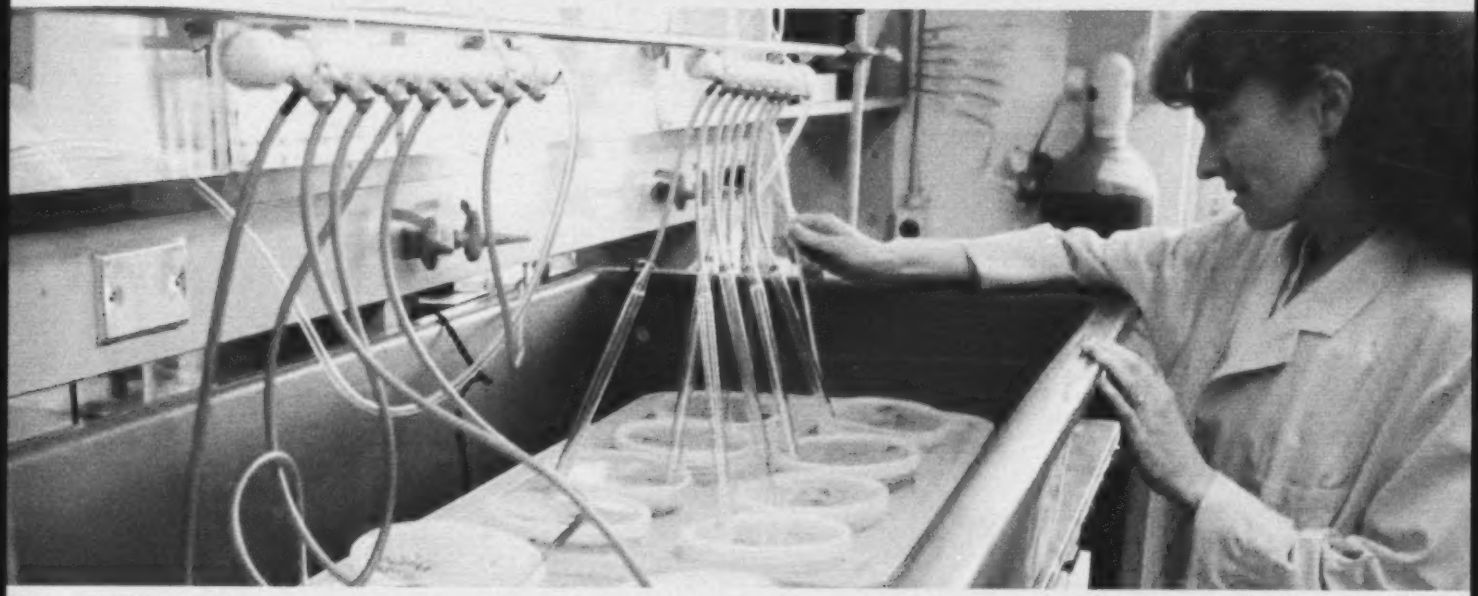

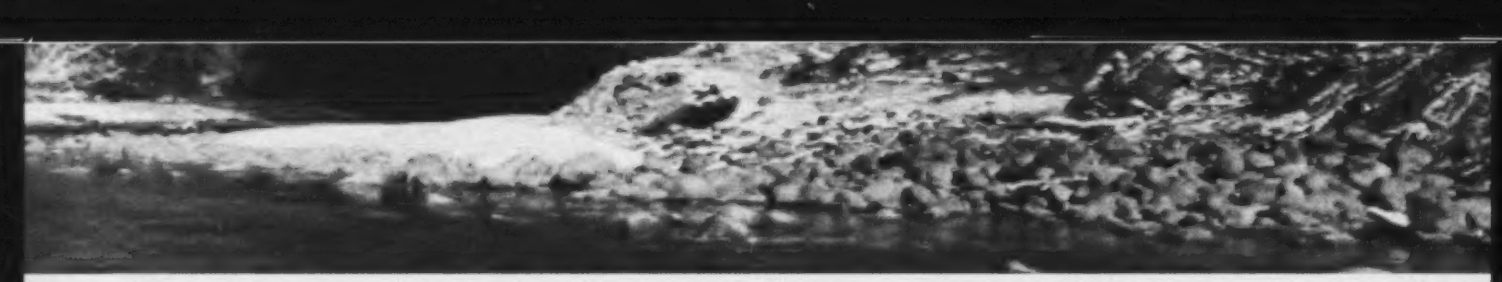

Réseaux d'innovation du nucléaire

EACL maintient un ensemble d'installations scientifiques nationales critiques qui répondent aux divers besoins en matière d'innovation de la communauté canadienne de science et de technologie du nucléaire et du rayonnement. L'activité *Réseaux d'innovation du nucléaire* met en rapport les capacités d'EACL avec cette communauté pour lui permettre de poursuivre ses objectifs scientifiques allant de l'énergie propre à la recherche sur le cancer, en passant par la sécurité nucléaire.

Au cours de l'exercice, la Société a procédé au lancement de la *Revue scientifique nucléaire d'EACL*, nouvelle publication à libre accès évaluée par les pairs. Cette revue semestrielle contribue à affirmer le rôle d'EACL en tant que principal organisme canadien de science et de technologie nucléaires et constitue un forum pour la publication d'articles de pointe en matière de science et de technologie nucléaires, notamment sur l'industrie nucléaire CANDU, les garanties et la sécurité nucléaires, l'énergie propre, les petits réacteurs, l'énergie durable et les sciences de l'environnement.

EACL et des participants du Réseau d'excellence universitaire en génie nucléaire (l'« UNENE ») ont mis en place des nouvelles activités pratiques collaboratives de recherche et d'enseignement faisant appel aux installations scientifiques et technologiques uniques et aux compétences d'EACL. L'UNENE est un réseau composé d'universités, d'installations de production d'énergie nucléaire et d'organismes gouvernementaux de recherche et de réglementation dont le mandat est de renforcer les capacités de formation et de recherche nucléaires au sein des universités canadiennes. Une utilisation accrue des laboratoires d'EACL favorisera la création d'un bassin durable de main-d'œuvre qualifiée, de manière à répondre aux besoins de l'industrie nucléaire canadienne.

EACL a également lancé un appel de propositions externe dans le but de faire avancer ses projets prioritaires de science et de technologie en ayant recours à ses installations et à ses compétences et en prônant la participation de tierces parties issues du milieu universitaire, des laboratoires d'État et du secteur privé. Cette initiative représente une excellente occasion de cultiver les possibilités de collaboration et de partenariat avec l'industrie.

Le NOUVEAU magazine scientifique d'EACL, la REVUE SCIENTIFIQUE NUCLÉAIRE D'EACL, est une publication EN PLEIN ESSOR s'adressant aux scientifiques de partout dans le monde afin qu'ils puissent PARTAGER leurs RECHERCHES et leurs CONCLUSIONS dans toutes les disciplines de la science et de la technologie nucléaires.

Infrastructure adéquate en matière de science et technologie nucléaires

Les scientifiques et les ingénieurs d'EACL de même que de ses organismes partenaires doivent avoir accès à des installations et à des services autorisés favorisant l'innovation nucléaire. L'activité *Infrastructure adéquate en matière de science et technologie nucléaires* investit dans le personnel, les installations et les processus d'EACL pour assurer la disponibilité efficace, fiable et sécuritaire de son infrastructure de science et de technologie, tout en veillant à la santé et à la sécurité des travailleurs, du grand public et de l'environnement.

Les travaux de mise à jour des systèmes et des installations qui ont lieu actuellement à Chalk River ont réalisé des pas de géant au cours de l'exercice. L'achèvement de ces projets est crucial si l'on veut respecter les exigences en matière de réglementation et de SSSE et maintenir les capacités opérationnelles globales des Laboratoires de Chalk River. Étant donné que ces exigences ont vu le jour avant l'actuel projet de restructuration d'EACL, les investissements engagés sont financés par la Société au moyen de fonds publics.

EACL a également mené à terme une série de projets visant à assurer la disponibilité de ses infrastructures de Chalk River aux fins de ses activités de programme. Elle a notamment réalisé avec succès l'arrêt prolongé planifié annuel du réacteur NRU en vue de son exploitation continue, efficace et sécuritaire conformément aux exigences en matière de production d'isotopes et aux besoins de l'industrie nucléaire canadienne; achevé les travaux relatifs à la centrale électrique d'EACL afin d'améliorer l'approvisionnement essentiel en vapeur servant à chauffer les Laboratoires de Chalk River; et réalisé la planification diligente d'un projet de revitalisation des systèmes de gestion des liquides radioactifs.

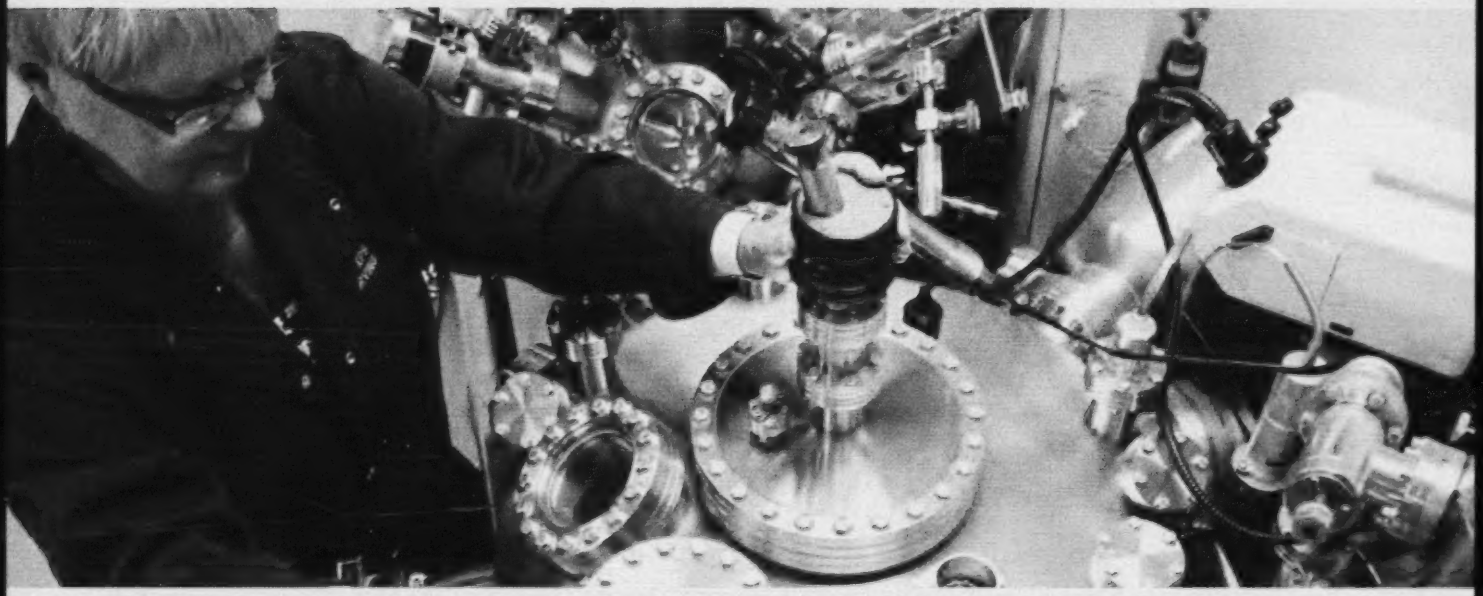

En dernier lieu, EACL a accompli de nets progrès en ce qui concerne son projet pluriannuel et multiphase de convention d'économie d'énergie, ce qui a donné lieu à d'importantes améliorations sur le plan environnemental et à des économies de coûts pour la Société. À ce jour, EACL a diminué son empreinte carbone de 6 000 tonnes métriques d'émissions de dioxyde de carbone par an.

Services internes

Afin de réaliser son résultat stratégique, EACL requiert diverses fonctions et infrastructures de soutien administratif et opérationnel. L'activité *Services internes* englobe ces services qui permettent la conduite efficiente des affaires courantes et la conformité aux politiques, aux règlements et aux lois applicables.

Au cours de l'exercice, EACL a tenu la journée des fournisseurs de l'Organisation des industries nucléaires canadiennes (« OCI »), salon professionnel annuel auquel ont participé plus de 50 entreprises membres de cette association. EACL a également organisé un atelier conjoint sur les possibilités d'innovation liées à la chaîne d'approvisionnement de l'industrie nucléaire canadienne. L'engagement des fournisseurs constitue un élément important des stratégies d'EACL en matière de chaîne d'approvisionnement et d'innovation. Ces événements ont été une excellente occasion de tisser des liens avec des représentants de la chaîne d'approvisionnement de l'industrie nucléaire canadienne et d'explorer de nouvelles occasions de développement commercial.

La gestion des risques fait partie intégrante d'une bonne planification stratégique et d'une saine gouvernance pour EACL. La Société a mis en œuvre de nouvelles politiques visant à améliorer son processus de structuration de contrats à l'égard de projets importants ou à haut risque, afin d'assurer la bonne exécution des contrats tout en réduisant au minimum les risques auxquels s'exposent EACL et le gouvernement du Canada. Elle a également entrepris un examen de la sécurité en matière de technologies de l'information et de son cadre de gouvernance afin d'élargir la fonction des technologies de l'information pour qu'elle assume un rôle de catalyseur stratégique de résultats pour les activités d'EACL, initiative qui devrait accroître le niveau de maturité des processus au chapitre des technologies de l'information et améliorer la gestion des risques.

EACL a également signé un protocole d'entente avec l'Agence des services frontaliers du Canada (l'« ASFC ») aux termes du programme Partenaires en protection de l'ASFC visant une initiative pluriannuelle avec les douanes des États-Unis et du Canada. Il s'agit d'un programme volontaire qui est conçu de façon à assurer la collaboration du secteur pour améliorer la sécurité frontalière et commerciale, pour lutter contre le crime organisé et le terrorisme, ainsi que pour prévenir la contrebande. Les entreprises membres sont reconnues comme des négociants fiables, ce qui renforce la fiabilité de la chaîne d'approvisionnement internationale d'EACL.

RAPPORT de GESTION

21 Énoncés prospectifs
21 Société
23 Facteurs clés de réussite et capacité de produire des résultats
25 Revue financière consolidée
28 Revue des activités
33 Flux de trésorerie consolidés et fonds de roulement
34 Arrangements hors bilan
34 Gestion des risques et incertitudes
36 Changements de méthodes comptables
36 Méthodes et estimations comptables critiques

Rapport de gestion

Énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion a été examiné par le comité d'audit d'EACL et approuvé par son conseil d'administration. Il renferme des commentaires sur la performance de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2013 et doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés et les notes y afférentes figurant dans le présent rapport annuel.

Le gouvernement du Canada a achevé la première phase de son plan de restructuration d'EACL avec la vente de ses Opérations commerciales à Candu Énergie inc., filiale entièrement détenue par SNC-Lavalin, le 2 octobre 2011.

En février 2012, le gouvernement du Canada a officiellement lancé la deuxième phase de son plan de restructuration d'EACL et a présenté une demande d'expression d'intérêt afin de sonder les occasions de partenariat possibles à l'égard des Laboratoires nucléaires et d'obtenir un aperçu de l'expérience et des capacités pertinentes des répondants. L'information recueillie grâce à la demande d'expression d'intérêt apportera plus de précisions au processus de restructuration, étape essentielle pour renforcer l'industrie nucléaire du Canada et réduire l'exposition des contribuables au risque financier lié à ce secteur.

En février 2013, le gouvernement du Canada a annoncé son intention d'impartir la gestion des activités d'EACL à une entreprise du secteur privé. En vertu de ce modèle, les activités d'EACL seront axées sur la gestion de ses responsabilités en matière de déchets radioactifs et de démantèlement, sur la prestation d'activités scientifiques et technologiques afin de gérer les principales obligations fédérales et sur le soutien à l'industrie nucléaire canadienne dans une optique commerciale par l'intermédiaire d'installations et de compétences de premier ordre. Le gouvernement fédéral évalue actuellement le bien-fondé d'investir l'argent des contribuables canadiens dans un quatrième objectif axé sur l'innovation à long terme dans le domaine du nucléaire.

Tout au long du processus, le gouvernement du Canada sollicitera l'expertise de tiers en consultant des conseillers externes qui lui offriront leurs recommandations en matière de gestion nucléaire et financière. Le processus d'appel d'offres préalable à la sélection du titulaire du contrat EpEp se fera conformément aux procédures gouvernementales et aux pratiques exemplaires en matière de mission, de supervision, de transparence et de diligence raisonnable. La direction d'EACL appuie ce processus qui devrait se conclure en 2015. Le choix définitif du titulaire du contrat est laissé à l'entière discrétion de l'actionnaire.

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs à propos d'EACL qui sont fondés sur des hypothèses que la direction jugeait raisonnables au 23 juillet 2013, date à laquelle le conseil d'administration de la Société a approuvé le présent document. Ces énoncés prospectifs, de par leur nature, comportent nécessairement des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs diffèrent sensiblement des prévisions actuelles. Nous prévenons le lecteur qu'il pourrait éventuellement être nécessaire de revoir les hypothèses concernant les événements futurs, bon nombre desquels sont difficiles à prévoir.

Société

EACL est une société d'État mandataire qui rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles du Canada.

La direction évalue ses résultats financiers par voie de deux entités commerciales distinctes : les Laboratoires nucléaires et les Opérations commerciales (activités abandonnées). Chacune de ces deux entités est chargée d'atteindre les objectifs commerciaux précisés dans le plan d'entreprise.

Laboratoires nucléaires
Les Laboratoires nucléaires sont majoritairement situés aux Laboratoires de Chalk River et constituent les plus importants laboratoires du gouvernement fédéral canadien. Au 31 mars 2013, les Laboratoires nucléaires employaient plus de 3 250 personnes à temps plein, dont 475 travaillaient à d'autres emplacements, notamment aux laboratoires de Whiteshell, au Manitoba.

Les Laboratoires nucléaires constituent un maillon stratégique de l'infrastructure scientifique et technologique canadienne et du système d'innovation national. En tant que principal organisme canadien de science et de technologie nucléaires, les Laboratoires nucléaires offrent un soutien essentiel sur le plan des politiques, des programmes et de l'innovation au gouvernement canadien, à l'industrie nucléaire du Canada et au milieu universitaire canadien.

Les Laboratoires nucléaires exercent leurs activités conformément à la stratégie fédérale en matière de science et de technologie intitulée *Réaliser le potentiel des sciences et de la technologie au profit du Canada*. En menant ses activités selon cette stratégie, cette entité réalise des avancées considérables dans quatre des secteurs de résultats du gouvernement du Canada, à savoir « une économie axée sur l'innovation et le savoir », « un environnement propre et sain », « des Canadiens en santé » et « un pays sûr et sécuritaire ».

Les Laboratoires nucléaires agissent à titre de conseiller et d'agent du gouvernement du Canada en matière de politiques publiques, de catalyseur de l'innovation des entreprises et du transfert de technologies ainsi que de générateur d'une main-d'œuvre hautement qualifiée.

Conseiller et agent du gouvernement du Canada en matière de politiques publiques

Les Laboratoires nucléaires assurent la diffusion d'une information objective sur la science et la technologie nucléaires en fournissant des conseils qui appuient le gouvernement du Canada dans ses divers rôles : décideur, autorité de réglementation, exploitant, partie prenante, client et partenaire dans les domaines scientifiques et technologiques dans l'intérêt du public.

Les Laboratoires nucléaires agissent aussi à titre d'agent du gouvernement en matière de politiques publiques, ce qui comprend notamment :

- La production d'isotopes médicaux destinés aux Canadiens, production réalisée grâce au réacteur national de recherche universel (« NRU »), réacteur de recherche polyvalent qui est l'un des plus grands producteurs de radionucléides au monde et la plus importante source d'énergie nucléaire et de recherche sur les matières nucléaires au pays. Le réacteur produit un éventail de radio-isotopes dont les applications vont de l'imagerie médicale au diagnostic et au traitement du cancer;
- La gestion et le règlement des responsabilités associées aux déchets hérités et historiques provenant du développement passé de la technologie nucléaire au Canada;
- L'élaboration de méthodes, de compétences nationales et de processus d'appui à la conception de politiques portant sur la sûreté et la sécurité nucléaires, dont le perfectionnement des régimes de non-prolifération et de lutte au terrorisme.

Catalyseur de l'innovation des entreprises et du transfert de technologies

Les Laboratoires nucléaires ont démontré dans le passé leur capacité à positionner l'industrie nucléaire canadienne, y compris toute sa chaîne de valeur, de manière à permettre à des entités externes à connaître du succès à l'échelle nationale et internationale. Dans l'avenir, ils continueront à attirer les plus brillants innovateurs et les meilleurs entrepreneurs du monde entier, encourageant les ressources spécialisées de chez nous à demeurer au Canada et stimulant l'innovation dans l'ensemble de l'industrie et de la chaîne d'approvisionnement nucléaires. La participation accrue du secteur privé se traduira en outre par la hausse des produits en remplacement du financement public.

En tant que fournisseur de services à Candu Énergie inc. et à l'ensemble de l'industrie nucléaire canadienne, les Laboratoires nucléaires jouent un rôle de premier ordre auprès de leurs partenaires, les aidant à maintenir et à rehausser le rendement des réacteurs CANDU, à mettre au point de nouvelles technologies pour un large éventail d'applications destinées à l'industrie nucléaire et à d'autres secteurs et à faire progresser la prochaine génération de réacteurs, de combustibles et de solutions énergétiques.

Générateur d'une main-d'œuvre hautement qualifiée

Grâce à leur capacité de production de savoir, d'innovation et de découverte, les Laboratoires nucléaires entretiennent un vaste réseau de parties prenantes, de clients et de partenaires.

Les Laboratoires nucléaires donnent accès à l'environnement unique qu'exige la formation de la main-d'œuvre spécialisée dont a besoin une économie axée sur le savoir. Des générations de Canadiens participant à la chaîne de valeur scientifique et technologique nucléaire jouissent d'un accès aux laboratoires, aux installations et aux ressources hautement qualifiées de l'organisme. Le recensement du capital humain qui forme la communauté canadienne de la science et de la technologie nucléaires et de l'industrie nucléaires révèle que bon nombre de ses membres entretiennent une relation profonde et durable avec EACL.

L'une des grandes retombées des activités des Laboratoires nucléaires est la formation de la prochaine génération de scientifiques, d'ingénieurs, d'exploitants et d'entrepreneurs canadiens de premier ordre. Les Laboratoires nucléaires continueront d'appuyer la formation de ressources spécialisées destinées au secteur public, au secteur privé et au milieu universitaire, en s'assurant de concentrer leurs activités dans des domaines fidèles aux priorités du gouvernement canadien.

Les activités des Laboratoires nucléaires bénéficient avant tout du soutien du gouvernement du Canada. Des produits sont également tirés de la vente de produits et de services, notamment de la vente d'isotopes médicaux, des contrats de recherche qu'elle exécute au nom du Groupe des propriétaires de centrales CANDU (le « GPC ») et des services de gestion des déchets commerciaux qu'elle fournit à diverses entités, dont des hôpitaux et des universités. Pour l'exercice à l'étude, ces activités commerciales des Laboratoires nucléaires ont généré des produits de 84 millions de dollars.

Les charges sont gérées en fonction de cibles définies qui sont fondées sur les engagements de financement et sur les produits commerciaux. Le financement provient en grande partie de crédits fédéraux et est affecté au maintien des activités opérationnelles et des projets liés à l'infrastructure.

Opérations commerciales (activités abandonnées)

Au 31 mars 2013, les Opérations commerciales (activités abandonnées) comprenaient un effectif de 23 personnes, toutes en poste au Bureau de clôture situé à Oakville, en Ontario. Cette équipe a pour mandat de s'occuper des questions touchant toutes les obligations des Opérations commerciales qui incombent toujours au gouvernement du Canada et à EACL depuis le 2 octobre 2011, date de la restructuration. Ces obligations englobent la réalisation des projets de prolongation de la vie utile d'EACL.

Facteurs clés de réussite et capacité de produire des résultats

Sécurité

EACL favorise une culture qui protège son personnel, le public et l'environnement, de sorte à préserver la santé des Canadiens et leur sécurité, ce qui est en harmonie avec les priorités du gouvernement du Canada. Les mesures des programmes garantissent également que les attentes et exigences des principales parties prenantes d'EACL, dont les gouvernements, la CCSN, ses clients et le public, sont comblées. En 2012–2013, la sécurité est demeurée l'un des grands objectifs des mesures visant à assurer la santé du personnel et l'efficacité des activités commerciales.

Une attention particulière a été accordée au programme de santé, de sûreté, de sécurité et d'environnement (« SSSE ») d'EACL cette année. Les mesures ont compris ce qui suit : établissement d'un cadre de surveillance rigoureux en matière de SSSE axé sur l'atténuation des risques de sécurité; réalisation d'un examen externe de la culture de sécurité d'EACL; mise en place de mesures de santé et sécurité au travail améliorées obéissant à des normes de rendement claires; optimisation des mesures d'intervention d'urgence d'EACL; et acquisition de nouveau matériel de lutte contre les incendies.

À la clôture de l'exercice, EACL avait enregistré une hausse de la fréquence des blessures entraînant une perte du temps de travail comparativement à 2011–2012. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation des glissades et des chutes en hiver et de l'emploi de techniques de levage inappropriées occasionnant des lésions dorsales mineures. EACL a mis en œuvre une série de mesures en réponse à cet enjeu : meilleur entretien des lieux de travail, sensibilisation du personnel, adoption de mesures de sécurité, formation et programme de retour au travail d'EACL.

Engagement envers la clientèle

EACL sait que la satisfaction de la clientèle est essentielle à sa réussite en tant que principal organisme canadien de science et de technologie nucléaires. Elle poursuit sa transformation en une entreprise de science et de technologie centrée sur la clientèle. Les mécanismes de rétroaction des clients continuent de lui fournir de précieuses données qui l'aident à combler les attentes de ceux-ci. EACL travaille en étroite collaboration avec ses clients du secteur public et de son industrie afin de leur offrir des produits et des services de qualité supérieure, et ce, de manière rentable et en temps opportun.

EACL a démontré son engagement envers ses clients tout au long de l'exercice par le déploiement d'une série d'initiatives : préparation et présentation de deux rapports détaillés au GPC afin d'aider ses membres à améliorer la maintenance et la fiabilité d'exploitation de leurs centrales; production de quantités considérables d'isotopes médicaux contribuant à répondre à la demande du marché mondial; et démonstration du bien-fondé de la conception de plusieurs dispositifs de sécurité du réacteur EC6 à Candu Énergie inc. aux fins de l'analyse de la sécurité et de l'octroi de licences.

Recherche et développement

Le succès de l'industrie nucléaire au Canada repose sur le vaste bassin de compétences en recherche et en développement d'EACL. Celle-ci produit un capital intellectuel considérable et jouit d'une importante infrastructure de recherche et développement grâce à ses Laboratoires nucléaires, lesquels sont utilisés dans la majeure partie des activités de programme.

Au cours de l'exercice écoulé, les activités de recherche et développement d'EACL ont continué de porter principalement sur le recours à la science et à la technologie pour rehausser la sûreté et le rendement des réacteurs CANDU existants. Elles ont également englobé la mise au point de nouvelles technologies de production d'énergie à partir de la science et de la technologie nucléaires, la poursuite du développement de la prochaine génération de réacteurs et de combustibles, l'objectif étant de surpasser les normes internationales régissant la non-prolifération et l'efficience opérationnelle, et la mise au point de technologies en appui aux efforts de lutte contre le terrorisme et de sauvegarde nucléaire à l'échelle nationale et internationale.

EACL aide le Canada à respecter ses engagements en matière de politiques nucléaires sur le plan international, notamment en participant à l'Agence internationale de l'énergie atomique et au Forum international Génération IV. Les capacités de recherche et développement d'EACL contribuent à l'avancement des sciences au Canada grâce à l'apport d'EACL au milieu universitaire et à l'industrie nucléaire en général. Au cours de l'exercice écoulé, EACL a participé à 147 projets de collaboration scientifiques et technologiques de concert avec des organismes gouvernementaux, des établissements d'enseignement et des entreprises du secteur privé au Canada et à l'étranger.

Ces projets mènent à des innovations et à des percées technologiques et contribuent à former, en vue de l'avenir, des employés hautement qualifiés, tant pour l'industrie nucléaire que pour d'autres secteurs. Ces projets témoignent d'un engagement grandissant envers la recherche et le développement au sein de l'industrie nucléaire canadienne, industrie où le leadership et l'intégration de l'expertise des universités et d'autres organismes sont essentiels à la mise au point de la technologie, et ce, dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Au cours de l'exercice, EACL a également déposé 20 nouvelles demandes de brevet pour des technologies de pointe susceptibles de préserver la santé des Canadiens et d'aider ses clients à atteindre leurs objectifs. Le transfert de technologies provenant de ces innovations contribuera à la santé et à la sécurité de la population canadienne et rehaussera la compétitivité des entreprises à long terme, stimulant ainsi une économie axée sur le savoir et l'esprit d'entreprise.

Chaîne d'approvisionnement

La capacité d'EACL de mener à bien ses programmes en tant que principal organisme de science et de technologie nucléaires du gouvernement du Canada est tributaire de la constitution d'une chaîne d'approvisionnement solide. EACL bénéficie du soutien de plus de 170 entreprises canadiennes membres de l'Organisation des industries nucléaires canadiennes (« OCI ») ainsi que d'un vaste réseau de fournisseurs, lequel a réalisé environ un tiers des programmes d'EACL en 2012–2013. EACL aide aussi ses fournisseurs existants à élargir leur gamme de services et ses nouveaux fournisseurs à obtenir les qualifications nécessaires à la prestation de services liés au nucléaire, ce qui permet d'assurer que tous les fournisseurs d'EACL tirent des avantages concurrentiels de la réalisation des contrats avec celle-ci.

Soutien du gouvernement du Canada

Le financement du gouvernement du Canada a contribué à combler les besoins engendrés par les activités d'EACL tout au long de l'exercice. Ce financement a aidé les Laboratoires nucléaires à honorer les engagements de leurs programmes en accord avec les politiques fédérales touchant la sûreté et la sécurité, la santé des Canadiens, un environnement propre et sain et une économie axée sur l'innovation et le savoir. Il a également aidé EACL à s'acquitter des responsabilités des Opérations commerciales dont elle était toujours responsable après leur vente conclue au cours de l'exercice 2011–2012.

En 2012–2013, le financement du gouvernement a assuré un soutien à ce qui suit :

- les exigences opérationnelles liées à la réalisation des engagements commerciaux;
- le programme de recherche et développement nucléaires, la restauration de l'infrastructure des Laboratoires de Chalk River (Projet Nouveau Départ) et les activités courantes (activités de base et Programme de fiabilité de l'approvisionnement en isotopes);
- le Programme des responsabilités nucléaires héritées;
- les coûts afférents aux projets de prolongation de la vie utile associés aux Opérations commerciales (activités abandonnées) dont EACL est toujours responsable aux termes de contrats.

EACL reçoit une aide du gouvernement pour ses activités par voie de l'approbation de son plan d'entreprise par le gouverneur en conseil. Le plan d'entreprise d'EACL pour 2012–2013 a été approuvé par le gouvernement du Canada en avril 2012. En 2012–2013, EACL a reçu de celui-ci un financement de 552 millions de dollars aux fins du soutien de ses activités.

Compétences des ressources humaines

La réussite actuelle et future d'EACL repose avant tout sur une main-d'œuvre hautement qualifiée et compétente. L'évolution des effectifs et du marché des talents à l'échelle mondiale influe sur les stratégies qu'élabore EACL en vue de recruter, d'embaucher, d'affecter et de fidéliser du personnel de haut calibre.

EACL privilégie un environnement de travail où la formation continue et l'amélioration du rendement sont à l'honneur, et ce, tant sur le plan individuel qu'organisationnel. La formation, l'autoévaluation, les mesures correctives et les analyses comparatives servent à stimuler l'apprentissage. Des cours en ligne et électroniques continuent d'être dispensés de manière stratégique afin de transmettre sur demande des connaissances aux employés et de fournir une formation sur la conformité à l'échelle de l'entreprise.

De nombreuses mesures relevant des communications avec le personnel ont été mises de l'avant eu égard à plusieurs questions, dont la phase 2 de la restructuration d'EACL, l'architecture des activités de programme et la proposition de valeur. Des activités de liaison menées au cours de l'exercice auprès de parties externes ont également permis de déterminer des initiatives scientifiques et technologiques susceptibles de créer un bassin de personnes hautement qualifiées qui pourraient se joindre à EACL ou à d'autres membres du secteur.

EACL compte à son service les meilleurs scientifiques, ingénieurs et technologues qui puissent se trouver. Elle est également dotée d'un personnel jouissant d'une vaste expérience en gestion et en administration. Afin de combler les exigences que posent ses activités commerciales, EACL s'efforce de créer et de maintenir un milieu de travail lui permettant de recruter, de fidéliser, de former et de motiver des employés ayant toutes les compétences qu'elle recherche.

Revue financière consolidée

Principales informations financières

	Résultats réels	
(en millions de dollars)	**2012–13**	2011–12
	$	$
Produits		
Laboratoires nucléaires	**87**	76
Opérations commerciales (activités abandonnées)	**97**	278
Total des produits	**184**	354
Marge brute avant le financement		
Laboratoires nucléaires	**38**	33
Opérations commerciales (activités abandonnées)	**76**	31
Marge brute totale avant le financement	**114**	64
Financement		
Crédits parlementaires – activités opérationnelles	**492**	674
Crédits parlementaires – immobilisations	**60**	45
Autre financement – activités opérationnelles	**133**	137
Recouvrement de coûts auprès de tiers et autres	**32**	18
Amortissement du financement différé pour les immobilisations	**13**	10
Total du financement	**730**	884
(Perte nette) bénéfice net par entités fonctionnelles avant les crédits parlementaires		
Laboratoire nucléaires	**(2 618)**	(1 692)
Opérations commerciales (activités abandonnées)	**33**	(136)
Perte nette avant les crédits parlementaires	**(2 585)**	(1 828)

Produits

En 2012–2013, les produits consolidés ont diminué d'environ 50 % en regard de ceux de l'exercice précédent et se sont établis à 184 millions de dollars.

Cette baisse est principalement attribuable à la vente des Opérations commerciales d'EACL en 2011–2012 et au quasi-achèvement de tous les travaux importants liés au projet de retubage de Bruce à la fin de 2011–2012 et à la station nucléaire Point Lepreau au début de l'exercice considéré. Les produits des Opérations commerciales (activités abandonnées) de 2012–2013 tiennent compte d'ajustements visant à rendre compte d'une diminution des coûts estimés pour mener à terme chacun des contrats de prolongation de la vie utile existants.

Les produits des Laboratoires nucléaires ont augmenté de 14 % par rapport à ceux de l'exercice précédent, atteignant ainsi 87 millions de dollars. Cette hausse est attribuable essentiellement aux travaux contractuels effectués pour Candu Énergie inc. et à la croissance des ventes d'eau lourde.

Produits par entités fonctionnelles
en millions de dollars

Marges brutes

En 2012–2013, les marges brutes consolidés se sont élargies de 50 millions de dollars, passant de 64 millions de dollars en 2011–2012 à 114 millions de dollars.

Cette amélioration tient principalement à l'incidence des ajustements qui avaient été comptabilisés au cours de l'exercice 2011–2012 pour tenir compte des modalités du contrat de sous-traitance intervenu avec Candu Énergie inc. et visant l'achèvement des projets de prolongation de la vie utile d'EACL. La hausse découle également d'un ajustement apporté en 2012–2013 pour diminuer les coûts estimés pour achever certains projets de prolongation de la vie utile. Cette réduction a entraîné la reprise de coûts auparavant portés en résultat et constatés au bilan en tant que provision pour pertes sur contrat. Ces incidences ont été atténuées par les marges moins élevées dégagées par les Opérations commerciales en raison de leur vente en 2011–2012.

L'élargissement des marges des Laboratoires nucléaires est directement attribuable à la hausse des produits dont il est fait mention ci-dessus.

Financement

Le financement en 2012–2013 en lien avec les activités opérationnelles et les immobilisations a totalisé 730 millions de dollars (884 millions de dollars en 2011–2012). Cette diminution du financement s'explique surtout par le financement moins important requis par le Bureau de clôture en raison de la vente des Opérations commerciales au cours de l'exercice 2011–2012 et l'achèvement de projets de prolongation de la vie utile à la fin de l'exercice 2011–2012 et au début de l'exercice 2012–2013.

Le financement pour 2012–2013 s'est réparti comme suit :

- Un montant de 213 millions de dollars a été reçu en vue de soutenir le Bureau de clôture et les Opérations commerciales (activités abandonnées), notamment les projets de prolongation de la vie utile, le développement de l'EC6 ainsi que les activités opérationnelles et de restructuration.
- Un montant de 171 millions de dollars a été obtenu pour la recherche et le développement, soit principalement pour les activités continues des installations de Chalk River.
- Un montant de 156 millions de dollars a été obtenu pour respecter les exigences d'ordre réglementaire, sanitaire, sécuritaire et environnemental. Ce financement a été affecté au Projet Nouveau Départ (renouvellement de l'infrastructure) et au Programme de fiabilité de l'approvisionnement en isotopes (exploitation du réacteur NRU et renouvellement du permis d'exploitation), lesquels sont menés à Chalk River.
- Les besoins de financement aux fins des activités de démantèlement et de gestion des déchets ont diminué, passant de 137 millions de dollars en 2011–2012 à 133 millions de dollars. Ce financement est octroyé par Ressources naturelles Canada et est fondé sur les dépenses engagées par EACL pour réduire le passif à cet effet.
- Un financement totalisant 12 millions de dollars a été reçu en lien avec les responsabilités héritées liées aux isotopes (les installations abandonnées de production d'isotopes) et a servi à honorer les obligations contractuelles et à préserver les droits contractuels.
- Les recouvrements de coûts auprès de tiers et autres fonds de financement qui ont été reçus ont totalisé 45 millions de dollars. Ce montant tient compte de l'amortissement du financement différé pour les immobilisations eu égard aux infrastructures que finance le gouvernement du Canada, soit principalement celles de Chalk River. En outre, les recouvrements de coûts constatés dans les résultats des Laboratoires nucléaires ont compris le soutien accordé pour les activités par le Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité et du Bureau de gestion de l'Initiative de la région de Port Hope.

Financement en 2012–2013

Financement de 730 de millions de dollars

(Activités opérationnelles : 657 millions de dollars; Immobilisations : 73 millions de dollars)

Financement en 2011–2012

Financement de 884 de millions de dollars

(Activités opérationnelles : 829 millions de dollars; Immobilisations : 55 millions de dollars)

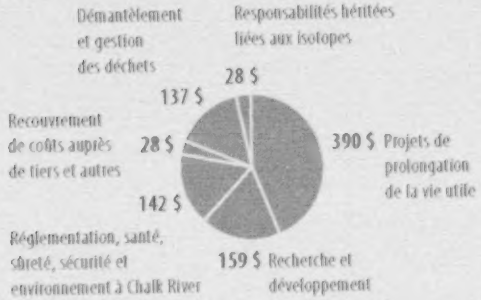

Bénéfice net/perte nette par unités fonctionnelles avant les crédits parlementaires

La perte nette d'EACL a été de 2 585 millions de dollars en 2012–2013, contre 1 828 millions de dollars en 2011–2012, ce qui, dans les deux cas, ne tient pas compte des crédits parlementaires.

Les Laboratoires nucléaires ont, avant les crédits parlementaires, subi une perte nette de 2 618 millions de dollars en 2012–2013, comparativement à 1 692 millions de dollars pour l'exercice précédent. L'augmentation de la perte nette enregistrée pour l'exercice écoulé résulte de l'ajustement comptabilisé au titre de la provision pour démantèlement et gestion des déchets.

EACL a revu et mis à jour sa stratégie de démantèlement et de gestion des déchets ainsi que son estimation du passif y afférents. Cet examen constituait le premier bilan complet de ce genre depuis 2005 et il visait à refléter de meilleures politiques et pratiques mondiales en matière de démantèlement et de gestion des déchets nucléaires. L'examen a mis à profit l'expérience gagnée à ce jour grâce au programme et a utilisé des méthodes alternatives d'estimation des coûts en ce qui a trait aux projets touchant le passif. De plus, cet examen comprenait une révision des coûts relatifs à l'exploitation du site et au siège social, qui sont répartis entre les mandats multiples exécutés par les Laboratoires de Chalk River d'EACL attribuables au démantèlement et à la gestion des déchets au cours de la période visée par le programme. Cet examen a donné lieu à une hausse des coûts estimés de nombreux projets pris en compte dans le passif, ainsi qu'à une augmentation de la tranche des coûts relatifs aux services d'entreprise et des frais de soutien opérationnels liés aux installations qui a été attribuée au passif lié au démantèlement. Du montant de 2 282 millions de dollars comptabilisé à l'égard de la perte liée à la réévaluation du passif lié au démantèlement et à la gestion des déchets et autres, une tranche de 2 053 millions de dollars est attribuable à la nouvelle estimation des coûts. La variation du taux d'intérêt utilisé pour actualiser (la valeur actualisée nette) les flux de trésorerie futurs a aussi une incidence sur le passif présenté et la perte liée à la réévaluation.

La perte inscrite pour l'exercice précédent s'explique essentiellement par la forte hausse de la provision pour démantèlement et gestion des déchets enregistrée par suite du changement du taux d'actualisation par rapport à l'exercice précédent. En vertu des Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), le passif lié au démantèlement et à la gestion des déchets présenté est réévalué chaque date de clôture et constaté à sa valeur actualisée ou à sa valeur actuelle nette, calculées au moyen du taux d'actualisation en vigueur à cette date. Lorsque le taux d'actualisation baisse, le passif augmente. Inversement, lorsque le taux d'actualisation augmente, le passif diminue. Dans les deux cas, la variation du passif influe sur le résultat net qu'inscrit la Société, mais constitue un produit ou une charge hors trésorerie qui n'a aucune répercussion sur ses besoins de financement pour l'exercice.

Au 31 mars 2013, le taux était de 2,50 %, soit 0,16 % de moins que celui de l'exercice précédent. En comparaison, ce taux avait diminué de 1,09 % pour l'exercice 2012, ce qui représentait environ 1,2 milliard de dollars de la perte nette inscrite pour cet exercice.

Pour 2012–2013, les Opérations commerciales (activités abandonnées) ont inscrit un bénéfice net de 33 millions de dollars, contre une perte nette de 136 millions de dollars pour l'exercice précédent. Cette écart est principalement attribuable aux charges de dépréciation et de restructuration comptabilisées en raison de la vente de ce secteur et à l'ajustement des produits et des charges découlant du contrat de sous-traitance intervenu entre EACL et Candu Énergie inc., dont la totalité a été comptabilisée en 2011–2012.

Comparaison des résultats de l'exercice 2012–2013 et du plan d'entreprise

	2013	
(en millions de dollars)	Résultats réels	Plan d'entreprise
	$	$
Produits		
Laboratoires nucléaires	**87**	85
Opérations commerciales (activités abandonnées)	**97**	125
Total des produits	**184**	210
Marge brute avant le financement		
Laboratoires nucléaires	**38**	38
Opérations commerciales (activités abandonnées)	**76**	(22)
Marge brute totale avant le financement	**114**	16
(Perte nette) bénéfice net par entités fonctionnelles avant les crédits parlementaires		
Laboratoires nucléaires	**(2 618)**	(470)
Opérations commerciales (activités abandonnées)	**33**	(79)
Perte nette avant les crédits parlementaires	**(2 585)**	(549)

La perte nette des Laboratoires nucléaires avant les crédits parlementaires s'est établie à 2 618 millions de dollars, alors que la perte nette prévue était de 470 millions de dollars. Cet écart est principalement attribuable à la perte à la réévaluation de la provision liée au démantèlement et à la gestion des déchets et autres qui n'a pas été prise en compte dans le plan d'entreprise.

Les Opérations commerciales (activités abandonnées) ont inscrit un bénéfice net avant les crédits parlementaires de 33 millions de dollars, alors qu'une perte de 79 millions de dollars était attendue. L'écart positif est essentiellement attribuable aux coûts nécessaires à l'achèvement du programme de développement de l'EC6, qui ont été moins élevés que prévu, ainsi qu'à la reprise de coûts d'achèvement des projets de prolongation de la vie utile qui avaient été portés en résultat au cours d'exercices précédents et constatés au bilan en tant que provision pour pertes sur contrat.

Revue des activités

Laboratoires nucléaires

Activités de programme

- Capacité de l'industrie nucléaire
- Sûreté et sécurité nucléaires
- Énergie propre et sûre
- Santé, isotopes et rayonnement
- Gérance environnementale du nucléaire
- Réseaux d'innovation du nucléaire
- Infrastructure adéquate en matière de science et technologie nucléaires
- Services internes

Objectifs en 2012–2013

- EACL est engagée à exceller dans la prestation de sa proposition de valeur, en atteignant et dépassant ses engagements, tels qu'ils sont exprimés dans ses plans des activités de programme.
- EACL se concentrera sur les priorités établies conjointement avec son actionnaire et ses intervenants.

Priorités en 2012–2013

1. Atteindre et dépasser les engagements d'EACL en ce qui a trait aux programmes.
2. Améliorer l'alignement, l'efficacité et l'efficience d'EACL en se conformant aux six domaines suivants :
   - A. **Accent sur les priorités en science et technologie d'EACL :** Les activités de programme d'EACL mettront l'accent sur ses priorités en science et technologie, qui traduisent les priorités en science et technologie du gouvernement fédéral et de l'actionnaire au degré de détail nécessaire pour assurer une gestion efficace des activités de programme.
   - B. **Mise en œuvre d'une solide régie des programmes :** L'efficacité de chaque activité de programme sera améliorée grâce à une structure de gouvernance qui mène les intervenants à diriger, exécuter et exploiter les résultats de chaque activité.
   - C. **Productivité accrue :** Des améliorations de productivité seront mises en œuvre, axées sur les résultats de l'activité de programme, selon les conclusions d'un examen de toutes les activités. Le Cadre de mesure du rendement d'EACL sera utilisé pour cibler les améliorations et évaluer les progrès par la suite.
   - D. **Encouragement de l'innovation dans les affaires :** Les biens d'EACL seront utilisés dans l'intérêt des industries canadiennes et des chercheurs canadiens pour promouvoir l'innovation, former des personnes hautement qualifiées et exploiter la propriété intellectuelle d'EACL.
   - E. **Mise à profit des collaborations :** La prestation, l'étendue et l'efficacité des activités de programme seront renforcées car EACL tirera davantage profit de collaborations qui contribueront directement aux objectifs des programmes.
   - F. **Meilleure gestion de la restructuration du capital de l'infrastructure sur plusieurs années :** La stratégie révisée de restructuration du capital envisagera divers mécanismes et approches, y compris des arrangements financiers de rechange pour appuyer des projets pluriannuels.

Revue financière

	Résultats réels	
(en millions de dollars)	**2012–13**	2011–12
	$	$
Produits et financement		
Produits	**87**	76
Recouvrement de coûts auprès de tiers et autres	**32**	18
Amortissement du financement différé pour les immobilisations	**13**	10
Total des produits et du financement	**132**	104
Marge brute avant les crédits parlementaires	**38**	33
Charges opérationnelles	**416**	381
Perte nette avant le démantèlement et les crédits parlementaires	**(325)**	(311)
Démantèlement		
Financement	**133**	137
Perte à la réévaluation de la provision lié au démantèlement et à la gestion des déchets et autres	**(2 282)**	(1 368)
Charges financières	**(144)**	(150)
Perte nette liée au démantèlement	**(2 293)**	(1 381)
Perte nette avant les crédits parlementaires	**(2 618)**	(1 692)

Produits

En 2012–2013, les produits des Laboratoires nucléaires ont augmenté pour s'établir à 87 millions de dollars (76 millions de dollars en 2011–2012), produits comprenant ceux tirés de la vente d'isotopes et de technologies commerciales, de la gestion des déchets nucléaires et des activités de recherche et développement menées pour le Groupe des propriétaires de centrales CANDU. Cette hausse découle principalement des travaux contractuels effectués pour Candu Énergie inc. et de l'augmentation des ventes d'eau lourde.

En offrant au Groupe des propriétaires de centrales CANDU un soutien en recherche et développement, les Laboratoires nucléaires contribuent à la réalisation de son mandat, soit s'assurer que la technologie CANDU qu'utilisent les centrales canadiennes demeure sécuritaire et conforme aux exigences en matière de permis et de conception. Les produits tirés de ces activités ont diminué pour s'établir à 22 millions de dollars en 2012–2013, par rapport à 26 millions de dollars en 2011–2012.

Marge brute

La marge brute a augmenté de 5 millions de dollars en 2012–2013, pour s'établir à 38 millions de dollars. Cette augmentation provient essentiellement de la hausse des produits dont il est fait mention ci-dessus et, exprimée en pourcentage des produits, est stable par rapport à celle de 2011–2012.

Recouvrement de coûts auprès de tiers et d'autres

Les Laboratoires nucléaires gèrent, sur une base de recouvrement de coûts, les déchets historiques au nom de Ressources naturelles Canada par voie du Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité et du Bureau de gestion de l'Initiative de la région de Port Hope. Ces activités contribuent à assurer une saine gérance environnementale pour le Canada et représentent la majeure partie des recouvrements de coûts d'EACL. Ressources naturelles Canada a octroyé un financement de 31 millions de dollars en 2012–2013 aux fins des activités de ces deux bureaux. Ce financement a représenté 14 millions de dollars de plus qu'en 2011–2012. En outre, un financement sous forme de recouvrement de coûts de 1 million de dollars a été reçu en 2012–2013 en guise de soutien à d'autres initiatives.

Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles des Laboratoires nucléaires ont totalisé 416 millions de dollars en 2012–2013, contre 381 millions de dollars en 2011–2012. À l'exception d'une augmentation de 8 millions de dollars de l'obligation comptabilisée au titre des avantages du personnel provenant de l'élimination des indemnités pour départs volontaires, les résultats pour 2012–2013 sont comparables à ceux de la période précédente, dans l'ensemble.

Perte nette avant le démantèlement et les crédits parlementaires

Les Laboratoires nucléaires ont inscrit une perte nette avant le démantèlement et les crédits parlementaires de 325 millions de dollars en 2012–2013, contre une perte nette de 311 millions de dollars en 2011–2012. Cette diminution de la perte nette découle de la hausse des marges brutes et du financement, en partie contrebalancée par l'accroissement des charges opérationnelles, tel qu'il est décrit plus haut.

Financement du démantèlement

Les Laboratoires nucléaires ont reçu un financement eu égard au Programme des responsabilités nucléaires héritées, lequel est financé par le gouvernement du Canada et vise la prise en charge des déchets radioactifs et des passifs liés au démantèlement associés aux sites d'EACL.

Le financement constaté au cours de 2012–2013 s'est établi à 133 millions de dollars, contre 137 millions de dollars l'exercice précédent. Les charges connexes ont réduit le passif lié au démantèlement et à la gestion des déchets. La diminution des dépenses en regard de celles de l'exercice précédent découle essentiellement de l'achèvement presque complet d'une installation habilitante au site de Chalk River en 2012–2013. Cette réduction a été contrebalancée en partie par une hausse des coûts liée à l'entente visant le démantèlement et la remise en état des installations d'entreposage et des terrains liés à l'ancienne usine d'eau lourde d'EACL située à Glace Bay, en Nouvelle-Écosse.

À Whiteshell, les charges de démantèlement sont demeurées stables par rapport à celles de l'exercice précédent.

Perte à la réévaluation et charges financières

La perte à la réévaluation de la provision liée au démantèlement et à la gestion des déchets et autres est passée de 1 368 millions de dollars l'exercice précédent à 2 282 millions de dollars en 2012–2013. L'augmentation de la perte en 2012–2013 s'explique principalement par une nouvelle estimation du passif lié au démantèlement, dont il a été question précédemment.

La perte relativement à la réévaluation en 2011–2012 a résulté principalement du fait que la provision pour démantèlement et gestion des déchets a augmenté afin de rendre compte du nouveau taux d'actualisation qui a servi à calculer le passif connexe. Il s'agissait d'une charge hors trésorerie et elle reflète le taux moins élevé en vigueur à la fin de l'exercice qui a été utilisé pour actualiser le montant estimatif des coûts futurs de démantèlement et de gestion des déchets.

Au cours de l'exercice 2012–2013, les charges financières se sont établies à 144 millions de dollars, ce qui tient essentiellement compte de la désactualisation de la provision pour démantèlement et gestion des déchets (charge de désactualisation), et ont été semblables à celles de 2011–2012 qui avaient été de 150 millions de dollars.

Passif lié au démantèlement en 2012–2013

7 970 millions de dollars

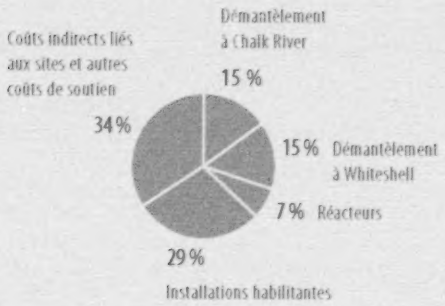

Perspectives

Les Laboratoires nucléaires continueront de remplir leurs engagements envers les clients et les parties prenantes, comme il est décrit dans le plan d'entreprise d'EACL.

Priorités et résultats attendus en 2013–2014

Alors qu'EACL entame sa deuxième année à titre d'organisation de science et de technologie autonome, l'orientation stratégique au cours de la période de planification consistera à réaliser avec succès sa proposition de valeur tout en mettant en œuvre des améliorations stratégiques dans les points clés de son système de gestion et en participant à la phase 2 de la restructuration.

En se fondant sur une analyse stratégique qui a débuté en août 2012 et sur des engagements ultérieurs avec le conseil d'administration d'EACL et l'actionnaire, le président et chef de la direction d'EACL a déterminé l'orientation suivante pour la période de cinq ans couverte par le plan :

- Respecter la sûreté nucléaire
- Fonctionner selon nos moyens
- Maintenir la valeur
- Être prêt pour la transition
- Remanier les ententes entre les clients et les fournisseurs

Pour mettre en application cette orientation, EACL se concentrera sur deux aspects d'une importance particulière : les améliorations stratégiques et les capacités stratégiques.

Les améliorations stratégiques sont des initiatives visant à améliorer la gouvernance des programmes, à accroître la productivité, à stimuler l'innovation commerciale et à mettre à profit les collaborations.

Les capacités stratégiques comprennent les gens, les outils et les technologies qui permettront à EACL de mettre à exécution les activités de programmes actuels et futurs, de contribuer au réseau industriel en science et de technologie nucléaires du Canada; de se positionner pour répondre aux besoins actuels et nouveaux des autres ministères et organismes fédéraux et d'obtenir un avantage concurrentiel sur le marché.

Opérations commerciales (activités abandonnées)

Objectifs en 2012–2013

Les objectifs fixés pour les Opérations commerciales reflètent ceux des activités abandonnées de cette entité.

- Gérer efficacement le contrat de sous-traitance conclu avec Candu Énergie inc. en vue de la réalisation du reste des engagements aux termes des projets de prolongation de la vie utile.
- Régler les réclamations et litiges en cours découlant des travaux des Opérations commerciales avant leur cession.
- Gérer efficacement le soutien financier accordé pour le développement de la technologie du réacteur EC6).

Priorités en 2012–2013

- Achèvement des projets de prolongation de la vie utile.
- Achèvement du soutien financier pour les activités de développement de l'EC6.

Revue financière

(en millions de dollars)	Résultats réels 2012–13	2011–12
	$	$
Produits		
Prolongation de la vie utile des réacteurs	**97**	223
Services	**—**	55
Total des produits	**97**	278
Marge brute		
Prolongation de la vie utile des réacteurs	**76**	8
Services	**—**	23
Marge brute totale	**76**	31
Charges opérationnelles	**41**	126
Bénéfice net (perte nette) avant les crédits parlementaires et les charges de restructuration	**35**	(96)
Charges de restructuration et de dépréciation	**(5)**	(40)
Profit sur la vente d'actifs non courants	**3**	—
Bénéfice net (perte nette) avant les crédits parlementaires	**33**	(136)

Produits

En 2012–2013, les produits tirés des projets de prolongation de la vie utile de réacteurs ont diminué, passant de 223 millions de dollars l'exercice précédent à 97 millions de dollars. Cette diminution des produits a découlé essentiellement du quasi-achèvement de tous les travaux importants associés au projet de retubage de Bruce à la fin de l'exercice 2011–2012 et à la centrale nucléaire Point Lepreau, au Nouveau-Brunswick, au début du présent exercice. Par ailleurs, les produits de l'exercice à l'étude ont subi l'incidence de la résiliation par Hydro-Québec de son contrat avec EACL visant la prolongation de la vie utile du réacteur de Gentilly-2, le 2 octobre 2012. Les produits de l'exercice à l'étude comprennent des ajustements pour refléter la réduction des coûts estimés d'achèvement des projets de prolongation de la vie utile en cours.

La baisse des produits générés par le secteur Services est attribuable à la vente de ce groupe à Candu Énergie inc. au cours de l'exercice 2011–2012.

Marge brute

En 2012–2013, la marge brute générée par les activités de prolongation de la vie utile a dépassé de 68 millions de dollars celle de l'exercice précédent. Cette augmentation est attribuable en partie à la reprise de coûts auparavant portés en résultat et constatés au bilan en tant que provision pour pertes sur contrat. Cette reprise de coûts découle de la réduction des coûts estimés nécessaires à l'achèvement de certains projets de prolongation de la vie utile. Les variations par rapport à l'exercice 2011–2012 découlent également d'un ajustement apporté au cours de l'exercice 2011–2012 pour rendre compte des modalités de l'accord de sous-traitance conclu avec Candu Énergie inc. à l'égard de l'achèvement des projets de prolongation de la vie utile d'EACL.

La réduction de la marge brute provenant du secteur Services s'explique par la vente de ces activités à Candu Énergie inc. au cours de l'exercice 2011–2012.

Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles ont diminué de 85 millions de dollars pour s'établir à 41 millions de dollars en 2012–2013, en regard de 126 millions de dollars en 2011–2012. Cette diminution est imputable au recul des charges opérationnelles résultant de la vente de ce secteur en 2011–2012.

Charge de restructuration, dépréciation d'actifs et profit à la vente

Au cours de l'exercice 2012–2013, les terrains et bâtiments situés à Mississauga, en Ontario, qui servaient de siège social à EACL avant la vente des Opérations commerciales ont été vendus, ce qui s'est traduit par un profit à la vente d'actifs non courants de 2,5 millions de dollars.

À la suite de la décision du gouvernement du Québec de fermer définitivement la centrale nucléaire de Gentilly-2, Hydro-Québec, propriétaire de service public, a résilié son contrat avec EACL visant la prolongation de la vie utile du réacteur de Gentilly-2. Par conséquent, EACL a comptabilisé une charge de dépréciation de 4,7 millions de dollars se rapportant aux actifs non courants liés à ce contrat au cours de l'exercice 2012–2013.

Le 2 octobre 2011, date de clôture de la vente des Opérations commerciales, EACL a remis des avis de licenciement à 390 membres de son personnel. Par conséquent, une provision pour restructuration de 36 millions de dollars a été constituée, ce qui représente principalement le montant estimatif des prestations de cessation d'emploi de ces employés. Cette provision a été réduite de 5 millions de dollars par suite de la renonciation à certaines prestations au moment du licenciement, prestations qui avaient déjà été constatées dans les avantages du personnel, ce qui a donc réduit à 31 millions de dollars la charge de restructuration comptabilisée pour l'exercice 2011–2012.

La constatation des actifs vendus à Candu Énergie inc. à la juste valeur moins les coûts de vente conformément aux normes comptables a engendré une charge de dépréciation de 9 millions de dollars à l'exercice 2011–2012.

Perspectives

Le Bureau de clôture d'EACL continuera de veiller à la réalisation efficace des travaux requis par les engagements des Opérations commerciales (activités abandonnées) et de gérer les bonnes relations qu'EACL entretient avec son sous-traitant, Candu Énergie inc., ainsi qu'avec ses clients.

Soutien du gouvernement du Canada

Les Opérations commerciales (activités abandonnées) auront toujours besoin du financement du gouvernement du Canada en 2013–2014 pour pouvoir gérer les responsabilités liées aux projets de prolongation de la vie utile dont elles doivent encore s'acquitter et pour faire valoir les droits d'EACL et défendre sa position à l'égard des réclamations existantes et potentielles pour chacun de ces projets.

Priorités et résultats attendus en 2013–2014

En 2013–2014, le Bureau de clôture se concentrera sur les priorités et résultats attendus suivants :

- Gérer les contrats de sous-traitance conclus avec Candu Énergie inc. en vue de mener à terme les projets existants de prolongation de la vie utile.
- Effectuer les travaux commerciaux et juridiques nécessaires pour faire valoir les droits d'EACL et pour défendre sa position à l'égard des réclamations et des litiges en cours associés aux Opérations commerciales (activités abandonnées).

Flux de trésorerie consolidés et fonds de roulement

		Résultats réels
(en millions de dollars)	**2012–13**	2011–12
	$	$
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités opérationnelles	**46**	56
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	**(46)**	(40)
Trésorerie		
Augmentation	**—**	16
Solde à l'ouverture de l'exercice	**35**	19
Solde à la clôture de l'exercice	**35**	35

La situation de trésorerie d'EACL à la clôture de l'exercice 2012–2013 est demeurée stable par rapport à celle de 35 millions de dollars un an plus tôt.

Activités opérationnelles

Les activités opérationnelles ont généré des entrées nettes de trésorerie de 46 millions de dollars, contre 56 millions de dollars en 2011–2012. La variation a découlé principalement de la diminution des paiements en trésorerie aux fournisseurs, ce qui a été atténué par la baisse des sommes reçues de clients et des crédits parlementaires.

Activités d'investissement

Les activités d'investissement ont exigé des sorties nettes de trésorerie de 46 millions de dollars en 2012–2013 comparativement à 40 millions de dollars au cours de l'exercice précédent. Cette augmentation des dépenses est liée aux rénovations et aux améliorations apportées à plusieurs bâtiments au site des Laboratoires Chalk River aux termes du Projet Nouveau Départ.

Arrangements hors bilan

Dans le cadre normal de ses activités, EACL conclut les arrangements hors bilan décrits ci-après :

Garanties bancaires et lettres de crédit de soutien
Ces instruments sont utilisés en lien avec les garanties de bonne exécution accordées pour les contrats importants. En règle générale, les garanties portent sur l'exécution de projets et la fabrication de produits, de même que sur les paiements anticipés. EACL garantit également que certains projets seront terminés dans un délai précis et, si elle n'honore pas ses obligations, elle s'engage à verser des dommages-intérêts extrajudiciaires. Le montant total qu'elle pourrait devoir verser en dommages-intérêts extrajudiciaires (60 millions de dollars) et au titre des garanties (38 millions de dollars) se chiffrait à 98 millions de dollars en mars 2013 (210 millions de dollars en 2011-2012). La direction a évalué l'incidence des dommages-intérêts extrajudiciaires sur les projets de prolongation de la vie utile en cours et en a tenu compte dans le calcul des passifs figurant dans les états financiers.

Ententes d'indemnisation
Ces ententes font partie des modalités contractuelles habituelles qui sont imposées à des contreparties à des opérations, telles celles qui prennent part à des ententes de service et des contrats de vente et d'achat. Aux termes de ces ententes d'indemnisation, EACL pourrait être tenue d'indemniser les contreparties pour des coûts engagés à la suite de certains événements. En raison de la nature de ces ententes d'indemnisation, EACL ne peut, de manière raisonnable, estimer le montant maximal qu'elle pourrait être tenue de payer.

Gestion des risques et incertitudes

EACL est consciente que la gestion des risques fait partie intégrante d'une bonne planification stratégique et d'une saine gouvernance. Le conseil d'administration est chargé de superviser la gestion des risques d'EACL. Le chef de la direction doit rendre compte au conseil d'administration de tous les programmes de gestion des risques. Les auditeurs internes et les auditeurs indépendants de la Société font directement rapport au comité d'audit conformément aux meilleures pratiques en ce domaine. EACL dispose de processus bien établis afin de faciliter la divulgation des actes répréhensibles à l'échelle de l'entreprise.

EACL continue de revoir ses pratiques de gestion des risques afin de refléter la réalité commerciale actuelle pour les Laboratoires nucléaires. Les pratiques actuelles seront peaufinées en fonction de celles jugées les meilleures, dont la nouvelle norme internationale de gestion des risques (ISO-31000), des recommandations du Conseil du Trésor et de l'intégration de l'ensemble des activités. Cet exercice se traduira par des appréciations des risques plus fréquentes, par la plus grande transparence des risques que pose chaque secteur, par la présentation d'informations plus exhaustives et par une surveillance accrue des nouveaux risques.

EACL a recensé plusieurs risques situationnels qui seront gérés grâce à l'exécution efficace des activités de son programme et à des initiatives stratégiques dans le cadre d'un système de gestion en évolution et amélioré.

Politique des gouvernements fédéral et provinciaux
Les cadres politiques externes au Canada ont une incidence considérable sur EACL. La Société est touchée par les politiques fédérales et provinciales et les décisions prises dans les domaines de l'énergie nucléaire et de la science et de la technologie.

Voici certains risques pertinents touchant EACL :

- Les décisions prises en Ontario sur les politiques en matière d'énergie nucléaire à l'égard du moment et de l'ampleur des remises à neuf de réacteurs et de la construction de nouveaux réacteurs peuvent avoir une incidence sur la prestation de services par EACL et sur le soutien à l'industrie nucléaire. Dans un scénario de faible croissance, EACL prendra des mesures pour appuyer une chaîne d'approvisionnement nucléaire novatrice sur le marché intérieur dans le but d'accéder à d'autres marchés de l'énergie nucléaire à l'échelle internationale. Dans un scénario d'expansion, EACL fera de son mieux pour s'assurer que l'Ontario dispose des installations nucléaires et du personnel dont elle a besoin pour soutenir la science et la technologie sous-jacentes du programme d'énergie nucléaire de la province.
- La Saskatchewan a démontré un intérêt accru envers l'augmentation de la capacité provinciale en ce qui a trait à l'ensemble des technologies des petits-moyens réacteurs nucléaires, ainsi qu'au déploiement possible de l'énergie nucléaire. L'annonce par la Saskatchewan d'une décision visant la réalisation d'un projet touchant des petits-moyens réacteurs nucléaires pourrait rendre nécessaire l'élaboration de stratégies à l'appui de nouveaux domaines en technologie, sécurité, réglementation et gestion des déchets.
- Au Québec, des décisions ont été prises à l'égard de l'avenir de la centrale nucléaire Gentilly-2. Toutefois, aucune stratégie n'a été établie pour démanteler simultanément Gentilly-1 et Gentilly-2, ce qui pourrait avoir une incidence sur le Programme des responsabilités nucléaires héritées et mettre à l'épreuve la capacité de réaction d'EACL, à la lumière des importants programmes de démantèlement et de gestion des déchets en cours. Des consultations à plusieurs paliers seront nécessaires pour élaborer un plan adéquat.

- Le gouvernement fédéral a indiqué qu'EACL pourrait être tenue de jouer un rôle en matière de recherches et d'essais afin d'appuyer la compréhension exhaustive de la sûreté nucléaire de la CCSN en vue d'appliquer les normes réglementaires appropriées. EACL prendra des mesures pour séparer de manière explicite la gestion et l'exécution des activités de soutien de la CCSN des activités qui sont distinctement réglementées par la CCSN.
- Si EACL réduisait ses capacités de laboratoire uniques, elle ne serait peut-être plus en mesure de répondre aux nouvelles demandes pouvant se présenter au cours des prochaines années en matière de science et de technologie. EACL cherchera à maintenir les niveaux de financement en remplaçant le financement gouvernemental réduit par le recouvrement complet des coûts provenant d'un carnet de commandes croissant et par une augmentation du travail effectué pour l'industrie. Les nouvelles occasions peuvent être financées en rééquilibrant les dépenses liées aux programmes afin de soutenir la croissance des produits tirés de tiers.

Tout au long du processus de restructuration, EACL prendra des mesures visant à maintenir les capacités requises pour lui permettre de gérer ces risques liés à la politique, tout en conservant simultanément la possibilité de saisir de nouvelles occasions. Ce faisant, EACL maintiendra sa valeur aux yeux du Canada, et sera mieux placée pour s'adapter, anticipant les demandes futures au fil de l'évolution du contexte politique.

Conséquences de Fukushima

Le séisme et le tsunami qui ont désactivé la centrale nucléaire Fukushima Daiichi en mars 2011 ont démontré qu'il est impératif que toutes les installations nucléaires évaluent leur capacité à supporter des événements externes plausibles et à y répondre, par exemple des séismes, et apportent des améliorations à leurs installations et aux capacités des services d'urgence, si nécessaire.

Les Laboratoires nucléaires d'EACL ont procédé à de telles évaluations et ont maintenant entamé la mise en œuvre des projets se penchant sur les événements hors dimensionnement pour le réacteur NRU et le site de Chalk River. EACL a également commencé à étoffer la documentation au sujet de la gestion des accidents graves et à améliorer les capacités des services d'urgence pour de tels événements.

Demandes d'indemnisation conservées

À la suite de relations passées avec des tiers, EACL est confrontée à des demandes d'indemnisation potentielles. EACL veillera à être entièrement préparée à solidement représenter les intérêts de l'entreprise et de l'actionnaire.

Production d'isotopes

Étant donné qu'EACL s'approche de la réduction prévue de la production de molybdène 99 en 2016, les volumes et les prix sur le marché du molybdène 99 deviennent de plus en plus difficiles à prévoir.

EACL a le mandat d'assurer la production de molybdène 99 jusqu'en 2016. Pour atténuer les risques, la Société continuera à optimiser les processus internes de livraison de molybdène 99 en améliorant les efficiences et en augmentant la souplesse de la main-d'œuvre. De plus, EACL se concentrera sur les nouvelles occasions d'affaires.

Mise en œuvre de la restructuration

En raison de la vente de ses Opérations commerciales, EACL est devenue une organisation de science et de technologie fédérale autonome, qui contribue aux retombées en matière d'économie, de sécurité, de santé et d'environnement au nom du gouvernement du Canada. EACL a relevé des défis logistiques pour s'assurer que les systèmes et les processus étaient en place afin de permettre à Laboratoires nucléaires de mener ses activités avec succès et de se préparer à la phase de restructuration à venir.

Au fil de l'avancement de la prochaine phase de la restructuration d'EACL, des défis devront être gérés. Entretemps, EACL, à l'appui de Ressources naturelles Canada, s'est préparée à la transition en élaborant des plans détaillés qui abordent les répercussions et les exigences de la restructuration.

Gestion des ressources humaines

Le recrutement, le maintien en poste et la mobilisation des employés, ainsi que le remaniement des effectifs d'EACL par l'attrition et la réaffectation du personnel constituent les principaux défis en gestion des ressources humaines attendus au cours de la restructuration. La planification des effectifs et les stratégies de gestion des talents sont ciblées afin de s'assurer qu'EACL est suffisamment bien placée pour traiter les risques liés à la gestion des ressources humaines. Les plans visant à atténuer les risques comprennent le recensement des postes critiques, le maintien en poste des employés clés, ainsi que la gestion de la relève et des connaissances.

Les initiatives en matière de changement culturel et d'engagement des employés sont planifiées de telle sorte qu'elles s'alignent sur les principes directeurs, soit respecter la sûreté nucléaire, fonctionner selon nos moyens, maintenir la valeur et être prêt pour la transition. Ces initiatives sont axées sur le renforcement de la relation de confiance entre EACL, ses employés et ses syndicats. Un engagement envers des communications régulières et transparentes avec les employés et les parties prenantes se trouve au cœur du changement de leadership d'EACL.

Gestion des passifs liés au démantèlement et des déchets
Le Programme des responsabilités nucléaires héritées a approuvé le financement en place jusqu'en mars 2014. Les hypothèses et les estimations du programme pour les quatre années restantes sont en cours de mise à jour dans le cadre du cycle de planification. EACL travaillera en étroite collaboration avec RNCan en vue de définir un programme optimal qui prend en compte et atténue les incidences potentielles en remaniant la priorité des projets, en ayant recours à la chaîne d'approvisionnement (sous-traitance), en formant les effectifs et en effectuant d'autres ajustements.

Santé, sûreté, sécurité et environnement (SSSE)
L'exécution de programmes chez EACL exige que les questions en matière de SSSE soient hautement prioritaires. Les activités liées à la SSSE sont variées et comprennent la sûreté industrielle et nucléaire, la conformité environnementale, infrastructurelle et réglementaire, la formation et le leadership, les pratiques de travail et la sécurité relative aux technologies de l'information.

Un suivi actif des indicateurs de la SSSE permet d'évaluer jusqu'à quel point les risques systémiques sont atténués aux sites d'EACL. Cette dernière continuera de veiller à disposer d'un cadre de surveillance intégré et robuste afin de planifier et suivre les activités liées à la SSSE et d'en rendre compte, ainsi que d'apporter des ajustements selon l'évaluation des risques active. Les activités liées à la SSSE seront intégrées dans les projets de tous les aspects du programme, et contrôlées pour s'assurer de la conformité totale d'EACL aux exigences réglementaires et légales.

Changements de méthodes comptables

Normes et interprétations publiées qui seront adoptées à une date ultérieure
Certaines normes et modifications aux normes existantes que le *Conseil des normes comptables internationales* a publiées ont été jugées comme susceptibles d'avoir une incidence sur la Société dans l'avenir.

La Société évalue actuellement l'incidence qu'aura sur ses états financiers l'adoption de ces normes et modifications et a l'intention d'adopter ces normes lorsqu'elles entreront en vigueur, comme l'explique la note 4 s) afférente aux états financiers consolidés.

Méthodes et estimations comptables critiques

Les états financiers consolidés de la Société reposent sur des estimations, des hypothèses et des jugements que la direction a formulés et qui ont une incidence sur les montants figurant dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Les modifications aux estimations comptables sont comptabilisées soit au cours de la période durant laquelle l'estimation est modifiée, si la révision ne vise que cette période, soit au cours de la période durant laquelle l'estimation est modifiée et au cours des périodes futures, si la modification vise la période en cours et les périodes futures.

Comptabilisation des produits
Une importante part des produits d'EACL est tirée de contrats à long terme. Ces produits sont constatés aux termes de la méthode du pourcentage d'avancement, selon laquelle les produits sont comptabilisés à mesure que les coûts connexes sont engagés et en fonction du total des coûts contractuels estimés. Le processus d'estimation est adapté en fonction de l'évolution des circonstances et des faits nouveaux. Par conséquent, les révisions des estimations des coûts et des produits sur la durée des contrats sont prises en compte dans la période au cours de laquelle elles deviennent nécessaires. En outre, les pertes sur les contrats à long terme sont constatées dans la période au cours de laquelle elles sont relevées et se fondent sur l'excédent prévu des coûts des contrats sur les produits qui y sont rattachés. Ces pertes sont comptabilisées comme élément du coût des ventes.

Dépréciation des actifs
EACL soumet ses actifs à long terme à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable des actifs pourrait ne pas être entièrement recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Les flux de trésorerie futurs non actualisés attendus rendent compte des meilleures estimations de la direction, et tout changement à ces estimations pourrait influer fortement sur la valeur comptable des actifs à long terme. Une perte de valeur est constatée si la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimative. Par suite de son examen, EACL a déterminé que la valeur comptable de certains actifs non courants n'était pas recouvrable et dépassait leur juste valeur. Par conséquent, ces actifs ont été dépréciés, tel qu'il est décrit aux notes 9 et 10 afférentes aux états financiers consolidés.

Stocks d'eau lourde

Les stocks d'eau lourde sont comptabilisés à titre d'actif à long terme étant donné que le délai requis pour les ventes futures de réacteurs dépasse une année. Une provision a été constituée au titre de la détritiation et de la reconcentration de ces stocks.

Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires qui ne sont pas accordés sous forme de capital d'apport sont comptabilisés à titre de financement au cours de l'exercice où ils sont octroyés, sauf dans les cas suivants:

- les crédits dont l'utilisation est restreinte par la loi et qui ont trait à des charges à venir sont différés et comptabilisés à titre de financement dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées;
- les crédits affectés aux activités opérationnelles sont comptabilisés à titre de financement à l'état consolidé du résultat global à mesure que les coûts sont engagés;
- les crédits qui servent à l'achat d'immobilisations corporelles sont différés et amortis de la même façon que les actifs en cause. Le solde du financement différé pour les immobilisations s'établissait à 239 millions de dollars en mars 2013, contre 192 millions de dollars un an plus tôt.

Depuis 1996–1997 et conformément à une entente de 10 ans conclue avec le Conseil du Trésor sur le financement des activités de démantèlement, EACL conserve le produit net provenant de la vente ou de la location de stocks d'eau lourde financés par le gouvernement du Canada. Cette entente de financement est cependant venue à échéance le 1er avril 2006 et un montant équivalent au produit a été inscrit à titre de créditeurs au bilan d'EACL.

Démantèlement et gestion des déchets

Les coûts liés au démantèlement et à la gestion des déchets sont comptabilisés à titre de passif à long terme. Ce passif est calculé d'après la valeur actualisée des coûts de démantèlement et de gestion des déchets futurs estimatifs dans la mesure où ceux-ci peuvent être estimés de manière raisonnable. L'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus est effectuée à un taux qui reflète les appréciations courantes du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à la provision, le taux reflétant la volatilité. La provision est examinée trimestriellement de sorte à tenir compte des dépenses réellement engagées ainsi que des modifications des estimations de la direction quant aux coûts futurs et au moment de leur engagement.

Au cours de l'exercice considéré, EACL a entamé un examen exhaustif de sa stratégie de démantèlement à long terme. Par conséquent, la provision pour démantèlement et gestion des déchets a augmenté pour s'établir à 7 970 millions de dollars, principalement en raison de l'estimation révisée, comme le décrit la note 14 afférente aux états financiers consolidés.

Responsabilité de la direction

La responsabilité des états financiers consolidés et de tous les autres renseignements contenus dans le présent rapport annuel de même que des processus de présentation de l'information financière incombe à la direction. Les états financiers ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière et comprennent des estimations fondées sur l'expérience et le jugement de la direction. Lorsque plusieurs méthodes comptables pouvaient être utilisées, la direction a choisi celles qui, le jugeait-elle, convenaient le mieux compte tenu des circonstances.

La Société et ses filiales tiennent des livres comptables et ont mis en place des systèmes de contrôle financier et de gestion, des systèmes d'information ainsi que des pratiques de gestion visant à fournir une assurance raisonnable que des données financières fiables et exactes sont disponibles au moment opportun, que les actifs sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente aux fins de l'atteinte des objectifs de l'entreprise et que les activités sont menées efficacement.

Ces systèmes et pratiques sont également conçus de manière à fournir une assurance raisonnable que les opérations sont conformes à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (la « LGFP ») et à ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* ainsi qu'aux statuts, règlements administratifs et politiques de la Société et de ses filiales. La Société a respecté toutes les exigences de déclaration prescrites par la LGFP, dont la présentation d'un plan d'entreprise, d'un budget d'exploitation, d'un budget d'investissement et du présent rapport annuel. L'auditeur interne de la Société évalue les systèmes et les pratiques de gestion de la Société et de ses filiales. Ses auditeurs indépendants effectuent un audit de ses états financiers consolidés et présentent leur rapport au ministre des Ressources naturelles.

Le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités. Pour ce faire, le conseil d'administration compte deux comités permanents, soit le comité d'audit et celui des ressources humaines et de la gouvernance. Le comité d'audit, composé d'administrateurs indépendants, a pour mandat de superviser le travail des auditeurs indépendants, d'orienter la fonction d'audit interne et d'évaluer le caractère adéquat des systèmes et pratiques d'affaires et de la présentation de l'information financière d'EACL. Le comité d'audit rencontre régulièrement la direction, l'auditeur interne et les auditeurs indépendants afin de discuter de questions et de constatations importantes, conformément à son mandat.

Les auditeurs indépendants et l'auditeur interne ont libre accès au comité d'audit, en présence ou non de la direction. Le comité d'audit examine les états financiers consolidés et le rapport de gestion avec la direction et les auditeurs indépendants avant que ces documents soient approuvés par le conseil d'administration et présentés au ministre des Ressources naturelles. Le président du comité d'audit signe les états financiers audités.

Le président et chef de la direction,

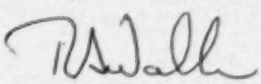

Robert Walker

Le 23 juillet 2013

Le directeur général des finances

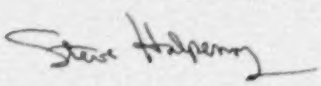

Steve Halpenny

Le 23 juillet 2013

Rapport des auditeurs indépendants

Au ministre des Ressources naturelles

Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints d'Énergie atomique du Canada limitée, qui comprennent le bilan consolidé au 31 mars 2013, et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres négatifs et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Énergie atomique du Canada limitée au 31 mars 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes internationales d'information financière (IFRS) ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations d'Énergie atomique du Canada limitée et de ses filiales en propriété exclusive dont nous avons eu connaissance au cours de notre audit des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et ses règlements ainsi qu'aux statuts et aux règlements administratifs d'Énergie atomique du Canada limitée et de ses filiales en propriété exclusive.

Pour le vérificateur général du Canada,

Clyde MacLellan, FCPA, FCA
vérificateur général adjoint

Le 23 juillet 2013
Ottawa, Canada

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Le 23 juillet 2013
Toronto, Canada

Bilan consolidé

Aux 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	2013	2012
		$	$
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie		**35 461**	35 439
Clients et autres débiteurs	5,27	**330 143**	338 121
Partie courante des créances à long terme	7	**22 566**	21 319
Stocks	6	**26 150**	29 179
		414 320	424 058
Créances à long terme	7	**105 031**	127 964
Placements détenus en fiducie	8	**42 477**	39 305
Stocks d'eau lourde	6	**290 107**	290 599
Immobilisations corporelles	9,27	**286 371**	263 277
Immobilisations incorporelles	10	**1 511**	1 693
		1 139 817	1 146 896
Passifs			
Passifs courants			
Fournisseurs et autres créditeurs	11,27	**141 281**	158 426
Avances de clients et obligations envers les clients	12,27	**167 774**	316 601
Provisions	13,27	**74 409**	121 500
Partie courante de la provision pour démantèlement et gestion des déchets	14	**205 000**	135 500
Partie courante des créditeurs à long terme	17	**—**	6 660
Provision pour restructuration	27	**3 873**	6 026
		592 337	744 713
Provision pour démantèlement et gestion des déchets	14	**7 765 040**	5 543 030
Financement différé pour les immobilisations	15	**238 860**	192 314
Financement différé pour le démantèlement et la gestion des déchets	19	**171 508**	147 007
Avantages du personnel	16	**27 975**	53 860
		8 795 720	6 680 924
Capitaux propres négatifs			
Capital social	26	**15 000**	15 000
Capital d'apport	19	**264 071**	291 867
Déficit		**(7 934 974)**	(5 840 895)
		(7 655 903)	(5 534 028)
		1 139 817	1 146 896

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé au nom du Conseil d'administration :

Barbara Trenholm, administratrice

Robert Walker, administrateur

État consolidé du résultat global

Pour les exercices clos les 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	2013	2012
		$	$
Laboratoires nucléaires			
Produits	20	**86 781**	76 220
Coût des ventes		**48 819**	43 329
Marge brute avant le financement		**37 962**	32 891
Financement	21	**45 097**	28 212
Marge brute		**83 059**	61 103
Charges opérationnelles		**415 893**	381 253
Perte opérationnelle		**(332 834)**	(320 150)
Produits financiers	23	**8 436**	9 763
Charges financières	23	**79**	552
Perte nette avant le démantèlement, la gestion des déchets et les crédits parlementaires		**(324 477)**	(310 939)
Démantèlement et gestion des déchets			
Financement	21	**132 685**	136 693
Perte à la réévaluation de la provision liée au démantèlement et à la gestion des déchets et autres	14	**2 282 376**	1 368 051
Perte au titre du démantèlement et de la gestion des déchets avant les charges financières		**(2 149 691)**	(1 231 358)
Charges financières	23	**144 194**	149 378
Perte nette au titre du démantèlement et de la gestion des déchets avant les crédits parlementaires		**(2 293 885)**	(1 380 736)
Perte nette provenant des activités poursuivies avant les crédits parlementaires et les activités abandonnées		**(2 618 362)**	(1 691 675)
Activités abandonnées (note 27)			
Charge de restructuration	27	**—**	(31 474)
Dépréciation des actifs non courants	9,10	**(4 702)**	(8 587)
Bénéfice opérationnel (perte opérationnelle) provenant des activités abandonnées	27	**35 132**	(95 854)
Profit tiré de la vente d'actifs non courants	27	**2 472**	—
Bénéfice (perte) provenant des activités abandonnées		**32 902**	(135 915)
Perte avant les crédits parlementaires		**(2 585 460)**	(1 827 590)
Crédits parlementaires	21	**492 362**	673 603
Autres éléments du résultat global			
(Pertes actuarielles) gains actuariels liés au régime d'avantages sociaux complémentaires		**(981)**	2 076
Autres éléments du résultat global		**(981)**	2 076
Perte globale		**(2 094 079)**	(1 151 911)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres négatifs

Pour les exercices clos les 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	Capital social	Capital d'apport	Déficit	Total des capitaux propres négatifs
		$	$	$	$
Solde au 31 mars 2011		**15 000**	**325 533**	**(4 688 984)**	**(4 348 451)**
Perte nette attribuable à l'actionnaire pour l'exercice		—	—	(1 153 987)	(1 153 987)
Autres éléments du résultat global		—	—	2 076	2 076
Total du résultat global		—	—	(1 151 911)	(1 151 911)
Virement au financement différé pour le démantèlement et la gestion des déchets	19	—	(24 501)	—	(24 501)
Montants à payer à l'actionnaire		—	(7 734)	—	(7 734)
Virement aux apports remboursables	19	—	(1 431)	—	(1 431)
Solde au 31 mars 2012		**15 000**	**291 867**	**(5 840 895)**	**(5 534 028)**
Perte nette attribuable à l'actionnaire pour l'exercice		—	—	(2 093 098)	(2 093 098)
Autres éléments du résultat global				(981)	(981)
Total de la perte globale		—	—	(2 094 079)	(2 094 079)
Virement au financement différé pour le démantèlement et la gestion des déchets	19	—	(24 501)	—	(24 501)
Virement aux apports remboursables	19	—	(3 295)	—	(3 295)
Solde au 31 mars 2013		**15 000**	**264 071**	**(7 934 974)**	**(7 655 903)**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)	2013	2012
	$	$
Activités opérationnelles		
Montants en trésorerie reçus de clients	**104 455**	227 086
Crédits parlementaires en trésorerie reçus	**551 845**	719 030
Montants en trésorerie reçus aux fins des activités de démantèlement et de gestion des déchets	**134 436**	128 997
Paiements en trésorerie aux fournisseurs et aux salariés	**(605 246)**	(882 503)
Paiements en trésorerie aux fins des activités de démantèlement	**(132 610)**	(136 578)
Versement à l'actionnaire du produit tiré de la sortie des activités abandonnées	**(7 734)**	—
Intérêts reçus sur les placements (montant net)	**603**	589
Intérêts et frais bancaires payés	**(43)**	(46)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités opérationnelles	**45 706**	56 575
Tranche liée aux activités abandonnées	**(3 446)**	19 136
Activités d'investissement		
Produit tiré de la sortie des activités abandonnées	**6 134**	1 600
Produit tiré de la vente d'actifs non courants	**3 250**	—
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles	**(55 068)**	(41 299)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	**(45 684)**	(39 699)
Tranche liée aux activités abandonnées	**9 384**	(1 798)
Trésorerie		
Augmentation	**22**	16 876
Solde à l'ouverture de l'exercice	**35 439**	18 563
Solde à la clôture de l'exercice	**35 461**	35 439

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2013

1. La Société

Énergie atomique du Canada limitée (« EACL » ou la « Société ») a été constituée en 1952 en vertu des dispositions de la *Loi sur les corporations canadiennes* (et prorogée en 1977 en vertu de celles de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*) conformément à l'autorité et aux pouvoirs accordés au ministre des Ressources naturelles par la *Loi sur l'énergie nucléaire*.

La Société est une société d'État en vertu de la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et un mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. En conséquence, ses passifs sont, en définitive, ceux de Sa Majesté du chef du Canada. La Société reçoit du financement du gouvernement du Canada et n'est pas assujettie à l'impôt sur le résultat au Canada.

Les activités d'EACL englobent celles des Laboratoires nucléaires et celles du Bureau de clôture, qui gère les passifs conservés liés aux Opérations commerciales d'EACL (activités abandonnées) vendues le 2 octobre 2011. Ces groupes ont été établis afin de favoriser la prise de décisions concernant la répartition des ressources et d'évaluer les rendements opérationnel et financier. Les Laboratoires nucléaires gèrent le passif lié au démantèlement et à la gestion des déchets pour le compte du gouvernement du Canada. EACL est domiciliée au Canada et son siège social est situé aux Laboratoires de Chalk River, Chalk River (Ontario), K0J 1J0.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration de la Société en date du 23 juillet 2013.

2. Restructuration et plan d'entreprise

Le gouvernement du Canada a terminé la première phase de son plan de restructuration d'EACL en 2011–2012 lorsqu'il a vendu les Opérations commerciales de la Société à Candu Énergie inc., filiale entièrement détenue par SNC-Lavalin. La restructuration d'EACL a entraîné la présentation des activités des Opérations commerciales dans les activités abandonnées (note 27).

En février 2012, le gouvernement du Canada a officiellement lancé la deuxième phase de son plan de restructuration d'EACL et a présenté une demande d'expression d'intérêt afin de sonder les occasions de partenariat possibles à l'égard des Laboratoires nucléaires et d'obtenir un aperçu de l'expérience et des capacités pertinentes des répondants. Ce processus a permis au gouvernement de tirer parti de l'expérience des organisations nationales et internationales qui participent à la gestion ou à la restructuration des organisations de science et technologie nucléaires.

En février 2013, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il avait l'intention de lancer un appel d'offres auprès des organisations du secteur privé en vue de la gestion et de l'exploitation d'EACL selon un modèle Entreprise publique, Exploitation privée, ou EpEp. En vertu de ce modèle, les activités d'EACL seront axées sur la gestion de ses responsabilités en matière de déchets radioactifs et de démantèlement, sur la prestation d'activités scientifiques et technologiques afin de gérer les principales obligations fédérales et sur le soutien à l'industrie nucléaire canadienne dans une optique commerciale.

Ressources naturelles Canada cherche à s'adjoindre les services d'un conseiller sur les questions nucléaires et d'un conseiller financier afin d'orienter la prise de décisions qui accompagnera la suite du processus de restructuration au cours du prochain exercice. Le choix définitif du titulaire du contrat est laissé à l'entière discrétion de l'actionnaire.

Avant la clôture de l'exercice, la Société a présenté au gouvernement du Canada son plan d'entreprise pour les exercices 2013–2014 à 2017–2018. Le plan de l'exercice 2013–2014 a reçu l'aval du gouverneur en conseil après la clôture de l'exercice, plus précisément le 23 mai 2013. Le plan d'entreprise est conforme à l'orientation de la restructuration fournie par l'actionnaire, et les présents états financiers ont été préparés sans égard à l'issue de la deuxième phase du plan de restructuration. Ainsi, ils ne tiennent pas compte des éventuels changements qui pourraient être apportés aux activités d'EACL.

3. Base d'établissement

a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de la Société ont été établis par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board, selon les méthodes comptables décrites aux présentes.

b) Base d'évaluation

Les états financiers de la Société ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est de certains instruments financiers évalués à la juste valeur, et les avantages du personnel ainsi que la provision pour démantèlement et gestion des déchets qui sont évalués d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus.

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près, sauf indication contraire.

c) Principaux jugements, estimations et hypothèses comptables

L'établissement des états financiers exige l'utilisation de certaines estimations comptables critiques. Il exige également que la direction exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables de la Société.

Les états financiers consolidés de la Société reposent sur des estimations, des hypothèses et des jugements que la direction a formulés et qui ont une incidence sur les montants figurant dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Les modifications aux estimations comptables sont comptabilisées soit au cours de la période durant laquelle l'estimation est modifiée, si la révision ne vise que cette période, soit au cours de la période durant laquelle l'estimation est modifiée et au cours des périodes futures, si la modification vise la période en cours et les périodes futures.

Les jugements importants formulés par la direction dans l'application des méthodes comptables de la Société ayant la plus grande incidence sur les états financiers sont présentés ci-dessous.

i. Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») désigne le plus petit groupe d'actifs identifiable qui génèrent des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie provenant des autres actifs ou groupes d'actifs de la Société. Aux fins des tests de dépréciation visant des actifs à long terme, la direction a établi qu'il y avait deux UGT, une pour les Opérations commerciales (activités abandonnées) et une autre pour les Laboratoires nucléaires (notes 4 h), 9 et 10).

ii. Recherche et développement

La direction surveille les progrès réalisés dans le cadre des projets internes de recherche et développement en vue de déterminer si ces projets se trouvent à l'étape de recherche ou à celle de développement. En plus d'effectuer une analyse détaillée des coûts connexes, la direction doit formuler des jugements afin de déterminer à quel moment les exigences relatives à l'inscription à l'actif des frais de développement seront remplies, le cas échéant.

Les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations ayant la plus grande incidence sur les montants présentés dans les états financiers sont décrites ci-dessous.

iii. Provision pour démantèlement et gestion des déchets

La provision pour démantèlement et gestion des déchets est calculée d'après la valeur actualisée des coûts de démantèlement des installations et de gestion des déchets futurs estimés, dans la mesure où ceux-ci peuvent être estimés d'une manière raisonnable. L'estimation des coûts futurs de démantèlement et de gestion des déchets exige la formulation d'hypothèses concernant le cadre réglementaire, les questions de santé et de sécurité, l'état final souhaité, la technologie à utiliser et, dans certains cas, les activités de recherche et développement, lesquelles s'étendront sur une longue période de temps.

Le montant estimé de ces coûts repose sur d'importantes hypothèses, telles que le calendrier d'engagement des principales dépenses des projets de démantèlement et de remise en état des lieux, les exigences réglementaires, les volumes des déchets, les taux d'intérêt prévus, les facteurs d'inflation, l'incidence des progrès technologiques et les objectifs en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement qui sont conformes à la réglementation de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN).

Toute modification à ces hypothèses de même que tout changement au calendrier d'exécution des programmes, à la technologie employée ou aux normes et règlements régissant le démantèlement d'installations nucléaires pourrait se traduire par d'importantes variations de la provision pour démantèlement et gestion des déchets (note 14). En outre, la variation du taux d'actualisation utilisé pour évaluer le passif peut avoir des conséquences importantes sur les résultats financiers présentés.

iv. Comptabilisation des produits – Projets de prolongation de la vie utile (Activités abandonnées – note 27)

Les hypothèses et estimations ayant des conséquences sur la comptabilisation des produits ont trait aux contrats à prix fixe de prolongation de la vie utile de réacteurs CANDU d'EACL. L'exactitude des produits tirés des activités abandonnées et figurant à l'état consolidé du résultat global de la Société pour une période donnée est largement tributaire de l'exactitude de ses estimations en ce qui a trait aux coûts de réalisation de chacun de ces projets.

Bon nombre de facteurs peuvent entraîner des changements aux estimations des coûts et de la rentabilité d'un projet. Parmi les principaux facteurs, on compte l'exhaustivité et l'exactitude des prévisions initiales, les coûts liés aux changements de portée du projet, les problèmes techniques complexes liés à la nature même de ces projets novateurs, les problèmes liés à l'exécution de tâches par des sous-traitants, les changements dans la productivité prévue, les différences entre l'état réel du site et ce qui était prévu dans les prévisions initiales (dans la mesure où il n'existe pas de recours quant au contrat) et la disponibilité et les compétences de la main-d'œuvre dans la région où est mené le projet.

Les prévisions liées aux activités abandonnées de la Société sont fondées sur les meilleures estimations des conséquences financières de ces incertitudes avant leur résolution, lesquelles peuvent être considérablement différentes des montants qui seront réalisés. Les changements considérables aux estimations des coûts, particulièrement en ce qui a trait aux projets plus complexes et de plus grande envergure, ont eu et pourraient avoir à l'avenir des conséquences importantes sur les états consolidés du résultat global de la Société [notes 4 n) et 20].

v. Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont passées en revue chaque fois que des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être pleinement recouvrable, afin de déceler toute perte de valeur et tout changement à leur durée d'utilité. S'il existe une indication que la valeur comptable d'un actif pourrait être inférieure à sa valeur recouvrable, une estimation en bonne et due forme de la valeur recouvrable de l'actif est établie. Dans le cas d'immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée, cette évaluation est effectuée à chaque date de clôture.

La valeur recouvrable d'un actif est déterminée en fonction d'une estimation de la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité, laquelle, à son tour, est déterminée en fonction du montant actualisé des flux de trésorerie futurs. Lorsqu'il n'est pas possible d'établir une estimation de la valeur recouvrable d'un actif individuel, la valeur recouvrable est estimée pour l'UGT à laquelle l'actif se rattache. L'estimation comptable de la dépréciation d'un actif est susceptible de changer d'une période à l'autre, car elle exige que la direction formule des hypothèses à l'égard d'événements futurs, et la comptabilisation d'une dépréciation pourrait avoir des conséquences importantes sur les états financiers consolidés de la Société [notes 4 h), 9 et 10].

Les actifs ou groupes destinés à être cédés détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Dès qu'ils sont classés comme étant détenus en vue de la vente, les actifs ne sont plus amortis. Les pertes de valeur au moment du classement initial des actifs comme étant détenus en vue de la vente ainsi que les profits ou les pertes à la suite de l'évaluation subséquente au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat global. Les profits qui excèdent le cumul des pertes de valeur ne sont pas comptabilisés.

vi. Stocks d'eau lourde

Les stocks d'eau lourde sont comptabilisés au plus faible de leur coût moyen pondéré et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation tient compte du coût estimé de la détritiation et de la reconcentration des stocks d'eau lourde et est fondée sur la meilleure estimation d'événements futurs de la direction; par conséquent, la valeur nette de réalisation réelle pourrait différer de ces estimations (note 6).

vii. Avantages du personnel

Le coût des avantages du personnel non liés à la retraite acquis par les salariés est établi selon la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service et selon les meilleures estimations de la direction quant à la croissance des salaires, à l'âge du départ à la retraite des salariés et à la date de départ prévue du personnel. La Société obtient les conseils d'actuaires indépendants au sujet de la justesse de ses hypothèses. La modification des hypothèses utilisées pourrait avoir des conséquences importantes sur les états financiers consolidés de la Société (note 16).

viii. Coût de la restructuration

Le coût de la restructuration, lequel a trait aux activités abandonnées, est basé sur la meilleure estimation de la direction du total des coûts à engager dans le cadre de la cessation d'emploi de salariés; par conséquent, les coûts réels pourraient différer de ces estimations.

ix. Provisions et éventualités

La Société est exposée à des pertes éventuelles dans le cours normal de ses activités. La prédiction des résultats liés à ces éventualités, la détermination de la nécessité de comptabilisation ou de communication de l'information dans les états financiers consolidés et l'estimation de répercussions financières potentielles font appel au jugement. Pour établir une estimation fiable d'une obligation, la direction formule des hypothèses à l'égard du montant et du calendrier des sorties et de leur probabilité, ainsi qu'à l'égard des taux d'actualisation.

Parmi les facteurs ayant une incidence sur ces hypothèses figurent la nature de la provision, l'existence d'un montant lié à une réclamation, l'opinion ou le point de vue de conseillers juridiques ou autres, ainsi que toute décision de la direction relative à la façon dont EACL entend s'occuper de l'obligation. Le montant réel des sorties et le moment où elles ont lieu peuvent différer des estimations, et cet écart peut avoir une incidence importante sur les états financiers futurs et entraîner des effets négatifs sur les résultats opérationnels consolidés, la situation financière et les liquidités [notes 13 et 18 d)].

4. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de façon uniforme à toutes les périodes présentées dans ces états financiers consolidés.

a) Méthode de consolidation

i. Filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par la Société. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés depuis la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les méthodes comptables des filiales ont été modifiées au besoin de façon à ce qu'elles soient conformes aux méthodes comptables employées par la Société.

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes des filiales entièrement détenues de la Société, soit AECL Technologies Inc., constituée dans l'État du Delaware, aux États-Unis, en 1988, et AECL Technologies B.V., constituée aux Pays-Bas, en 1995, ainsi que sa participation dans le fonds en fiducie établi en vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (le « fonds en fiducie »), qui constitue une entité ad hoc [voir la note 4 d)]. Toutes les transactions intersociétés ont été éliminées au moment de la consolidation.

ii. Entités ad hoc

Une entité ad hoc est créée en vue d'atteindre un objectif précis et bien défini, souvent avec des clauses juridiques qui imposent des limites strictes au pouvoir de décision des dirigeants de l'entité. L'initiateur de l'entité peut exercer un contrôle sur cette dernière en obtenant la majorité des avantages découlant des activités et des actifs nets de l'entité, en étant exposé à la majorité des risques inhérents aux activités de l'entité; et en conservant la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs, et ce, même si l'initiateur détient une partie faible ou nulle des capitaux propres de l'entité ad hoc.

La Société a analysé ses ententes commerciales et a conclu qu'elle ne détenait aucune participation importante dans une entité ad hoc, si ce n'est du fonds en fiducie, qu'elle a consolidé.

b) Conversion des monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires non libellés dans la monnaie fonctionnelle de la Société à la date de clôture sont ajustés de façon à refléter le taux de change en vigueur à cette date. Les profits et pertes de change découlant de la conversion des monnaies étrangères sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat global.

c) Instruments financiers

Comptabilisation et évaluation

Le tableau suivant présente le classement des instruments financiers d'EACL dans les diverses catégories :

Catégorie	Instruments financiers
Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	› Placements détenus en fiducie
Prêts et créances	› Trésorerie › Clients et autres débiteurs › Créances à long terme
Détenus jusqu'à leur échéance	› Aucun
Actifs financiers disponibles à la vente	› Aucun
Autres passifs financiers	› Fournisseurs et autres créditeurs › Provisions › Avances de clients et obligations envers les clients › Créditeurs à long terme

Les instruments financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Les instruments financiers classés comme des prêts et créances sont subséquemment comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement et subséquemment comptabilisés à leur juste valeur à la date de clôture en fonction d'instruments similaires ayant un prix coté. Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés à titre de produits financiers ou de charges financières à l'état du résultat global de la période dans laquelle ils surviennent. Les coûts de transaction associés à des actifs et à des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les placements détenus en fiducie sont désignés comme des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net, étant donné que le gestionnaire du fonds est autorisé à gérer le fonds selon les directives de placement approuvées afin de générer des rendements adéquats.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne répondent pas aux critères permettant de les désigner comme des actifs détenus à des fins de transaction.

Les autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et, par la suite, au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation

Les prêts et créances sont évalués à chaque date de clôture pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Parmi les indications objectives de dépréciation, on retrouve un défaut de paiement par un débiteur, la probabilité de faillite du débiteur, etc. Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, qui peuvent être évalués de façon fiable.

Toutes les créances individuellement significatives de la Société sont soumises à un test de dépréciation individuel. Toutes les créances individuellement significatives qui n'ont pas subi de perte de valeur individuellement sont soumises collectivement à un test de dépréciation. Les créances qui ne sont pas individuellement significatives sont soumises collectivement à un test de dépréciation en regroupant les créances présentant des caractéristiques de risque similaires. Une perte de valeur est comptabilisée immédiatement à l'état consolidé du résultat global lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation. Lorsqu'il y a recouvrement de valeur, les pertes de valeur sur les actifs financiers sont reprises et le montant de la reprise est comptabilisé à l'état consolidé du résultat global.

d) Placements détenus en fiducie – Fonds en fiducie

Le fonds en fiducie est une entité ad hoc établie en vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* en vue de financer l'application d'une méthode de gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire. Même si la Société ne détient aucune participation directe ou indirecte dans cette entité, la direction d'EACL a déterminé que la Société exerce en substance un contrôle sur le fonds en fiducie.

Les placements à long terme détenus en fiducie sont comptabilisés à la juste valeur. Les intérêts gagnés sont inclus dans les produits financiers, à l'état consolidé du résultat global.

e) Stocks

Les stocks d'eau lourde, les pièces de rechange et fournitures de magasins ainsi que le combustible nucléaire sont évalués au coût moyen pondéré ou à la valeur nette de réalisation, si elle est inférieure. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cadre normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Lorsque les circonstances ayant causé la dépréciation des stocks n'existent plus ou lorsqu'il existe une indication claire d'une augmentation de la valeur nette de réalisation compte tenu de nouvelles circonstances, le montant de la dépréciation initiale est repris. Les coûts des stocks de combustible nucléaire comprennent une tranche des frais généraux.

f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les coûts englobent les charges directement attribuables à l'acquisition d'actifs, y compris les coûts engagés pour la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue, de même que les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées.

Lorsque des parties importantes d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties ou composantes distinctes des immobilisations corporelles.

Le coût lié à une importante remise en état, à l'inspection ou au remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ce coût reviennent à la Société, et si ce coût peut être évalué de façon fiable. Au moment du remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle, la valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Les coûts liés au démantèlement et à la gestion des déchets sont inclus dans le coût de l'actif concerné. Les coûts d'entretien courant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat global à mesure qu'ils sont engagés.

Les immobilisations en cours ne sont amorties que lorsqu'elles sont prêtes à être utilisées. Elles sont alors inscrites dans la catégorie appropriée des immobilisations corporelles et amorties au taux applicable à cette catégorie.

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable d'un élément des immobilisations corporelles, soit le coût de l'élément, diminué de sa valeur résiduelle. L'amortissement est calculé comme suit, selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée d'un bien, ou selon l'utilisation dans le cas de certaines pièces de matériel et d'outillage utilisées pour des projets commerciaux :

Aménagements de terrains	De 10 à 20 ans
Bâtiments et réacteurs	De 20 à 40 ans
Matériel et outillage	De 3 à 20 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés à chaque date de clôture et ajustés au besoin.

g) Immobilisations corporelles et activités de recherche et développement

Les dépenses liées aux activités de recherche sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées.

Les dépenses de développement ne sont inscrites à l'actif que si les frais de développement peuvent être évalués de façon fiable, si le produit ou le procédé est techniquement et commercialement faisable, si la réalisation des avantages économiques futurs est probable et si la Société dispose ou compte disposer de ressources suffisantes pour achever le développement de l'actif et pour le mettre en service ou le vendre.

Les dépenses inscrites à l'actif comprennent le coût des matières premières, le coût de la main-d'œuvre directe et les frais généraux directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue.

Les dépenses de développement inscrites à l'actif sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les dépenses ultérieures ne sont inscrites à l'actif que lorsqu'elles donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif auquel elles se rapportent.

Les frais de recherche et développement que la Société engage afin de s'acquitter de ses obligations à long terme en matière de gestion des déchets et de démantèlement, obligations à l'égard desquelles elle a constitué des provisions spécifiques, sont imputés à la provision qui s'y rapporte.

Les autres immobilisations incorporelles acquises par la Société, qui ont une durée d'utilité déterminée, sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif, diminué de sa valeur résiduelle. L'amortissement est calculé comme suit, selon le mode linéaire, sur la durée d'utilité estimée d'un bien, à partir de la date de sa mise en service :

Frais liés aux logiciels	3 ans

h) Dépréciation des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles

La valeur comptable d'actifs non financiers ayant une durée d'utilité déterminée, comme les immobilisations corporelles et incorporelles, est soumise à un test de dépréciation chaque fois que des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable de ces actifs pourrait ne pas être pleinement recouvrable. Dans le cas d'immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, un calcul de la valeur recouvrable est effectué à chaque date de clôture et chaque fois que des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable de ces actifs pourrait ne pas être pleinement recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génèrent, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'UGT sont réparties en réduction de la valeur comptable des actifs affectés à l'unité au prorata. Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées à chaque date de clôture, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus.

Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

i) Clients et autres débiteurs, avances de clients et obligations envers les clients

Pour certains contrats de construction, les produits comptabilisés pourraient dépasser les montants facturés (produits non facturés) alors que pour d'autres, les montants facturés pourraient être supérieurs aux produits comptabilisés (avances de clients et obligations envers les clients). Les produits non facturés sont comptabilisés à titre d'actifs et inclus dans les clients et autres débiteurs. Les produits perçus qui dépassent les produits comptabilisés sur des contrats et les avances pour lesquelles les travaux correspondants n'avaient pas débuté sont comptabilisés à titre d'avances de clients conformément à la convention de comptabilisation des produits que suit la Société.

j) Provision pour démantèlement et gestion des déchets

EACL établit une provision pour son obligation de démanteler des installations nucléaires et de gérer des déchets nucléaires conformément aux exigences réglementaires. La meilleure estimation de l'obligation est comptabilisée dans la période au cours de laquelle une estimation fiable peut être déterminée et lorsqu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

La provision tient compte des exigences actuelles sur le plan de la technologie, de l'environnement et de la réglementation, et elle est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus à un taux qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à la provision. Les flux de trésorerie futurs estimés sont ajustés en fonction de l'inflation au moyen d'un taux déterminé sur la base de prévisions faisant consensus et de taux d'inflation historiques et visés de la Banque du Canada.

Comme la provision est constituée en fonction du montant actualisé des flux de trésorerie futurs prévus, elle est accrue trimestriellement afin de tenir compte de l'écoulement du temps, et ce, en retranchant un trimestre dans le calcul du montant actualisé. La désactualisation est imputée aux charges financières à l'état consolidé du résultat global.

La provision est réduite par le montant des dépenses réellement engagées. L'estimation des coûts fait l'objet d'un examen périodique, et toute modification importante du montant estimé ou du calendrier des flux de trésorerie futurs sous-jacents est comptabilisée comme un ajustement de la provision. Au moment du règlement du passif, un profit ou une perte sera comptabilisé. La provision tient compte des coûts de construction futurs associés à certaines installations, telles les installations de stockage de déchets nucléaires.

Les coûts de démantèlement de nouveaux actifs sont ajoutés à la valeur comptable et sont amortis sur la durée d'utilité de ces actifs. L'incidence de modifications subséquentes relatives à l'estimation d'une obligation pour laquelle une provision a été comptabilisée comme faisant partie du coût de l'actif est comptabilisée au niveau de l'actif.

k) Provisions et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. La désactualisation est comptabilisée dans les charges financières.

Toutes les provisions sont passées en revue à chaque date de clôture et ajustées pour refléter la meilleure estimation actuelle de la contrepartie nécessaire pour éteindre l'obligation.

Dans les cas où une possible sortie de ressources économiques découlant d'obligations actuelles est considérée comme improbable ou si le montant de l'obligation ne peut pas être évalué de façon fiable, aucun passif n'est comptabilisé.

l) Régime de retraite

La quasi-totalité des salariés de la Société sont couverts par le Régime de pension de retraite de la fonction publique (le « régime »), qui est un régime contributif à prestations définies créé par voie législative dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les salariés tout comme la Société doivent verser des cotisations pour couvrir le coût des services rendus.

Selon les lois en vigueur, la Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires à l'égard de services passés ou de déficits de capitalisation du régime. Par conséquent, les cotisations sont comptabilisées à titre de charges au cours de l'exercice durant lequel les salariés ont rendu des services, et elles représentent la totalité des obligations de la Société à l'égard du régime de retraite.

m) Avantages du personnel

La Société fournit des avantages tels que le versement d'indemnités à la suite de départs volontaires, le maintien de la couverture des salariés recevant des prestations d'invalidité de longue durée, la couverture d'assurance-vie des salariés retraités, le maintien de la couverture au titre des

soins de santé et des soins dentaires des salariés recevant des prestations d'invalidité de longue durée, ainsi que l'indemnisation des accidentés du travail dans le cas de salariés auto-assurés.

La Société rembourse à Ressources humaines et Développement des compétences Canada les indemnisations des accidentés du travail versées conformément à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* par suite des paiements courants facturés par les commissions provinciales de l'indemnisation des accidentés du travail.

i. Régimes d'avantages sociaux non liés à la retraite postérieurs à l'emploi

L'obligation nette de la Société au titre de ses régimes d'avantages sociaux non liés à la retraite postérieurs à l'emploi, à prestations définies, correspond au montant des avantages futurs que les salariés ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant la période en cours et les périodes antérieures; le montant de ces avantages est actualisé en vue de déterminer sa valeur actualisée. Le calcul est effectué annuellement par un actuaire qualifié qui utilise la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service et les meilleures estimations de la direction quant à la croissance des salaires, à l'âge du départ à la retraite des salariés, à la mortalité et au roulement prévu du personnel.

Le taux d'actualisation est établi d'après une méthodologie recommandée par l'Institut canadien des actuaires. La Société comptabilise les écarts actuariels découlant de ses régimes non liés à la retraite à prestations définies immédiatement dans les autres éléments du résultat global au cours de la période où ils surviennent et les présente dans le déficit.

ii. Autres avantages à long terme

L'obligation nette de la Société au titre des autres avantages à long terme correspond au montant des prestations futures acquises par les salariés en échange de leurs services pour la période en cours et les périodes antérieures. Ces avantages comprennent les indemnisations des accidentés du travail dans le cas de salariés auto-assurés, la couverture au titre des soins de santé et des soins dentaires des salariés recevant des prestations d'invalidité de longue durée, de même que les primes de longs états de service.

Ces avantages sont comptabilisés à leur valeur actualisée. Le taux d'actualisation est établi d'après une méthodologie recommandée par l'Institut canadien des actuaires. Le calcul repose en partie sur la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service et sur des calculs fondés sur les événements servant à déterminer les indemnités pour accidents du travail. Les écarts actuariels sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat global de la période où ils surviennent.

iii. Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont passées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus. Un passif égal au montant que la Société s'attend à payer aux termes de plans d'attribution de primes en trésorerie à court terme est comptabilisé si la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, de payer ce montant au titre des services passés rendus par les salariés et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

n) Comptabilisation des produits

Les produits sont tirés des ventes aux clients de produits et services de la Société. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des remises commerciales, des rabais pour quantités et des montants perçus auprès de tierces parties, notamment la taxe sur la valeur ajoutée, la taxe d'accise et la taxe de vente.

Des produits sont comptabilisés quand ils peuvent être évalués de façon fiable et quand il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviennent à EACL. Lorsqu'il existe des doutes au sujet du recouvrement final, le produit en question est comptabilisé à mesure que la trésorerie est reçue.

Lorsqu'une transaction particulière exige la livraison de plus d'un produit ou service (composantes multiples), les critères de comptabilisation des produits énoncés plus bas sont appliqués à chaque composante distinctement identifiable. Une composante est considérée comme étant distinctement identifiable lorsque le produit ou service livré a de la valeur en soi aux yeux du client et lorsque la juste valeur associée au produit ou au service peut être évaluée de façon fiable. Le montant comptabilisé à titre de produit pour chaque composante se rapporte à la juste valeur de l'élément par rapport à la juste valeur de la transaction dans son ensemble.

Contrats à long terme relatifs aux activités abandonnées

Les produits d'un contrat comprennent le montant initial des produits convenu dans le contrat et les modifications dans la valeur du contrat, les réclamations et les primes de performance, dans la mesure où elles peuvent être évaluées de façon fiable et où il est probable qu'elles donneront lieu à des produits. Lorsque des ajustements relatifs à la valeur du contrat ou aux coûts estimés entraîneront une variation des produits et que ces ajustements sont probables et peuvent être évalués de façon fiable, toute variation à l'égard des estimations antérieures est comptabilisée à l'état consolidé du résultat global de la période à l'étude.

Lorsque le résultat d'un contrat à long terme peut être estimé de façon fiable, les produits sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement en fonction du ratio des coûts engagés par rapport au total des coûts estimés, ratio qui sert de mesure de l'avancement. Cette mesure de l'avancement est ensuite appliquée aux produits prévus connexes, ce qui entraîne la comptabilisation des produits en fonction de l'avancement des travaux.

Lorsque le résultat d'un contrat à long terme ne peut être estimé de façon fiable, les produits du contrat ne doivent être comptabilisés que dans la limite des coûts du contrat qui ont été engagés et qui seront probablement recouvrables. Une fois les incertitudes ayant entravé l'atteinte du résultat d'un contrat résolues, les produits sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement. Une perte attendue sur un contrat à long terme est comptabilisée dans le résultat global dès qu'elle est déterminée.

Les pénalités, y compris les pénalités pour livraison tardive, sont comptabilisées à titre de réduction du total des produits tirés des contrats dans la période pendant laquelle elles sont établies. Les montants des réclamations auprès des clients sont comptabilisés lorsqu'ils peuvent être évalués de façon fiable et qu'il est établi que leur réalisation est probable.

Contrats de construction à prix calculé sur la base de remboursement des frais

Les produits aux termes de contrats de construction à prix calculé sur la base de remboursement des frais sont comptabilisés à mesure que les coûts remboursables sont engagés, et ils comprennent le montant estimé des honoraires gagnés.

Autres contrats de service

Lorsque des services sont fournis sur une période déterminée, les produits sont comptabilisés selon le mode linéaire, sauf s'il existe une indication selon laquelle une autre méthode correspond davantage à l'état d'avancement des travaux. En ce qui concerne les services de gestion des déchets, les produits sont comptabilisés en fonction des modalités contractuelles établies avec le client à cet égard.

Fourniture de produits

Les produits sont comptabilisés lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété ont été transférés au client, ce qui coïncide généralement avec le transfert du titre de propriété. Lorsque les biens nécessitent la prise d'importantes mesures d'adaptation ou d'intégration, les produits sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement, comme il est décrit plus haut.

Redevances

Les produits tirés de l'octroi de licences visant la propriété intellectuelle sont comptabilisés à titre de produits conformément aux modalités du contrat visé. Ces ententes donnent droit à EACL de recevoir le paiement, de la part du titulaire de licence, de sommes liées à la vente de technologies CANDU et associées aux produits CANDU relativement à des projets de constructions futures, des projets de prolongation de la vie utile et d'autres projets.

o) Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires qui ne constituent pas du capital d'apport sont comptabilisés comme des subventions du gouvernement du Canada à titre de financement au cours de la période durant laquelle ils sont accordés ou lorsque le droit au financement est établi d'une autre façon à la fin d'une période comptable par autorisation gouvernementale et en satisfaisant aux critères d'admissibilité. Les crédits liés à des charges associées à des périodes futures sont différés et comptabilisés à titre de financement au cours de la période durant laquelle les charges connexes sont engagées.

Les crédits dont l'utilisation est restreinte par la loi et qui ont trait à des charges à venir sont différés et comptabilisés à titre de financement dans la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées, et les crédits qui servent aux immobilisations corporelles amortissables ou aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont inscrits à titre de financement différé et sont amortis de la même façon que l'actif en cause.

De 1997 à 2006 et conformément à l'entente de 10 ans sur le financement des activités de démantèlement, la Société a conservé les produits en trésorerie générés par la vente ou la location de certains stocks d'eau lourde financés par le gouvernement du Canada. Ces produits en trésorerie ont été virés du compte du capital d'apport à celui du financement différé pour le démantèlement et ils ont ensuite été comptabilisés à titre de financement dans le bénéfice net (la perte nette) à mesure que les dépenses connexes ont été engagées. Les produits provenant des ventes réalisées durant les 10 années de l'entente et reçus après le 1er avril 2006 sont virés du compte du capital d'apport à celui du financement différé pour le démantèlement et la gestion des déchets.

p) Autre financement

Les montants reçus d'autres entités gouvernementales pour l'exécution de travaux selon des ententes de service et facturés de manière semblable à ceux effectués pour le compte de clients commerciaux sont classés dans le poste « Autre financement ».

q) Recouvrement de coûts auprès de tiers

EACL exploite le Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité et le Bureau de gestion de l'Initiative de la région de Port Hope par l'entremise du Groupe Laboratoires nucléaires aux termes d'une entente de recouvrement des coûts conclue avec Ressources naturelles Canada. Les coûts recouvrés aux termes de cette entente sont inscrits en tant que recouvrement de coûts auprès de tiers à mesure que les frais connexes sont engagés, et ils sont inclus à titre de financement dans l'état du résultat global.

r) Produits financiers et charges financières

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts tirés de sommes investies et de créances à long terme. Les produits d'intérêts courus sont comptabilisés dans l'état du résultat global, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les créditeurs à long terme et la désactualisation des provisions et des créditeurs à long terme.

s) Normes et interprétations publiées qui seront adoptées à une date ultérieure

Ce qui suit indique les normes et les modifications aux normes existantes que le Conseil des normes comptables internationales a publiées et qui ont été jugées comme susceptibles d'avoir une incidence sur la Société dans l'avenir.

- L'IFRS 9, *Instruments financiers*, traite du classement et de l'évaluation d'actifs et de passifs financiers et doit être appliquée pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015, mais son application anticipée est autorisée.
- L'IFRS 10, *États financiers consolidés*, (l'« IFRS 10 ») et l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, (l'« IFRS 12 »). L'IFRS 10 remplace l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et la SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc*, et établit les principes permettant de déterminer dans quelles circonstances une entité exerce un contrôle sur d'autres entités. L'IFRS 12 décrit en détail les exigences en matière d'informations à fournir à l'égard de tout type d'intérêt dans d'autres entités, notamment dans des partenariats, des entreprises associées et des entités ad hoc. Ces normes doivent être appliquées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013, mais peuvent l'être par anticipation si elles le sont au même moment.
- L'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, établit un cadre unique d'évaluation de la juste valeur ainsi que les exigences en matière d'informations à fournir selon les IFRS. Cette norme doit être appliquée pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013, mais son application anticipée est autorisée.
- Les modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, exigent des entités qu'elles regroupent les composantes des autres éléments du résultat global qui pourraient être reclassées ultérieurement dans le résultat net. Ces modifications doivent être appliquées pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2012, mais leur application anticipée est autorisée.
- Les modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, abolissent la méthode du « corridor », méthode selon laquelle la constatation des écarts actuariels pouvait être reportée, simplifient la présentation des variations des actifs et des passifs découlant des régimes à prestations définies et rehaussent les exigences en matière d'informations à fournir sur ces régimes. Ces modifications doivent être appliquées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013, mais leur application anticipée est autorisée.
- Les modifications à l'IFRS 7, *Instruments financiers*, visent à resserrer les exigences relatives aux informations à fournir sur la compensation des actifs et passifs financiers. Ces modifications doivent être appliquées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013, mais leur application anticipée est autorisée.

EACL a l'intention d'adopter ces normes lorsqu'elles entreront en vigueur. La Société évalue actuellement l'incidence qu'aura sur ses états financiers l'adoption de ces normes et modifications.

5. Clients et autres débiteurs

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	**2013**	2012
	$	$
Créances clients	**250 986**	249 800
Moins le compte de correction de valeur pour créances douteuses	**(317)**	—
Créances clients, montant net	**250 669**	249 800
Autres débiteurs :		
Produits non facturés	**32 064**	27 689
Charges payées d'avance	**11 733**	11 580
Montant à recevoir au titre des taxes à la consommation	**6 773**	8 128
Autres débiteurs	**28 904**	40 924
	330 143	338 121

Les autres débiteurs comprennent le produit de l'assurance à recevoir relativement au projet de prolongation de la vie utile de Point Lepreau et les avances sur les projets de prolongation de la vie utile.

Le classement selon l'âge des créances clients brutes aux dates de clôture indiquées se présente comme suit :

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	**2013**	2012
	$	$
En règle	**12 672**	30 392
De 1 à 3 mois	**12 810**	44 412
De 3 à 6 mois	**742**	48 832
De 6 à 12 mois	**9 365**	45 058
Plus de 12 mois (en souffrance)	**215 397**	81 106
	250 986	249 800

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à un risque de crédit découlant de ses clients et autres débiteurs, et elle constitue un compte de correction de valeur au titre des pertes sur créances qu'elle pourrait subir. Le compte de correction de valeur pour créances douteuses correspond au montant estimé des pertes de crédit que la direction s'attend à ce que la Société subisse, à la lumière de son expérience passée pour des créances similaires dans une conjoncture économique semblable. Tout écart entre les pertes de crédit réelles et les estimations formulées par la direction aurait des répercussions sur le résultat net futur de la Société. EACL s'attache à recouvrer ses créances clients impayées conformément aux modalités de ses contrats de vente.

Le tableau suivant présente la variation du compte de correction de valeur pour créances douteuses :

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	**2013**	2012
	$	$
Solde à l'ouverture de l'exercice	**—**	1 141
Charges	**(317)**	—
Radiations	**—**	(102)
Reprises	**—**	(1 039)
Solde à la clôture de l'exercice	**(317)**	—

L'exposition de la Société aux risques de crédit liés aux clients et aux autres débiteurs, y compris les produits non facturés, est présentée à la note 25.

6. Stocks

	31 mars 2013			31 mars 2012		
(en milliers de dollars canadiens)	Montant brut	Provision	Montant net	Montant brut	Provision	Montant net
	$	**$**	**$**	$	$	$
Marchandises en consignation	**210**	**—**	**210**	210	—	210
Matières premières	**1 429**	**—**	**1 429**	1 789	—	1 789
Travaux en cours	**6 810**	**—**	**6 810**	7 965	—	7 965
Produits finis	**4 174**	**—**	**4 174**	4 146	—	4 146
Combustible nucléaire	**12 623**	**—**	**12 623**	14 110	—	14 110
Pièces de rechange et fournitures de magasins	**14 375**	**(848)**	**13 527**	15 110	(41)	15 069
	26 998	**(848)**	**26 150**	29 220	(41)	29 179
Stocks d'eau lourde	**305 108**	**(15 001)**	**290 107**	305 470	(14 871)	290 599

Le coût des stocks de combustible nucléaire, des pièces de rechange et des fournitures de magasins comptabilisé en charges aux postes « Coût des ventes » et « Charges opérationnelles » s'est élevé à 26,0 millions de dollars (29,4 millions de dollars en 2012). Le montant total de la dépréciation des stocks en 2013 s'est chiffré à 0,4 million de dollars (4,5 millions de dollars en 2012).

En plus de la consommation interne d'eau lourde par les Laboratoires de Chalk River, le coût des stocks d'eau lourde comptabilisé en charges au poste « Coût des ventes » s'est chiffré à néant (0,2 million de dollars en 2012). Le montant total de la dépréciation de l'eau lourde en 2013 s'est établi à 0,1 million de dollars (néant en 2012).

EACL n'a repris aucune perte de valeur et n'a pas donné de stocks en garantie de passifs.

7. Créances à long terme

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	**2013**	2012
	$	$
Montants sur contrat à recevoir de clients en rapport avec le financement de produits et services, échéant jusqu'en 2019 et payables en montants fixes	**127 597**	149 283
Partie courante	**(22 566)**	(21 319)
	105 031	127 964

Les montants sur contrat à recevoir se rapportent essentiellement à des ventes d'eau lourde réalisées au cours d'exercices précédents. Le montant est remboursable à la Société en 2019, selon un calendrier de remboursement fixe. Le taux d'intérêt implicite sur le montant à recevoir est de 5,77 % par année. Les montants exigibles, qui sont comptabilisés à titre d'activités opérationnelles au tableau consolidé des flux de trésorerie, viennent à échéance comme suit :

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	**2013**	2012
	$	$
Moins de 1 an	**22 566**	21 319
De 1 an à 5 ans	**96 644**	98 497
Plus de 5 ans	**8 387**	29 467
	127 597	149 283

8. Placements détenus en fiducie

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* exige des sociétés de services publics nucléaires canadiennes qu'elles forment un organisme de gestion des déchets, la Société de gestion des déchets nucléaires (la « SGDN »), afin de formuler des recommandations au gouvernement du Canada concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire et de mettre en application l'approche retenue. La Loi exige également que chaque propriétaire de déchets de combustible nucléaire établisse un fonds en fiducie pour financer la mise en œuvre de l'approche.

Le fonds en fiducie est maintenu afin de satisfaire aux exigences de la Loi, et seule la SGDN peut en retirer des sommes conformément aux dispositions de l'article 11 de la Loi. Comme l'exigeait la Loi, le dépôt initial d'EACL dans son fonds en fiducie a été de 10 millions de dollars et a été effectué le 25 novembre 2002. Des dépôts annuels ultérieurs d'environ 2 millions de dollars ont été versés au fonds comme il était exigé et le seront jusqu'à ce que l'ensemble des coûts associés au cycle de vie de la gestion des déchets de combustible nucléaire à long terme soient couverts.

Le fonds en fiducie, qui est géré par la CIBC au nom d'EACL, investit dans des instruments à revenu fixe qui sont assortis de diverses échéances. Le fonds a été consolidé et les placements qu'il détient sont comptabilisés à titre d'actifs à long terme et évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les intérêts gagnés par le fonds compensent la charge financière liée à la provision pour démantèlement et gestion des déchets (notes 14 et 23). La valeur à la cote des instruments était estimée à 42,5 millions de dollars au 31 mars 2013 (39,3 millions de dollars au 31 mars 2012). Les intérêts gagnés sur les actifs en fiducie reviennent au fonds en fiducie et sont fixes, alors que la juste valeur des instruments varie en fonction du taux d'intérêt du marché en vigueur. Ces placements sont constitués de ce qui suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Échéance	31 mars 2013	Rendement	31 mars 2012	Rendement
		$	%	$	%
Équivalents de trésorerie*	Sans objet	**1 424**	**0,0**	1 438	0,0
Obligations d'administrations publiques canadiennes**	Juin 2013 – juin 2023	**29 848**	**3,4**	27 727	3,6
Obligations de sociétés	Mars 2015 – janvier 2017	**11 205**	**2,9**	10 640	3,2
		42 477		39 305	

*Les équivalents de trésorerie se composent principalement d'instruments du marché monétaire à court terme dont la durée jusqu'à l'échéance initiale est inférieure à 90 jours.
**Les obligations d'administrations publiques canadiennes comprennent des obligations fédérales, provinciales et municipales.

9. Immobilisations corporelles

2013

(en milliers de dollars canadiens)	Immobilisations en cours	Terrains et aménagements de terrains	Bâtiments	Réacteurs, matériel et outillage	Total
	$	$	$	$	$
Opérations commerciales (activités abandonnées)					
Coût au 31 mars 2012	**—**	**398**	**9 422**	**2 438**	**12 258**
Sorties et transferts (note 27)	—	(36)	(5 331)	(1 867)	(7 234)
Coût au 31 mars 2013	**—**	**362**	**4 091**	**571**	**5 024**
Amortissement au 31 mars 2012	**—**	**40**	**5 528**	**1 432**	**7 000**
Dépréciation	—	336	3 881	485	4 702
Sorties (note 27)	—	(14)	(5 318)	(1 346)	(6 678)
Amortissement au 31 mars 2013	**—**	**362**	**4 091**	**571**	**5 024**
Valeur comptable nette au 31 mars 2012	**—**	**358**	**3 894**	**1 006**	**5 258**
Valeur comptable nette au 31 mars 2013	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**
Laboratoires nucléaires					
Coût au 31 mars 2012	**69 319**	**50 320**	**260 483**	**350 335**	**730 457**
Entrées et transferts	59 484	2 110	1 577	35 359	98 530
Sorties et transferts	(38 793)	—	(155)	(2 248)	(41 196)
Autres variations	—	—	(8 968)	—	(8 968)
Coût au 31 mars 2013	**90 010**	**52 430**	**252 937**	**383 446**	**778 823**
Amortissement au 31 mars 2012	**—**	**31 679**	**168 147**	**272 612**	**472 438**
Augmentation de l'amortissement	—	1 896	7 041	12 565	21 502
Sorties	—	—	(136)	(1 352)	(1 488)
Amortissement au 31 mars 2013	**—**	**33 575**	**175 052**	**283 825**	**492 452**
Valeur comptable nette au 31 mars 2012	**69 319**	**18 641**	**92 336**	**77 723**	**258 019**
Valeur comptable nette au 31 mars 2013	**90 010**	**18 855**	**77 885**	**99 621**	**286 371**
Total au 31 mars 2012	**69 319**	**18 999**	**96 230**	**78 729**	**263 277**
Total au 31 mars 2013	**90 010**	**18 855**	**77 885**	**99 621**	**286 371**

2012

(en millions de dollars canadiens)	Immobilisations en cours	Terrains et aménagements de terrains	Bâtiments	Réacteurs, matériel et outillage	Total
	$	$	$	$	$
Opérations commerciales (activités abandonnées)					
Coût au 31 mars 2011	3 291	1 536	23 894	38 453	67 174
Entrées et transferts	621	—	1 262	787	2 670
Sorties et transferts (note 27)	(3 912)	(1 138)	(15 734)	(36 802)	(57 586)
Coût au 31 mars 2012	—	398	9 422	2 438	12 258
Amortissement au 31 mars 2011	—	292	14 653	25 730	40 675
Augmentation de l'amortissement	—	31	486	1 677	2 194
Dépréciation	—	163	2 251	5 431	7 845
Sorties (note 27)	—	(446)	(11 862)	(31 406)	(43 714)
Amortissement au 31 mars 2012	—	40	5 528	1 432	7 000
Valeur comptable nette au 31 mars 2011	3 291	1 244	9 241	12 723	26 499
Valeur comptable nette au 31 mars 2012	—	358	3 894	1 006	5 258
Laboratoires nucléaires					
Coût au 31 mars 2011	50 714	50 081	241 025	329 922	671 742
Entrées et transferts	45 339	239	1 082	23 662	70 322
Sorties et transferts	(26 734)	—	—	(3 249)	(29 983)
Autres variations	—	—	18 376	—	18 376
Coût au 31 mars 2012	69 319	50 320	260 483	350 335	730 457
Amortissement au 31 mars 2011	—	29 859	164 591	265 056	459 506
Augmentation de l'amortissement	—	1 820	3 556	9 216	14 592
Dépréciation	—	—	—	795	795
Sorties	—	—	—	(2 455)	(2 455)
Amortissement au 31 mars 2012	—	31 679	168 147	272 612	472 438
Valeur comptable nette au 31 mars 2011	50 714	20 222	76 434	64 866	212 236
Valeur comptable nette au 31 mars 2012	69 319	18 641	92 336	77 723	258 019
Total au 31 mars 2011	54 005	21 466	85 675	77 589	238 735
Total au 31 mars 2012	69 319	18 999	96 230	78 729	263 277

Pour l'exercice clos le 31 mars 2013, l'amortissement des immobilisations corporelles s'est établi à 21,5 millions de dollars (16,9 millions de dollars en 2012). Des immobilisations corporelles entièrement amorties dont le coût s'établit à 392,4 millions de dollars (387,4 millions de dollars au 31 mars 2012) sont toujours utilisées.

Des charges de dépréciation de 4,7 millions de dollars ont été comptabilisées en 2013 et sont incluses dans les activités abandonnées (note 27). En 2012, des charges de dépréciation de 8,6 millions de dollars avaient été comptabilisées. De ce total, un montant de 7,8 millions de dollars avait été inclus dans les activités abandonnées et un montant de 0,8 million de dollars relatif aux Laboratoires nucléaires avait été inclus dans les charges opérationnelles.

10. Immobilisations incorporelles

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2013	2012
	$	$
Logiciels		
Coût à l'ouverture de la période	**2 104**	10 101
Entrées	**265**	2 104
Sorties	**—**	(10 101)
Coût à la clôture de la période	**2 369**	2 104
Amortissement à l'ouverture de la période	**411**	7 494
Augmentation de l'amortissement	**447**	932
Dépréciation	**—**	741
Sorties (note 27)	**—**	(8 756)
Amortissement à la clôture de la période	**858**	411
Valeur comptable nette à l'ouverture de la période	**1 693**	2 607
Valeur comptable nette à la clôture de la période	**1 511**	1 693

L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé dans les charges opérationnelles à l'état consolidé du résultat global.

Pour l'exercice considéré, les frais de recherche et développement ont totalisé 353,6 millions de dollars (384,1 millions de dollars en 2012). De ce montant, aucune tranche ne satisfait aux critères permettant l'inscription à l'actif. Ces frais incluent d'autres frais de recherche et développement à des fins commerciales liés aux Opérations commerciales, d'un montant de néant (23,6 millions de dollars en 2012). Les frais de recherche et développement de la technologie CANDU engagés par les Laboratoires nucléaires se sont élevés à 77 millions de dollars (69,7 millions de dollars en 2012), et les coûts inscrits au titre des installations, des activités nucléaires et des frais de soutien se sont établis à 276,6 millions de dollars (290,8 millions de dollars en 2012).

Des charges de dépréciation de néant ont été comptabilisées en 2013 (0,7 million de dollars en 2012) et sont incluses dans les activités abandonnées (note 27).

11. Fournisseurs et autres créditeurs

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2013	2012
	$	$
Dettes fournisseurs	**19 529**	34 530
Autres créditeurs et charges à payer	**62 574**	69 127
Charges à payer au titre des salaires	**31 812**	29 033
Partie courante des avantages du personnel (note 16)	**12 232**	6 153
Montants à payer à des parties liées	**14 132**	10 838
Montants à payer à l'actionnaire	**1 002**	8 745
	141 281	158 426

La valeur comptable des fournisseurs et autres créditeurs est considérée comme une approximation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

Les montants à payer à l'actionnaire comprennent les produits de redevances. Le solde de 2012 tient également compte du produit net tiré de la vente des Opérations commerciales d'EACL. Les montants à payer à des parties liées représentent le produit en trésorerie tiré des ventes d'eau lourde (note 19).

12. Avances de clients et obligations envers les clients

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2013	2012
	$	$
Avances de clients et produits comptabilisés d'avance	**167 774**	316 601

Les avances de clients représentent les produits perçus qui dépassent les produits comptabilisés et les avances pour lesquelles les travaux correspondants n'ont pas encore débuté.

13. Provisions

2013

(en milliers de dollars canadiens)

	Provision pour pertes sur contrats	Autres	Total
	$	$	$
Solde au 31 mars 2011	205 435	17 554	222 989
Ajouts	86 589	7 521	94 110
Montant utilisé au cours de l'exercice	(135 812)	(2 404)	(138 216)
Réduction découlant d'une réévaluation	(56 573)	(810)	(57 383)
Solde au 31 mars 2012	99 639	21 861	121 500
Ajouts	—	23 984	23 984
Montant utilisé au cours de l'exercice	(14 269)	(2 994)	(17 263)
Réduction découlant d'une réévaluation	(53 812)	—	(53 812)
Solde au 31 mars 2013	**31 558**	**42 851**	**74 409**

L'achèvement de certains projets de prolongation de la vie utile et le quasi-achèvement de certains autres ont entraîné une baisse de 68,1 millions de dollars (105,8 millions de dollars en 2012) de la provision pour pertes sur contrats. On prévoit que ces dépenses seront engagées au cours des deux à trois années suivant la période de présentation de l'information financière.

Les autres provisions ont trait à l'exposition aux réclamations liées à certains projets de prolongation de la vie utile, de même qu'aux garanties, aux actions en justice et réclamations fondées en droit, aux différends avec les fournisseurs et à un contrat déficitaire. On prévoit que ces dépenses seront engagées au cours des deux à trois années suivant la période de présentation de l'information financière.

14. Provision pour démantèlement et gestion des déchets

EACL est tenue de démanteler ses installations nucléaires et ses autres actifs afin de se conformer à la réglementation de la CCSN et aux autres règlements applicables. Ces installations comprennent les prototypes de réacteurs, les usines d'eau lourde, les installations de recherche et développement nucléaires ainsi que de gestion des déchets et d'autres installations. En raison de la diversité des installations, le processus de démantèlement peut être différent dans chaque cas. Parfois, les activités de démantèlement se déroulent en étapes séparées par des intervalles de plusieurs décennies afin de laisser la radioactivité décroître avant l'étape suivante. Ces activités comprennent la surveillance et le suivi, la décontamination, la démolition et la gestion des déchets connexes. Une partie importante des passifs renvoie à des obligations qui existaient avant la création d'EACL en 1952.

Le plan de démantèlement met en jeu une série d'activités dont le but est d'assurer ce qui suit :

- Toutes les installations nucléaires redondantes sont dans un état contrôlé et contrôlable qui élimine tout risque à court terme.
- Les installations sous surveillance demeurent dans un état durable, stable et sécuritaire.
- Les mesures visant l'atteinte d'un état final qui représente l'aboutissement approuvé du processus de démantèlement comme l'exige l'organisme de réglementation ont été menées à terme de façon économique.

Auparavant, EACL conservait le produit tiré des ventes d'eau lourde pour financer le programme de démantèlement (note 19). Le gouvernement du Canada exige d'EACL qu'elle comptabilise les passifs liés à la gestion des déchets, au démantèlement et à la remise en état des lieux associés à ses activités courantes depuis le 1er avril 2006. Les passifs découlant des opérations courantes d'EACL du 1er avril 2006 au 31 mars 2013 ont été inclus dans la nouvelle estimation du passif lié au démantèlement.

EACL a entrepris d'effectuer, en 2012–2013, un examen complet de la stratégie de démantèlement à long terme et de l'estimation des coûts y afférents. Cet examen a donné lieu à une réévaluation des coûts et de l'échéancier de plusieurs projets pris en compte dans le passif, ainsi qu'à une augmentation de la portion des coûts relatifs aux services d'entreprise et des frais de soutien opérationnels liés aux installations d'EACL qui a été attribuée au passif lié au démantèlement. L'examen découle de nouvelles informations qui n'étaient pas disponibles au cours des périodes précédentes et a donné lieu à une hausse de 2,1 milliards de dollars du passif, du fait que les charges estimatives sont plus élevées et seront engagées plus rapidement que celles qui avaient précédemment servi à évaluer le passif. Conformément à l'IAS 8, la Société a traité l'incidence fiscale comme un changement d'estimation. Le changement de l'estimation est comptabilisé au poste « Perte liée à la réévaluation du passif lié au démantèlement et à la gestion des déchets » à l'état du résultat global.

La provision pour démantèlement et gestion des déchets s'établit comme suit :

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	**2013**	2012
	$	$
Valeur comptable à l'ouverture de la période	**5 543 030**	4 117 635
Valeur comptable à l'ouverture de la période, partie courante	**135 500**	136 900
Passifs réglés	**(135 342)**	(124 311)
Désactualisation	**145 952**	152 388
Effet de la variation du taux d'actualisation	**227 508**	1 218 705
Révision des estimations et du calendrier des dépenses	**2 064 173**	164 107
Révision des estimations et du calendrier des dépenses touchant les immobilisations corporelles	**(10 781)**	1 062
Coûts de la gestion des déchets, du démantèlement et de la remise en état des lieux associés aux activités poursuivies	**—**	12 044
Valeur comptable à la clôture de la période	**7 970 040**	5 678 530
Moins la partie courante	**(205 000)**	(135 500)
	7 765 040	5 543 030

Des dépenses futures non actualisées liées au plan, incluant le passif, de 9 984,8 millions de dollars (7 408,6 millions de dollars au 31 mars 2012), en dollars courants, devraient être engagées. La provision est réévaluée à chaque date de clôture en fonction du taux d'actualisation en vigueur. La majeure partie de ces dépenses sera engagée avant l'exercice 2090. Une tranche de moins de 1 % de ce passif sera engagée ultérieurement.

Au 31 mars 2013, la provision a été actualisée selon un taux de 2,50 %. Le solde au 31 mars 2012 a été actualisé selon un taux de 2,66 %.

L'effet des variations du taux d'actualisation sur la provision est comptabilisé au poste « Perte liée à la réévaluation du passif lié au démantèlement et à la gestion des déchets et autres » à l'état consolidé du résultat global. Le total des charges de l'exercice s'est établi à 227,5 millions de dollars (1 218,7 millions de dollars en 2012).

Les principales hypothèses qui ont été utilisées pour déterminer le montant de la provision sont les suivantes :

	31 mars	
	2013	2012
Période d'actualisation	**151 années**	78 années
Taux d'actualisation	**2,50 %**	2,66 %
Taux d'inflation	**1,70 %**	1,70 %

La provision est très sensible au taux d'intérêt utilisé pour actualiser les dépenses futures. Le tableau qui suit montre l'incidence d'une variation de 1 % du taux d'actualisation utilisé pour estimer la provision.

	31 mars	
(en millions de dollars canadiens)	**2013**	2012
	$	$
Augmentation de 1 %	**(1 673)**	(1 153)
Diminution de 1 %	**2 464**	1 687

15. Financement différé pour les immobilisations

Le financement différé pour les immobilisations a été fourni à la Société sous forme de crédits par son actionnaire (notes 21 et 24), comme suit :

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	**2013**	2012
	$	$
Financement différé pour les immobilisations, solde d'ouverture	**192 314**	156 973
Financement pour les immobilisations reçu au cours de l'exercice	**59 483**	45 427
Amortissement du financement différé pour les immobilisations	**(12 937)**	(10 086)
Financement différé pour les immobilisations, solde de clôture	**238 860**	192 314

16. Avantages du personnel

a) Régime de retraite

Tel qu'il est mentionné à la note 4 l), les salariés de la Société participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique. Les cotisations sont versées dans trois comptes, soit le Compte de pension de retraite de la fonction publique, le compte de la Caisse de retraite de la fonction publique et le compte Régime compensatoire.

Les cotisations totales versées au titre des services rendus au cours de l'exercice s'établissent comme suit :

Cotisations au régime

Pour les exercices clos les	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	**2013**	2012
	$	$
Cotisations salariales	**18 669**	22 071
Cotisations patronales	**33 976**	43 129

Le taux de cotisation de la Société au Compte de pension de retraite de la fonction publique est égal à celui des salariés, et les cotisations de la Société au compte de la Caisse de retraite de la fonction publique correspondent à 1,64 fois les cotisations salariales (1,74 fois au 31 mars 2012). Les cotisations de la Société au compte Régime compensatoire pour l'année civile 2013 équivalent à 8,0 fois les cotisations salariales (8,95 fois pour l'année civile 2012). Ces multiples pourraient changer après réévaluation de la part de l'administration du Régime de pension de retraite de la fonction publique (le « régime »).

La quasi-totalité des salariés de la Société sont couverts par le régime, qui est un régime contributif à prestations définies créé par voie législative dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les salariés tout comme la Société doivent verser des cotisations. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit le montant des cotisations patronales en fonction d'un multiple des cotisations salariales. Le taux général des cotisations patronales en vigueur au cours de l'exercice correspondait à 13,3 % des salaires (13,5 % en 2012). Des cotisations totalisant 34,0 millions de dollars (43,1 millions de dollars en 2012) ont été comptabilisées en charges pour l'exercice.

Le gouvernement du Canada est tenu par la loi de verser les prestations prévues en vertu du régime. En règle générale, les prestations de retraite s'accumulent pendant une période maximale de 35 ans à un taux annuel de 2 % des services validables, multipliés par la moyenne des cinq meilleures années consécutives de salaire. Ces prestations sont coordonnées avec celles qui sont versées en vertu du Régime des pensions du Canada ou du Régime des rentes du Québec, et elles sont indexées pour tenir compte de l'inflation.

b) Avantages du personnel

La Société verse dans certains cas des indemnités à la suite de départs volontaires et fournit d'autres avantages postérieurs à l'emploi, comme il est décrit à la note 4 m). L'obligation au titre des prestations définies n'est pas capitalisée, son financement étant assuré lorsque les prestations sont versées. Ainsi, le régime à prestations définies n'a aucun actif et son déficit correspond à l'obligation au titre des prestations définies.

L'obligation comptabilisée au titre des avantages du personnel pour 2012 comprend des indemnités pour départs volontaires de 42,3 millions de dollars et est payable en cas de démissions ou de départ à la retraite volontaire ultérieur. Conformément aux attentes du gouvernement du Canada relativement aux organismes fédéraux et aux sociétés d'État, EACL a commencé à éliminer cet avantage du personnel au cours des exercices 2012–2013.

Dès l'approbation et la mise en œuvre de l'élimination des indemnités à la suite de départs volontaires, les salariés admissibles au versement des avantages consentis se voient offrir trois options de versement possibles : recevoir le versement complet immédiatement; recevoir le versement complet au moment de la cessation d'emploi; ou une combinaison de ces deux modalités. Ces modalités ont une incidence sur la valeur actuelle de l'obligation comptabilisée au titre des avantages du personnel. En conséquence, une perte sur règlement de 5,9 millions de dollars a été comptabilisée afin de tenir compte de l'incidence liée aux salariés qui ont choisi ou qui devraient vraisemblablement choisir de recevoir le versement immédiatement.

L'obligation comptabilisée au titre des avantages du personnel en 2013 comprend des indemnités pour départs volontaires de 21,9 millions de dollars. Ce solde tient compte des montants se rapportant aux salariés qui ont fait le choix de reporter le versement jusqu'au moment de la cessation de leur emploi, aux salariés qui n'ont encore fait aucun choix (puisque les salariés concernés disposent d'un délai de six mois pour le faire), ainsi qu'aux salariés dont les unités de négociation n'avaient pas, au 31 mars 2013, négocié ou ratifié d'accords visant l'élimination des indemnités à la suite de départs volontaires.

La date d'évaluation de l'obligation au titre des avantages du personnel est le 31 mars 2013, et la dernière évaluation actuarielle de ces prestations a été réalisée à cette date.

Le tableau qui suit résume l'activité liée aux régimes d'avantages du personnel postérieurs à l'emploi et aux autres régimes d'avantages à long terme :

Pour les exercices clos les	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	**2013**	2012
	$	$
Obligation au titre des avantages du personnel à l'ouverture de l'exercice	**53 860**	67 407
Obligation au titre des avantages du personnel à l'ouverture de l'exercice – partie courante*	**6 153**	9 977
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	**1 840**	4 134
Intérêts sur l'obligation au titre des avantages du personnel	**1 559**	3 074
Prestations versées	**(30 853)**	(6 072)
Réduction attribuable à la restructuration**	**—**	(20 122)
Perte sur règlement***	**5 913**	—
Pertes actuarielles	**1 735**	1 615
Obligations au titre des avantages du personnel à la clôture de l'exercice	**40 207**	60 013
Partie courante de l'obligation au titre des avantages du personnel*	**(12 232)**	(6 153)
Obligation au titre des avantages du personnel	**27 975**	53 860

*La partie courante de l'obligation au titre des avantages du personnel est incluse dans les fournisseurs et autres créditeurs.

**La réduction attribuable à la restructuration découle de la diminution du nombre de salariés participant au régime d'avantages du personnel non liés à la retraite par suite de la réalisation de la première phase du projet de restructuration d'EACL (notes 2 et 27).

***La perte sur règlement est liée à l'incidence de l'élimination des indemnités à la suite de départs volontaires.

Le tableau qui suit présente sommairement les charges liées aux régimes d'avantages du personnel postérieurs à l'emploi et aux autres régimes d'avantages à long terme inscrites à l'état consolidé du résultat global de la Société et à son bilan consolidé :

Pour les exercices clos les	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	**2013**	2012
	$	$
Coût lié aux avantages du personnel, montant net		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**1 840**	4 134
Coût financier	**1 559**	3 074
Pertes actuarielles	**754**	3 691
Perte sur règlement	**5 913**	—
Charge découlant du régime d'avantages du personnel pour l'exercice	**10 066**	10 899

La charge annuelle découlant du régime d'avantages du personnel liée aux salariés travaillant dans les Laboratoires nucléaires est comptabilisée dans le coût des ventes et dans les charges opérationnelles à l'état consolidé du résultat global. La charge annuelle découlant du régime d'avantages du personnel liée aux salariés des Opérations commerciales est comptabilisée dans le coût des ventes et les charges opérationnelles liés aux activités abandonnées (note 27).

Au 31 mars 2013, le cumul des gains actuariels comptabilisé dans les autres éléments du résultat global se chiffrait à 0,4 million de dollars (1,4 million de dollars en 2012).

La Société prévoit que des cotisations de 12,2 millions de dollars seront versées à ses régimes à prestations définies en 2014.

Le tableau ci-dessous résume les ajustements liés à l'expérience relatifs aux passifs des régimes :

Pour les exercices clos les		31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	**2013**	2012	2011
	$	$	$
Gains actuariels découlant des passifs des régimes	**319**	4 403	994

Les principales hypothèses actuarielles qui ont été posées pour évaluer l'obligation au titre des avantages du personnel de la Société sont les suivantes :

Hypothèses actuarielles

	31 mars	
	2013	2012
Taux d'actualisation	**3,50 %**	3,90 %
Taux de croissance des salaires	**3,50 %**	2,00 %
Taux d'inflation	**2,50 %**	2,50 %
Taux tendanciel du coût des soins de santé	**5,00 %**	5,00 %

Une augmentation ou une diminution de 1 % du taux tendanciel du coût des soins de santé n'aurait pas d'incidence significative sur l'obligation au titre des prestations définies.

17. Créditeurs à long terme

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2013	31 mars 2012
	$	$
Créditeurs à long terme	—	6 660
Non garantis, ne portant pas intérêt, échéant en septembre 2012		
Le montant est présenté déduction faite de l'escompte de 1,7 million de dollars à 4,08 %		
	—	6 660
Moins la partie courante	—	(6 660)
	—	—

Le tableau qui suit présente les paiements exigibles au cours des exercices à venir :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2013	31 mars 2012
	$	$
Moins de 1 an	—	6 660
De 1 an à 5 ans	—	—
	—	6 660

Les créditeurs à long terme ont trait aux stocks achetés de MDS (Canada) Inc. en février 2006. EACL a conclu avec MDS (Canada) Inc. une entente selon laquelle EACL a acquis la propriété de bénéficiaire des installations de production d'isotopes, qui comprennent deux réacteurs nécessaires à la production d'isotopes à usage médical (MAPLE 1 et MAPLE 2) et les installations de traitement connexes. En outre, EACL a acquis des stocks liés à la production d'isotopes totalisant 53 millions de dollars et assortis d'une obligation de paiement différé aux termes de laquelle 48 versements mensuels de 1,1 million de dollars chacun devait être fait à compter d'octobre 2008. La valeur de ces stocks et l'obligation de paiement différé connexe ont été constatées à la valeur actualisée des paiements futurs, soit de 41,7 millions de dollars pour le combustible et les cibles et de 2,5 millions de dollars pour les pièces de rechange.

Des intérêts débiteurs théoriques de 0,1 million de dollars (0,6 million de dollars en 2012) liés à l'escompte sur le créditeur à long terme ont été inclus dans les charges financières à l'état consolidé du résultat global (note 23). Les paiements requis sont présentés à leur valeur non actualisée.

18. Engagements, éventualités et obligations

a) Contrats de location simple et autres engagements

Les montants à payer au titre des contrats de location simple et des autres engagements non résiliables s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2013	31 mars 2012
	$	$
Moins de 1 an	**5 603**	41 710
De 1 an à 5 ans	**8 724**	8 671
Plus de 5 ans	**2 917**	4 433
	17 244	54 814

La Société loue des locaux à bureaux en vertu de contrats de location simple venant à échéance à diverses dates. Ces contrats sont assortis d'une clause d'indexation des loyers. La Société a également pris d'autres engagements non résiliables à l'appui de ses activités et de ses projets. Pour l'exercice clos le 31 mars 2013, un montant de 3,7 millions de dollars (9,2 millions de dollars en 2012) se rapportant à des contrats de location simple a été comptabilisé en charges à l'état consolidé du résultat global.

Le total des paiements futurs à recevoir au titre des contrats de sous-location se chiffre à 4,3 millions de dollars.

b) Obligations réglementaires

Afin d'assurer la conformité aux modalités des permis de site délivrés par la CCSN et à d'autres exigences réglementaires, la Société a effectué d'importants investissements dans l'infrastructure de bâtiments et d'installations à Chalk River. Des dépenses de 90,4 millions de dollars ont été prévues par la Société dans le cadre de ces projets en 2013–2014. Le financement de ces engagements est assuré par des crédits parlementaires.

c) Cautionnements d'exécution et dommages-intérêts extrajudiciaires

Il est d'usage dans le secteur de se servir de lettres de crédit, de cautionnements de garantie et d'autres cautionnements d'exécution dans le cadre de contrats importants. Ces cautionnements peuvent englober des garanties qu'un projet sera mené à terme ou qu'un projet ou du matériel donné répondra à des critères de performance définis. Les dommages-intérêts extrajudiciaires représentent les montants prévus aux contrats et les indemnités à verser en cas de non-respect d'une exigence du contrat (p. ex. retard d'exécution).

Dans le cours normal des activités, EACL garantit également la réalisation de certains projets dans des délais précis et peut avoir à verser des dommages-intérêts extrajudiciaires si elle ne s'acquitte pas de ses obligations.

Le montant global du risque potentiel pour la Société aux termes des cautionnements d'exécution est estimé à quelque 38 millions de dollars (150 millions de dollars en 2012). Les dommages-intérêts extrajudiciaires étaient estimés à 60 millions de dollars au 31 mars 2013 (60 millions de dollars en 2012) et sont passés en charges dans les activités abandonnées dans les états financiers. Comme il est décrit à la note 4 n), la direction évalue régulièrement le degré d'avancement des projets à long terme (tels que les projets de prolongation de la vie utile – note 13) afin de déterminer si des dommages-intérêts extrajudiciaires seront subis. Lorsque des sanctions sont probables et quantifiables, les dommages-intérêts extrajudiciaires sont inclus dans le calcul révisé des produits ou dans les provisions pour pertes sur contrat comptabilisées au titre de ces projets.

d) Actions en justice et réclamations fondées en droit

Le 8 juillet 2008, Nordion (Canada) Inc. (« Nordion ») a entamé des actions en justice contre EACL et le gouvernement relativement aux activités de production d'isotopes d'EACL, soit une poursuite civile et un arbitrage. Le montant réclamé à EACL et au gouvernement du Canada s'élève à 1,6 milliard de dollars. En 2012–2013, le tribunal chargé de l'arbitrage de ce différend a rendu sa décision à EACL. La majorité des juges ont confirmé la position d'EACL et la réclamation de Nordion a été rejetée. En ce qui a trait à la poursuite civile, laquelle a été suspendue jusqu'à ce que le processus d'arbitrage soit établi, les actes de procédures sont en voie d'être modifiés et ne sont pas encore terminés, et aucun document n'a été produit ou divulgué.

Le 3 août 2012, Bruce Power A L.P. (« BALP ») et EACL ont échangé des déclarations qui ont marqué le début d'une procédure d'arbitrage relativement à la remise à neuf des tranches 1 et 2 de la centrale nucléaire Bruce A. Les parties se sont communiqué des réponses le 1er avril 2013 et des répliques le 21 juin 2013. BALP a déposé une déclaration supplémentaire le 18 juin 2013. L'information habituellement requise par l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, n'est pas présentée sous prétexte que l'arbitrage est confidentiel. EACL est d'avis qu'elle aura gain de cause dans sa réclamation contre BALP et qu'elle réussira à se défendre relativement aux demandes de BALP. Au 31 mars 2013, les clients et autres débiteurs comprenaient des montants dus par Bruce Power qui sont grandement en souffrance dans le classement chronologique (plus de douze mois – note 5) et qui devraient être sortis dans le cadre de la procédure d'arbitrage.

Outre la situation mentionnée ci-dessus, la Société est partie à diverses actions en justice et réclamations intentées dans le cours normal des activités. L'issue de l'ensemble des actions et des réclamations intentées contre la Société dépend de leur règlement futur, notamment des incertitudes liées aux contentieux. À la lumière de l'information dont la Société dispose actuellement et après avoir consulté ses conseillers juridiques indépendants, la direction est d'avis que ces actions et réclamations, prises séparément ou dans leur ensemble, n'auront pas d'effet défavorable important sur la situation financière de la Société.

e) Développement de l'EC6

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012, EACL a conclu un contrat avec Candu Énergie inc. en vue de fournir, par l'intermédiaire du gouvernement du Canada, jusqu'à 75 millions de dollars aux fins du financement du programme de développement de l'EC6. Au 31 mars 2013, 50 millions de dollars de ce montant (18 millions de dollars en 2012) avaient été passés en charges et 49 millions de dollars (12 millions de dollars en 2012) avaient été versés par EACL. De plus, sous certaines conditions énumérées dans le contrat conclu avec Candu Énergie inc., EACL pourrait avoir à rembourser certains autres coûts à Candu Énergie inc.

19. Capital d'apport et financement différé pour le démantèlement

Le capital d'apport comprend environ 82 millions de dollars (109 millions de dollars au 31 mars 2012) liés aux crédits parlementaires reçus pour la production des stocks d'eau lourde. Jusqu'en 1995–1996 inclusivement, la Société devait rembourser au gouvernement, sous forme d'un dividende, le produit en trésorerie tiré de la vente des stocks d'eau lourde financée par le gouvernement.

De 1997 à 2006, aux termes d'une décision du Conseil du Trésor, il était demandé à la Société de conserver le produit de la vente ou de la location de stocks d'eau lourde financée par le gouvernement dans un fonds distinct devant servir aux activités de démantèlement dans les 10 ans suivant la décision. À mesure que la Société vendait ou louait de l'eau lourde financée par le gouvernement, elle virait le produit en trésorerie du capital d'apport au financement différé pour le démantèlement, et l'utilisait pour financer les activités courantes de démantèlement.

Un montant annuel équivalent au produit tiré des ventes réalisées au cours des 10 années couvertes par l'entente et reçu après le 1er avril 2006 [notes 7 et 4 o)] est viré du compte du capital d'apport à celui du financement différé pour le démantèlement. Cependant, il n'est pas nécessaire de conserver les fonds dans un compte distinct pour les activités de démantèlement. Le reste du produit en trésorerie provenant des ventes d'eau lourde est comptabilisé à titre de montants à payer à des parties liées et est inclus au poste « Fournisseurs et autres créditeurs » du bilan consolidé de la Société (note 11).

20. Produits

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	**2013**	2012
	$	$
Services	**56 878**	49 013
Ventes de biens	**27 198**	26 196
Redevances	**2 705**	1 011
	86 781	76 220

21. Financement

a) Crédits parlementaires

EACL sépare ses crédits parlementaires, lesquels englobent le financement prévu par la loi, afin de s'assurer que les fonds sont engagés aux fins pour lesquelles ils ont été octroyés. Parmi les principales estimations approuvées, on retrouve des montants visant les installations, les activités nucléaires et la recherche et le développement. D'autres estimations approuvées visent le fonctionnement et l'entretien des Laboratoires de Chalk River et s'ajoutent aux principales estimations. Le financement prévu par la loi a été octroyé pour financer les dépenses associées à la vente des Opérations commerciales.

Pour l'exercice, les crédits parlementaires ci-dessous ont été reçus :

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	**2013**	2012
	$	$
Crédits parlementaires – activités opérationnelles	**492 362**	673 603
Crédits parlementaires – immobilisations		
Financement du projet de remise à neuf de l'infrastructure des immobilisations	**59 483**	45 427
Total des crédits parlementaires	**551 845**	719 030

Tous les montants reçus au cours des exercices 2013 et 2012 au titre des activités opérationnelles ont été comptabilisés en résultat. L'ensemble des travaux devraient être achevés d'ici un an.

Au cours de l'exercice, la Société a reçu le financement ci-dessus afin de soutenir les activités prévues. Ce financement a été utilisé comme suit :

- Le financement pour la recherche et l'infrastructure connexe constitue le financement de base pour les charges opérationnelles des Laboratoires de Chalk River d'EACL.
- Le financement provenant du gouvernement a servi à placer les installations de production d'isotopes en mode d'arrêt prolongé.
- Le financement des initiatives en matière de réglementation, de santé, de sécurité et d'environnement des Laboratoires nucléaires a été affecté à la revitalisation des Laboratoires de Chalk River d'EACL et au maintien de la production d'isotopes par le réacteur NRU.
- Le financement des projets de prolongation de la vie utile et du Bureau de clôture a servi à combler le manque à gagner qui avait été accumulé dans le cadre de divers projets en raison de la réévaluation des coûts liés à l'achèvement de ces projets et à financer les coûts de réorganisation de l'effectif engagés par suite de la vente des Opérations commerciales.
- Le financement pour le développement a été affecté aux activités de recherche et développement relatives à la construction du réacteur EC6.

b) Autre financement

Au cours de l'exercice, les autres formes de financement ont été comptabilisées comme suit :

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	**2013**	2012
	$	$
Financement des activités opérationnelles		
Recouvrement de coûts auprès de tiers et autres	**32 160**	18 126
Amortissement du financement différé pour les immobilisations	**12 937**	10 086
	45 097	28 212
Démantèlement et gestion des déchets	**132 685**	136 693
	177 782	164 905

22. Renseignements supplémentaires par types de charges

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	**2013**	2012
	$	$
Charges salariales	**327 494**	428 682
Contrats de location simple	**3 711**	9 161
Profits nets (pertes nettes) découlant des variations des cours du change	**192**	112

Les charges salariales comprennent les salaires et les cotisations prescrites par la loi. Les charges liées aux Laboratoires nucléaires sont comptabilisées dans le coût des ventes et dans les charges opérationnelles à l'état consolidé du résultat global. Les charges relatives aux Opérations commerciales sont comptabilisées dans le coût des ventes et les charges opérationnelles liés aux activités abandonnées (note 27).

23. Produits financiers et charges financières

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	**2013**	2012
	$	$
Produits financiers		
Intérêts sur les créances à long terme	**7 833**	9 174
Intérêts sur les placements et autres	**603**	589
	8 436	9 763
Charges financières		
Intérêts sur les créditeurs à long terme	**79**	552
Désactualisation de la provision pour démantèlement et gestion des déchets, déduction faite des produits du fonds en fiducie	**144 194**	149 378

24. Transactions avec des parties liées

Les transactions conclues entre la Société et ses filiales ont été éliminées au moment de la consolidation et ne sont donc pas présentées dans la présente note.

La Société est contrôlée par le gouvernement du Canada, qui en détient la totalité des actions. Le gouvernement, le régime et les entités contrôlées par le gouvernement constituent les principales parties liées avec lesquelles la Société conclut des transactions.

Outre les transactions dont il est question aux notes 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 21 et 27, la Société a conclu les transactions suivantes avec le gouvernement :

- La Société a facturé à Ressources naturelles Canada des montants liés aux programmes de gestion des déchets radioactifs historiques de faible activité et aux activités de démantèlement.
- Dans le cours normal des activités, la Société conclut également diverses transactions avec le gouvernement du Canada, ses organismes et d'autres sociétés d'État.

EACL a également conclu des transactions avec ses principaux dirigeants. Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Société, y compris ses administrateurs et les membres de sa haute direction. Le tableau qui suit résume, à des fins comparatives, les montants versés ou à verser aux principaux dirigeants.

Rémunération des principaux dirigeants

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	**2013**	2012
	$	$
Salaires et autres avantages à court terme	**3 480**	8 975
Indemnités de cessation d'emploi	**—**	3 000
Avantages postérieurs à l'emploi	**1 575**	2 893
	5 055	14 868

25. Instruments financiers et gestion des risques financiers

Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers figurant au bilan consolidé s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Actifs et passifs à la juste valeur par le biais du résultat net	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
	$	**$**	**$**	**$**
31 mars 2013				
Trésorerie et comptes courants	**—**	**35 461**	**—**	**35 461**
Placements détenus en fiducie*	**42 477**	**—**	**—**	**42 477**
Clients et autres débiteurs	**—**	**330 143**	**—**	**330 143**
Créances à long terme	**—**	**127 597**	**—**	**127 597**
Fournisseurs et autres créditeurs	**—**	**—**	**(141 281)**	**(141 281)**
Avances de clients et obligations envers les clients	**—**	**—**	**(167 774)**	**(167 774)**
Total	**42 477**	**493 201**	**(309 055)**	**226 623**

*Détenus à des fins de transaction

(en milliers de dollars canadiens)	Actifs et passifs à la juste valeur par le biais du résultat net	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
	$	$	$	$
31 mars 2012				
Trésorerie et comptes courants	—	35 439	—	35 439
Placements détenus en fiducie*	39 305	—	—	39 305
Clients et autres débiteurs	—	338 121	—	338 121
Créances à long terme	—	149 283	—	149 283
Fournisseurs et autres créditeurs	—	—	(158 426)	(158 426)
Avances de clients et obligations envers les clients	—	—	(316 601)	(316 601)
Créditeurs à long terme	—	—	(6 660)	(6 660)
Total	39 305	522 843	(481 687)	80 461

*Détenus à des fins de transaction

La juste valeur représente les estimations de la direction quant à la valeur de marché à la date de clôture. La valeur comptable de tous les actifs et passifs financiers avoisinait leur juste valeur aux 31 mars 2013 et 2012, à l'exception des créances à long terme. La juste valeur de la partie non courante des créances à long terme s'établit à 110 millions de dollars (136 millions de dollars au 31 mars 2012) et est estimée selon le taux d'intérêt à long terme en vigueur à la clôture de l'exercice.

Hiérarchie des justes valeurs

Le tableau suivant présente une analyse des instruments financiers évalués à la juste valeur, en fonction de la méthode d'évaluation utilisée.

La Société utilise la hiérarchie ci-dessous pour classer les évaluations à la juste valeur :

Niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

	31 mars 2013				31 mars 2012			
(en milliers de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	$	$	$	$	$	$	$	$
Actifs évalués à la juste valeur								
Placements détenus en fiducie – obligations	—	**41 053**	—	**41 053**	—	37 867	—	37 867

Il n'y a pas de passifs financiers évalués à leur juste valeur.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations relatives à l'instrument financier. Les actifs financiers de la Société exposés au risque de crédit sont les suivants : la trésorerie, les placements détenus en fiducie, les clients et autres débiteurs et les créances à long terme. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture correspond à la valeur comptable de chaque catégorie d'actifs financiers, telle qu'elle est présentée dans les tableaux ci-dessus. L'exposition maximale au risque de crédit s'établit à 535,7 millions de dollars (562,1 millions de dollars au 31 mars 2012).

Au 31 mars 2013, tous les placements détenus en fiducie étaient cotés H1 bas ou plus par Dominion Bond Rating Service et A-1 ou plus par Standard and Poor's.

La gestion du risque de crédit de la contrepartie a pour objectif de prévenir les pertes liées aux actifs financiers. Les mesures d'atténuation des risques encourus par EACL sont les suivantes :

- Suivi effectué aux niveaux de gestion appropriés.
- Mise en œuvre d'une stratégie de placement conservatrice.
- Assurance que tous les instruments ont une durée d'au plus un an.

Créances clients

Le risque encouru en raison des créances clients est faible car la clientèle particulière d'EACL appartient à un secteur réglementé par les gouvernements. Le risque de pertes de crédit potentielles est également atténué par le fait que la Société évalue la solvabilité des clients avant d'accorder du crédit. La valeur comptable des créances clients est évaluée en assurant le suivi individuel des factures, et le compte de correction de valeur pour créances douteuses est établi selon des mesures de révision et un processus d'approbation appliqués à chaque facture.

Trois clients (trois au 31 mars 2012), représentant chacun plus de 5 % du total des créances clients (4 % au 31 mars 2012), devaient collectivement 96 % (94 % au 31 mars 2012) du total des créances clients. Aucune créance importante n'est exigible en monnaie étrangère.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne dispose pas de fonds suffisants pour satisfaire à ses passifs, engagements et obligations à leur échéance. Un des principaux risques de la Société consiste à ne pas être en mesure d'obtenir les sources de financement nécessaires pour maintenir ses capacités nucléaires de façon sécuritaire. La gestion du risque de liquidité de la Société a pour objectif le maintien de réserves suffisantes et disponibles rapidement afin d'être en mesure de respecter en tout temps les obligations en matière de liquidités. EACL est une société d'État en vertu de la partie I de l'annexe III et, à ce titre, des contraintes s'appliquent aux emprunts qu'elle effectue pour honorer ses obligations. La Société dépend du financement que lui accorde son actionnaire pour s'acquitter de ses obligations.

EACL gère le risque de liquidité :

- en procédant à des révisions interfonctionnelles des projets et activités d'affaires;
- en communiquant fréquemment avec son actionnaire pour gérer ses besoins de liquidités et obtenir un financement approprié;
- en conservant un portefeuille de placements hautement liquides et d'instruments très rapidement convertibles en liquidités avec des contreparties de grande qualité.

En 2013, les objectifs d'EACL en matière de gestion du risque de liquidité étaient les mêmes qu'en 2012. Cependant, la Société a demandé des fonds additionnels au gouvernement pour satisfaire à ses obligations. Au 31 mars 2013, la Société détenait un montant de 35,5 millions de dollars en trésorerie (35,4 millions de dollars au 31 mars 2012). Des créditeurs et charges à payer de 141,3 millions de dollars (158,4 millions de dollars au 31 mars 2012) (note 11) sont exigibles à moins de un an. Des créditeurs à long terme (note 17) de néant sont exigibles à moins de un an (6,7 millions de dollars au 31 mars 2012).

Le plan de financement de la Société fait partie du plan d'entreprise. Il est révisé et approuvé annuellement par le conseil d'administration et le gouvernement. Le financement des activités et des engagements futurs d'EACL est assuré par le gouvernement.

c) Risque de marché

i. Risque de change

La Société présente ses états financiers consolidés en dollars canadiens, mais conclut une partie des transactions liées à ses activités en monnaies étrangères. L'exposition au risque de change de la Société découle principalement des transactions qu'elle conclut en dollars américains. Les activités de gestion du risque de change de la Société ont pour objectif de réduire le risque lié aux transactions et la volatilité connexe de ses résultats et de ses engagements.

Aux 31 mars 2013 et 2012, une variation à la hausse ou à la baisse de 5 % du cours de change ($ CA/$ US) n'aurait eu aucune incidence sur le résultat global de l'exercice.

ii. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les activités de gestion du risque de taux d'intérêt de la Société ont pour objectif de réduire au minimum la volatilité des produits et des charges de la Société. Le risque de taux d'intérêt auquel est exposée la Société se limite aux variations des taux d'intérêt touchant les placements en obligations et des taux d'actualisation s'appliquant à la provision pour démantèlement et gestion des déchets. Les variations des taux d'actualisation sont fondées sur un taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit qui est sensible aux fluctuations des taux d'intérêt (se reporter à l'analyse de sensibilité présentée à la note 14).

d) Risque de réglementation

Le secteur au sein duquel évolue la Société est fortement réglementé. Des changements apportés à la politique gouvernementale pourraient nuire à la situation financière de la Société. La gestion du risque de réglementation de la Société a pour objectif de surveiller activement les changements réglementaires et de les mettre en œuvre rapidement afin que la Société puisse poursuivre ses activités. En 2013, les objectifs d'EACL en matière de gestion du risque de réglementation étaient les mêmes qu'en 2012.

26. Gestion du capital

Le capital social autorisé de la Société se compose de 75 000 actions ordinaires sans valeur nominale. Aux 31 mars 2013 et 2012, 54 000 actions avaient été émises pour un montant de 15 000 000 $.

Parce que la Société est une société d'État en vertu de la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, Sa Majesté du chef du Canada est détentrice des actions de la Société. Seul le Parlement peut autoriser l'acquisition et la vente de ces actions. En outre, son passif est, en fin de compte, celui de Sa Majesté du chef du Canada.

La capacité d'EACL d'obtenir du capital supplémentaire, par l'émission de titres de capitaux propres ou de titres d'emprunt, est conforme aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par le passé, aucune dette à long terme n'a été contractée. Le capital supplémentaire a été obtenu sous forme de contributions du gouvernement. À la clôture de l'exercice, la Société n'avait pas l'intention de chercher à obtenir du capital supplémentaire au cours des 12 prochains mois.

En matière de gestion du capital, la Société a pour objectif de disposer de suffisamment de liquidités pour pouvoir respecter ses obligations financières et poursuivre ses plans opérationnels et stratégiques, ainsi que pour préserver sa capacité à poursuivre son exploitation. Cette responsabilité est assumée grâce aux fonds reçus périodiquement du gouvernement et aux sommes perçues par l'exploitation et grâce au portefeuille de placements hautement liquides ou d'instruments très rapidement convertibles en trésorerie avec des contreparties de grande qualité. En 2013, les objectifs d'EACL en matière de gestion du capital étaient les mêmes qu'en 2012.

Le capital des exercices considérés se résume comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2013	31 mars 2012
	$	$
Capitaux propres négatifs	**(7 655 903)**	(5 534 028)
Créditeurs à long terme	**—**	6 660
Financement différé pour les immobilisations	**238 860**	192 314
Financement différé pour le démantèlement et la gestion des déchets	**171 508**	147 007
Provisions pour démantèlement et gestion des déchets	**7 970 040**	5 678 530
	724 505	490 483

Comme ces sources de financement fournissent un montant de capital limité, la Société dépend principalement du financement pour l'exploitation et les immobilisations fourni par l'actionnaire, qui est demandé dans le plan d'entreprise.

27. Activités abandonnées

Le gouvernement du Canada a réalisé la vente des Opérations commerciales d'EACL à une filiale de SNC-Lavalin, Candu Énergie inc., au cours de l'exercice 2012. La transaction a été conclue le 2 octobre 2011, date à laquelle Candu Énergie inc. a repris la pleine propriété et le contrôle opérationnel quotidien des Opérations commerciales.

La vente comprend certains actifs d'EACL vendus à Candu Énergie inc. et un échange d'activités entre les trois parties (EACL, SNC-Lavalin et le gouvernement du Canada). Une série d'ententes entrant en vigueur au moment de la conclusion de la transaction couvrent notamment des questions comme la propriété intellectuelle et la prestation de services intersociétés entre EACL et Candu Énergie inc. Ces ententes comprennent également des accords de sous-traitance visant les projets de prolongation de la vie utile, dans le cadre desquels Candu Énergie inc. se chargera de finaliser l'exécution des contrats, à titre de sous-traitante d'EACL, cette dernière demeurant responsable des contrats. Ce travail est effectué par une petite équipe du personnel d'EACL de son bureau situé à Mississauga, c'est-à-dire le bureau de clôture. Par suite de la clôture de la vente, Candu Énergie inc. est aujourd'hui en charge de tous les nouveaux projets ayant trait au secteur des opérations commerciales de CANDU.

EACL et Candu Énergie inc. entretiennent une forte relation commerciale régie par les modalités d'une convention de vente intersociétés et d'un contrat de licence visant la propriété intellectuelle. Les résultats opérationnels attribuables à cette relation sont comptabilisés dans ceux des Laboratoires nucléaires.

Le prix de vente de ces actifs détenus par EACL s'est établi à 15 millions de dollars, et ce montant a été ajusté en fonction du solde du fonds de roulement de clôture à la date de la transaction. Le produit de la vente des actifs a été remis en totalité au receveur général du Canada.

Aux termes de la convention de vente, EACL a le droit de recevoir des redevances sur des projets de nouvelle construction et de prolongation de la vie utile réalisés par Candu Énergie inc. après la conclusion de la transaction. Ces redevances sont reçues au nom du gouvernement du Canada et sont remises au receveur général. Par conséquent, elles sont incluses dans les charges opérationnelles à l'état consolidé du résultat global. Le contrat de licence visant la propriété intellectuelle aux termes duquel les redevances seront générées a une échéance de 15 ans et il est entré en vigueur le 2 octobre 2011.

Par ailleurs, dans le cadre de cette convention, le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire d'EACL, a commencé à effectuer en faveur de Candu Énergie inc. des versements qui pourraient atteindre jusqu'à 75 millions de dollars aux fins du financement de la réalisation du programme de développement du Réacteur CANDU évolué [note 18 e)].

À la date de clôture de la transaction, soit le 2 octobre 2011, Candu Énergie inc. a embauché 1 522 salariés des Opérations commerciales, y compris des salariés à temps plein et des contractuels, et EACL a remis un avis de cessation d'emploi à 390 de ses salariés. En 2012, une provision pour restructuration de 36,5 millions de dollars a été comptabilisée. De ce total, une somme de 32,6 millions de dollars avait été versée au 31 mars 2013 (30,5 millions de dollars en 2012), et un montant de 3,9 millions de dollars de la provision demeure disponible pour terminer le processus (6,0 millions de dollars en 2012). La provision pour restructuration vise principalement les indemnités de cessation d'emploi destinées aux salariés visés.

La charge de restructuration comptabilisée pour l'exercice clos le 31 mars 2012 s'élève à 31,4 millions de dollars, ce qui comprend la provision pour restructuration de 36,5 millions de dollars réduite de 5,1 millions de dollars au titre de la perte de certains droits liés à des avantages par suite de cessations d'emploi, droits qui étaient auparavant comptabilisés dans les avantages du personnel.

Toutes les activités des Opérations commerciales sont considérées comme des activités abandonnées. Les produits et les flux de trésorerie liés aux activités abandonnées sont comptabilisés distinctement dans les présents états financiers consolidés, conformément à l'IFRS 5.

Au cours de l'exercice considéré, les terrains et bâtiments situés à Mississauga, en Ontario, qui servaient de siège social à EACL avant la vente des Opérations commerciales ont été vendus, ce qui a donné lieu à un profit tiré de la vente d'actifs non courants de 2,5 millions de dollars.

À la suite de la décision du gouvernement du Québec de fermer définitivement la centrale nucléaire de Gentilly-2 au Québec, Hydro-Québec, propriétaire de service public, a résilié son contrat avec EACL visant la prolongation de la vie utile du réacteur de Gentilly-2. Par conséquent, EACL a comptabilisé une charge de dépréciation de 4,7 millions de dollars liée aux actifs non courants se rapportant à ce contrat.

a) Résultats des activités abandonnées

(en milliers de dollars canadiens)	**2013**	2012
	$	$
Produits	**96 691**	277 627
Coût des ventes	**20 244**	247 115
Marge brute	**76 447**	30 512
Charges opérationnelles	**41 315**	126 366
Bénéfice opérationnel (perte opérationnelle) provenant des activités abandonnées	**35 132**	(95 854)

Produits

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	**2013**	2012
	$	$
Projets de prolongation de la vie utile	**96 691**	223 121
Services	**—**	54 506
	96 691	277 627

Le tableau suivant présente l'information relative aux contrats de construction comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement qui étaient en cours :

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	**2013**	2012
	$	$
Coûts engagés et profits comptabilisés, déduction faite des pertes comptabilisées*	**—**	1 779 459
Avances de clients*	**—**	312 910

*Aucun contrat de construction n'était en cours au 31 mars 2013.

Les soldes qui suivent, qui sont comptabilisés au bilan consolidé, ont trait aux projets en cours et aux charges de restructuration inclus dans les activités abandonnées :

(en milliers de dollars canadiens)	**2013**	2012
	$	$
Actifs		
Clients et autres débiteurs	**263 811**	278 603
Immobilisations corporelles	**—**	5 258
Passifs		
Fournisseurs et autres créditeurs	**19 220**	61 730
Avances de clients et obligations envers les clients	**165 230**	313 218
Provisions	**57 909**	120 000
Provision pour restructuration	**3 873**	6 026
Financement différé pour les immobilisations	**—**	187

b) Produit net de la transaction

En vertu de l'IFRS 5, la comptabilisation des actifs à la juste valeur diminuée des coûts de la vente a donné lieu à une charge de dépréciation de 8,6 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2012.

En 2012, le prix d'achat des actifs s'élevait à 15 millions de dollars et leur valeur comptable était de 15 millions de dollars, ce qui donné lieu à un profit net sur la vente de néant.

Par suite de la finalisation des ajustements au fonds de roulement, le montant net en trésorerie payé à EACL à la clôture de la vente s'est élevé à 1,6 million de dollars, et un autre montant de 6,1 millions de dollars a été reçu au cours de l'exercice écoulé. Comme la loi l'exige, le montant de 7,7 millions de dollars reçu de Candu Énergie Inc. a été remboursé à l'actionnaire de la Société.

28. Événement postérieur à la date de clôture

Hydro-Québec

Le 21 juin 2013, EACL et Hydro-Québec ont convenu de régler le litige entamé par EACL contre Hydro-Québec relativement aux activités de retubage et de remise en état à la centrale nucléaire Gentilly-2. L'entente de règlement est confidentielle mais comprend les décharges et renonciations usuelles mutuelles complètes et finales à l'égard de toute réclamation. Cette entente n'a pas eu de conséquence importante sur les résultats opérationnels d'EACL.

29. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs au 31 mars 2012 ont été reclassés pour les rendre conformes au mode de présentation des états financiers adopté pour l'exercice 2012–2013. Dans les chiffres comparatifs de 2012, un montant de 1 million de dollars a été reclassé du coût des ventes aux charges opérationnelles dans le but de mieux refléter la nature de ces dépenses. Ce reclassement n'a pas eu d'incidence importante sur l'état consolidé du résultat global. La Société a également reclassé certains chiffres comparatifs du bilan pour les rendre conformes au mode de présentation adopté pour l'exercice 2012–2013. Les reclassements n'ont pas eu d'incidence importante sur le bilan.

Conseil d'administration

Peter Currie

Nommé président du Conseil en octobre 2011
EACL, Chalk River (Ontario)
Administrateur, Intelius Inc., VIXS Systems Inc.

M. Currie est ancien premier vice-président et chef des finances de Corporation Nortel Networks Limitée; vice-président et chef des finances de la Banque Royale du Canada; et premier vice-président principal et chef des finances de la Nord-américaine, compagnie d'assurance-vie. Il est également ancien membre du conseil des gouverneurs et du comité exécutif de l'Université York et ancien membre du conseil d'administration de la York University Development Corporation; ancien président du conseil de Symcor Inc. et ancien membre du conseil d'administration du Toronto East General Hospital, de l'Institut C.D. Howe, d'Arise Technologies Corp. et de la Société Canadian Tire Limitée. En 2003, M. Currie a été lauréat du Prix du directeur financier canadien de l'année de PricewaterhouseCoopers, de Dirigeants financiers internationaux du Canada et de la Société Caldwell Internationale. Il a été nommé au conseil d'administration en octobre 2008.

Comités : Membre d'office du comité d'audit (d'avril 2012 à mars 2013) et membre d'office du comité de gouvernance et de ressources humaines (d'avril 2012 à mars 2013).

Robert Walker, Ph.D.

Nommé président et chef de la direction en octobre 2011
EACL, Chalk River (Ontario)

M. Walker est ancien vice-président principal des Laboratoires nucléaires d'EACL; sous-ministre adjoint, Science et technologie, au ministère de la Défense nationale; et chef de la direction de l'organisme Recherche et développement pour la défense Canada. Il est président du conseil du Réseau de centres d'excellence MEOPAR et ancien président du conseil du Comité pour la recherche et la technologie de l'OTAN. Il est titulaire d'un baccalauréat en physique de l'Université Acadia ainsi que d'une maîtrise en génie physique, d'un doctorat en génie électrique et d'un doctorat dès sciences honorifique de l'Université McMaster. Diplômé du Collège de la Défense nationale, il est membre de l'Académie canadienne du génie. Il s'est joint à EACL en novembre 2010.

Comités : Membre d'office du comité d'audit (d'avril 2012 à mars 2013) et membre d'office du comité de gouvernance et de ressources humaines (d'avril 2012 à mars 2013).

Claude Lajeunesse, Ph.D.

Président émérite, Université Ryerson, Toronto (Ontario)

M. Lajeunesse est ancien président et chef de la direction de l'Association des industries aérospatiales du Canada et de l'Association des universités et collèges du Canada. Il est ancien président de l'Université Concordia, à Montréal, et de l'Université Ryerson, à Toronto. Il est président du conseil du Groupement Aéronautique de Recherche et Développement en Environnement et membre du conseil de la Fondation de la Société du Musée des sciences et de la technologie du Canada. Il est ancien membre du conseil de TD Assurance, de SOFINOV (Caisse de dépôt et placement du Québec) et du Toronto East General Hospital. Il est titulaire d'un doctorat en génie nucléaire du Rensselaer Polytechnic Institute, à New York. Il a été nommé au conseil d'administration en mars 2005.

Comités : Président du comité de gouvernance et de ressources humaines (d'avril 2012 à mars 2013).

John Luxat, Ph.D.

Professeur et chaire du Programme de professeurs-chercheurs industriels CRSNG/UNENE, analyse de la sécurité nucléaire, Université McMaster

M. Luxat est ancien vice-président et administrateur de la Nuclear Safety Solutions Limited. Il possède 32 années d'expérience dans le secteur de l'énergie nucléaire au Canada. Il est ancien président et trésorier de la Société Nucléaire Canadienne. Il est chercheur principal pour le réseau de recherche Nuclear Ontario. Il est membre de la Société Nucléaire Canadienne, de l'American Nuclear Society et du conseil consultatif de l'International Association for Structural Mechanics in Reactor Technology. Il est titulaire d'un doctorat en génie électrique de l'Université de Windsor. Il a été nommé au conseil d'administration en octobre 2008.

Comités : Membre du comité de gouvernance et de ressources humaines (d'avril 2012 à mars 2013).

Barbara Trenholm

Professeure émérite, faculté des sciences administratives, Université du Nouveau-Brunswick

M^me^ Trenholm est Fellow de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, administratrice de Plazacorp Retail Properties Ltd., entre autres, et membre de l'Institut des administrateurs de sociétés. Parmi les prix qu'elle a reçus, notons le Prix d'excellence canadien en enseignement de la gestion décerné par le *National Post* et PricewaterhouseCoopers; le Global Teaching Excellence Award, prix d'excellence décerné par l'Université du Nouveau-Brunswick; et le prix Dr. Allan P. Stuart pour l'excellence en enseignement. Elle a été membre du conseil d'administration de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, est présidente sortante de l'Institut des comptables agréés du

Groupe de direction

En date du 11 mars 2013

Nouveau-Brunswick et a été doyenne intérimaire de la faculté des sciences administratives de l'Université du Nouveau-Brunswick. Elle a été nommée au conseil d'administration en juin 2002.
Comités : Présidente du comité d'audit (d'avril 2012 à mars 2013).

Serge Dupont
Sous-ministre, Ressources naturelles du Canada

M. Dupont possède 30 années d'expérience dans la fonction publique. Il a été sous-ministre adjoint, puis sous-ministre des Affaires intergouvernementales (Bureau du Conseil privé) et conseiller spécial auprès du ministre des Ressources naturelles pour la politique d'énergie nucléaire. Il a œuvré au sein de la haute direction de Finances Canada, notamment à titre de sous-ministre adjoint pour la politique du secteur financier et de directeur général (analyste), Politique de l'impôt. Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences de l'Université d'Ottawa, d'une maîtrise ès sciences de l'Uni... rsité de Waterloo en sciences de la gestion ainsi que d'un diplôme international d'administration publique de l'École Nationale d'Administration de Paris. Il est membre du conseil d'administration du Forum des politiques publiques. Il a été nommé au conseil d'administration en mars 2013.

Gregory Josey
Président, FORTEN Performance Consulting Inc.

M. Josey possède plus de 30 années d'expérience dans des postes de haute direction. Il a été vice-président, Finances et chef des finances de Soins-santé grand public McNeil, Johnson & Johnson Inc. et Johnson & Johnson – Merck Consumer Pharmaceuticals. Il a été membre de la haute direction et du conseil d'administration de Johnson & Johnson Inc. au Canada, président du conseil canadien des directeurs financiers de Johnson & Johnson et membre du conseil consultatif de la division ontarienne d'INCA. Il est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en administration des affaires de l'Université Wilfrid Laurier et comptable en management accrédité. Il a été nommé au conseil d'administration en mars 2013.
Comités : Membre du comité d'audit (mars 2013).

Peter Currie
Président du conseil

Robert Walker
Président et chef de la direction

Lynne Campbell
Vice-présidente, Ressources humaines

Richard Coté
Vice-président, Commercial, Laboratoires nucléaires

Richard Fujarczuk
Vice-président, avocat général et secrétaire général

Steven Halpenny
Vice-président et directeur général des finances

William Kupferschmidt
Vice-président, Recherche et développement

Randy Lesco
Vice-président, Exploitation et agent principal du nucléaire

Jon Lundy
Vice-président principal et directeur général, Bureau de clôture

Joan Miller
Vice-présidente, Démantèlement et gestion des déchets

Yvonne Penning
Vice-présidente, Affaires juridiques, Bureau de clôture

Gouvernance

La structure de gouvernance d'EACL est semblable à celle des sociétés constituées en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, à quelques exceptions importantes près :

I. EACL est une société d'État mandataire et une société d'État mère assujettie aux dispositions de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (la « LGFP ») du Canada;

II. L'unique actionnaire d'EACL est le gouvernement du Canada, représenté par le ministre des Ressources naturelles;

III. Les membres du conseil d'administration, le président du conseil d'administration et le président et chef de la direction d'EACL sont nommés par le gouvernement du Canada, par voie de décret.

La Société a connu son premier exercice complet en 2012–2013 depuis la première phase du plan de restructuration organisationnelle qui a entraîné la vente du Groupe Opérations commerciales. En 2012–2013, EACL a exercé ses activités à titre d'organisme autonome de science et de technologie à partir de son nouveau siège social des Laboratoires de Chalk River, à Chalk River (Ontario). Il s'agissait également du premier exercice complet pour le nouveau conseil d'administration réduit, formé de sept membres.

En 2012–2013, le Conseil a assuré une surveillance à l'égard du processus de transition vers le nouvel organisme autonome; il a orienté, commenté et évalué les plans stratégiques d'EACL; il a mis en œuvre un cadre révisé d'approbation déléguée; il a avalisé les modifications apportées à l'architecture des activités de programme; et il a approuvé les principaux contrats et projets. Tout au long de l'exercice, le Conseil et son Comité d'audit et de ressources humaines ont porté une attention particulière à la prestation d'une gouvernance interne efficace à l'égard de la deuxième phase du plan de restructuration d'EACL, qui est centrée sur les Laboratoires nucléaires. Le Conseil a adopté de nouvelles chartes pour les deux comités afin de faire en sorte qu'ils assurent le suivi de toutes les questions abordées sous l'ancienne structure et une surveillance optimale des risques commerciaux et des autres risques connexes.

Le cadre de gouvernance d'entreprise d'EACL repose sur les pratiques exemplaires figurant dans les Lignes directrices sur la régie des sociétés d'État et autres entreprises publiques publiées par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Le conseil d'administration reconnaît qu'une gouvernance efficace exige l'amélioration continue des processus et des pratiques de l'entreprise qui servent à assurer un degré élevé de reddition de comptes à toutes les parties prenantes.

En 2012–2013, EACL a continué de mettre en œuvre et de renforcer ses activités de gouvernance afin d'améliorer la reddition de comptes, la transparence et la confiance dans l'ensemble de l'organisme. Plus particulièrement, le Conseil a mis en œuvre les projets suivants :

- Il a adopté de nouvelles chartes (comme il en est question plus haut), qui incorporent les pratiques exemplaires en matière de gouvernance des deux comités conservés (comité d'audit et comité de gouvernance et de ressources humaines) à même leur nouvelle structure organisationnelle;
- Il a exercé une surveillance accrue à l'égard des questions relatives à la santé, à la sûreté, à la sécurité et à l'environnement;
- Il a assumé un rôle plus important en matière de sûreté nucléaire en supervisant directement les activités de l'agent principal du nucléaire;
- Il a fourni une diligence raisonnable et des conseils lorsque le gouvernement du Canada a entrepris la deuxième phase de son plan de restructuration d'EACL;
- Il a exercé la surveillance requise au moment où le Bureau de clôture d'EACL s'est occupé de régler les obligations juridiques conservées par EACL dans le cadre de la vente du Groupe Opérations commerciales;
- Par l'intermédiaire du président du Conseil, il a présenté ses observations à RNCan au sujet de la deuxième phase du plan de restructuration d'EACL;
- Il a continué de présenter des rapports réguliers au ministre des Ressources naturelles concernant l'exercice de son rôle et de ses responsabilités en matière de gouvernance.

Conseil d'administration

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration comptait sept membres. Six d'entre eux étaient indépendants, c'est-à-dire qu'ils ne faisaient pas partie de la direction et n'avaient aucun intérêt, commercial ou autre, dans la Société. Le septième membre du Conseil était le chef de la direction d'EACL.

Les activités commerciales d'EACL sont régies par le conseil d'administration, qui assume les principales responsabilités de gérance, telles qu'elles sont définies dans sa charte. Ces responsabilités comprennent la surveillance de la gestion financière, le recensement des principaux risques, l'approbation de l'orientation stratégique de l'organisme, l'examen des objectifs en matière de politiques publiques de la Société ainsi que le respect des obligations juridiques générales.

Le tableau ci-après présente le registre des présences de chacun des administrateurs aux réunions du Conseil et de ses comités au cours de l'exercice. La rémunération accordée aux membres du Conseil est conforme aux Lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en Conseil. En tant que président et chef de la direction d'EACL, Robert Walker est considéré comme un administrateur non indépendant et ne reçoit donc pas de rémunération à ce titre. Serge Dupont non plus n'a pas reçu de rémunération à titre d'administrateur étant donné qu'il est déjà rémunéré en tant que sous-ministre de Ressources naturelles Canada.

Le conseil d'administration évalue régulièrement son efficacité et son fonctionnement à l'aide d'un processus d'évaluation faisant appel à des compétences spécialisées externes. Il a aussi créé des normes régissant les administrateurs qui énoncent les compétences à posséder et les critères à respecter pour être un membre efficace du conseil d'administration. Ces critères respectent les Lignes directrices sur la régie des sociétés d'État et autres entreprises publiques, publiées par le Bureau du Conseil privé, et un processus d'orientation est en place pour mieux faire connaître ces normes aux nouveaux administrateurs. Le conseil d'administration a approuvé plusieurs politiques et procédures de gouvernance qui l'aideront à exercer son rôle et ses responsabilités.

Tableau de présence des administrateurs aux réunions du conseil et des comités, 2012–2013

Administrateur	Audit (7 réunions)	Ressources humaines et gouvernance (7 réunions)	Conseil d'administration (14 réunions)
P. Currie	7/7	7/7	13/14
R. Walker	7/7	7/7	14/14
R. Boudreault[1]	4/6	s.o.	12/13
C. Lajeunesse	s.o.	7/7	14/14
J. Luxat	s.o.	6/7	14/14
S. Thompson[1]	6/6	6/6	13/13
B. Irenholm	7/7	s.o.	14/14
S. Dupont[2]	1/1[3]	1/1[3]	1/1
G. Josey[2]	1/1	1/1[3]	1/1

1. A quitté le Conseil le 7 mars 2013.
2. A été nommé au Conseil le 7 mars 2013.
3. A assisté à la réunion à titre d'invité.

Rétrospective financière consolidée des cinq derniers exercices

(Non audité)

(en millions de dollars)	2013	2012*	2011*	2010*	2009*
	$	$	$	$	$
Laboratoires nucléaires					
Produits	**87**	76	52	33	65
Financement	**45**	28	22	12	8
Produits d'intérêts	**8**	10	11	11	14
Perte nette avant les activités de démantèlement et de gestion des déchets	**(325)**	(311)	(324)	(315)	(247)
Démantèlement et gestion des déchets					
Financement	**133**	137	126	115	105
Perte à la réévaluation du passif lié au démantèlement et à la gestion des déchets et autres et charges financières	**2 426**	1 518	634	86	182
Perte nette provenant des activités poursuivies	**(2 618)**	(1 692)	(832)	(286)	(324)
Opérations commerciales (activités abandonnées)					
Produits	**97**	278	446	428	322
Bénéfice opérationnel (perte opérationnelle) provenant des activités abandonnées	**35**	(96)	(247)	(491)	(469)
Dépréciation des actifs à long terme	**(5)**	(9)	(205)	—	—
Profit sur la vente d'actifs non courants	**2**	—	—	—	—
Charge de restructuration	**—**	(31)	—	—	—
Bénéfice net (perte nette) net provenant des activités abandonnées	**33**	(136)	(452)	(491)	(469)
Crédits parlementaires					
Activités opérationnelles et immobilisations	**552**	719	793	822	528
Comptabilisation du financement différé pour le développement	**—**	—	705	—	—

Situation financière	2013	2012*	2011*	2010*	2009*
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	**35**	35	19	48	33
Stocks d'eau lourde	**290**	291	291	292	294
Dépenses d'investissement	**55**	45	39	50	51
Immobilisations corporelles	**286**	263	239	231	191
Provision pour démantèlement et gestion des déchets	**7 970**	5 679	4 255	3 085	3 100
Créditeurs à long terme (exclusion faite de la partie courante)	**—**	—	6	18	30
Autres					
Effectif à temps plein	**3 285**	3 214	4 830	4 957	4 891

*Certains montants ont été reclassés selon la présentation adoptée pour les états financiers de l'exercice 2013. Les montants présentés pour 2009 et 2010 ont été établis selon les PCGR canadiens précédemment en vigueur.

Renseignements sur la Société

Siège social

Laboratoires de Chalk River
Chalk River (Ontario)
Canada K0J 1J0

Bureau de clôture
2030 Bristol Circle, bureau 210
Oakville (Ontario)
Canada L6H 0H2

Laboratoires de Whiteshell
Pinawa (Manitoba)
Canada R0E 1L0

Initiative de la région de Port Hope
Bureau de gestion
115 Toronto Road
Port Hope (Ontario)
Canada L1A 3S4

Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité
Bureau national
196 Toronto Road
Port Hope (Ontario)
Canada L1A 3V5

Bureau d'Ottawa
Place de Ville, Tour B
112 Kent Street, bureau 501
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0S4

Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité
1900 City Park Drive
Bureau 200
Ottawa (Ontario)
Canada K1J 1A3

Renseignements

Demandes de renseignements
Sans frais : 1-866-513-AECL (2325)
Courriel : communications@aecl.ca

Visitez notre site Web
www.aecl.ca

English version
The English version of our annual report will be provided upon request.

Canada

IMPRIMÉ AU CANADA – PRINTED IN CANADA
ISSN 0701-8150 PDF - ISSN 1929-395X
CATALOGUE # / CAT. 540666 (REPT-0118 Rev.)

AECL
EACL

Énergie atomique du Canada limitée

Laboratoires Chalk River
Chalk River (Ontario)
Canada K0J 1J0

Tél. : 613.584.3311
Télec. : 613.584.8272

www.aecl.ca